

Le Monde



QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - N° 12984 6 F Fondateur: Hubert Beuve-Méry Directeur: André Fontaine - DIMANCHE 26-LUNDI 27 OCTOBRE 1986

La mise en cause de la Syrie dans les actions terroristes

La décision de Londres de rompre avec Damas embarrasse Paris

Un tabou brisé

MME Thatcher a brisé un tabou. En désignant la Syrie comme commanditaire de Niss Hindawi, elle a relégué le président Assad au rang d'un vulgaire terroriste, lui auquel nombre de chefs d'Etat occidentaux décernent depuis des années, non sans arrière-pensées il est vrai, des brevets de bonne conduite. Pas, pour la fierté syrienne, le président Assad est aujourd'hui traité comme le colonel Kadafi, un allié des Syriens, mais un allié dont on se va vers pas trop à Damas.

Pour la Syrie, qui entend rester le pivot de toute solution au Proche-Orient, le caractère ostentatoire plus fort qu'il intervient à un moment où le pays se trouve confronté à de nombreuses difficultés, intérieures avec la crise économique, et extérieures avec l'insuccès patent au Liban. En donnant l'exemple, M^{me} Thatcher pose au grand jour une question qui commençait à pointer: le président Assad, après avoir été un « gagnant », ne devient-il pas un « perdant » ? Certes, le secrétaire au Foreign Office a admis que la Syrie était un pays « important », et que, de ce point de vue, la rupture avec Damas constituait un « sacrifice » pour la Grande-Bretagne. Caros, Washington, bien qu'ayant applaudi à la décision britannique, tient à garder le contact avec Damas, interlocuteur obligé notamment dans l'affaire des otages du Liban.

Mais il n'en reste pas moins que dans une région où les symboles comptent tout autant que les faits la rupture décidée par Londres signifie aussi que le président Assad ne fait plus aussi peur qu'apparaissait. Un constat qui réjouira tous les ennemis de Damas, et ils sont nombreux, en particulier dans le monde arabe. Comment interpréter autrement le silence des capitales arabes, à l'exception de Tripoli, vingt-quatre heures après la mesure britannique ?

Jusqu'à quand les dirigeants syriens pourront-ils maintenir la contradiction qu'il y a à braver chez eux ou dans les zones qu'ils contrôlent nombre de groupes terroristes tout en condamnant officiellement leurs actions ? Rien ne permet de penser que le président Assad soit décidé à changer de ligne de conduite. En méritant en partie le terrorisme, il peut espérer s'en garantir son propre pays. C'est son souci prioritaire. Ce parvenant parfois encombrant en fait d'autre part l'interlocuteur obligé des « victimes » qui viennent frapper à sa porte pour s'en préserver. Le président Assad aime jouer ce rôle ambigu que lui reconnaissent jusqu'à nouvel ordre beaucoup de dirigeants étrangers. Il n'est pas homme à céder aux pressions, et sa réaction, qui va au-delà de la simple rupture des relations diplomatiques avec le Royaume-Uni, prouve qu'il n'entend pas se laisser impressionner par M^{me} Thatcher.

La décision de Londres n'en risque pas moins de réduire sa marge de manœuvre; le président syrien devra, au minimum, étudier soigneusement la raison des « bavures » de ses services de renseignement, local dans le monde arabe à cause de son soutien à l'Iran dans la guerre du Golfe, mise en accusation devant l'Occident. Il devra mobiliser toute son habileté pour sauvegarder sinon son image du moins son rôle.

La décision de la Grande-Bretagne de rompre ses relations diplomatiques avec la Syrie à la suite du verdict rendu vendredi 24 octobre dans l'affaire Hindawi a suscité à Damas une réplique immédiate dans le même sens. L'initiative britannique embarrasse la France, qui doit préciser sa position lundi lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des Douze. Les Etats-Unis, pour leur part, ont décidé le retrait de leur ambassadeur en Syrie, et le Canada, le rappel du sien.

En rompant les relations diplomatiques avec Damas, M^{me} Thatcher a provoqué un embarras certain dans pas mal de capitales européennes, et notamment à Paris.

Pour la première fois, en effet, un Etat occidental dispose de faits irréfutables prouvant que la Syrie est directement responsable de la tentative de Nezar Hindawi de faire exploser ce plein vol un Boeing d'El Al.

Dès lors se pose aux partenaires européens de Londres une délicate question: que faire ? Tant il est vrai, comme on le reconnaît en haut lieu à Paris, que « les preuves dont dispose Londres sont autrement convaincantes que

les propos fumeux que nous tenait le général Walters lorsqu'il voulait nous convaincre de la responsabilité de la Libye dans certains actes terroristes ».

Cela dit, la rupture Londres-Damas n'a pas surpris les responsables français. Ils avaient été mis au courant à l'avance de la mesure, et M. Mitterrand avait pu lui-même se rendre compte de l'état d'esprit de M^{me} Thatcher, lorsqu'il l'a rencontrée le 16 octobre à Londres. L'affaire Hindawi et ses conséquences étaient à l'ordre du jour de la conversation, avait-on reconnu alors.

JACQUES AMALRIC.
(Lire la suite page 3.)

«Tournée des popotes» dans le Nord-Pas-de-Calais

La campagne de M. Rocard trouble les socialistes

Au cours d'une visite des sections socialistes dans la région Nord-Pas-de-Calais, M. Michel Rocard n'a pas dissipé les craintes que fait naître, au sein du PS, son souhait de briguer la présidence de la République. L'interrogation majeure porte sur le point de savoir si M. Rocard se maintiendrait face à M. Mitterrand, quitte à se placer en dehors du PS. M. Mauroy ne croit pas que le député des Yvelines puisse mener campagne « hors de la communauté socialiste ».



(Lire page 6 les articles de JEAN-LOUIS ANDREANI et de JEAN-RENÉ LORE.)

Le sommet culturel franco-allemand des 27 et 28 octobre à Francfort

Une double épreuve de vérité

Le 48^e sommet franco-allemand se tiendra les 27 et 28 octobre à Francfort-sur-le-Main. Le président François Mitterrand sera accompagné de M. Jacques Chirac et de nombreux ministres. Au centre de l'ordre du jour: les relations culturelles entre la France et la RDA.

« Rencontre-cirque » écrit Spiegel, « inutile comme un gator » surenchérit Die Zeit... On ne peut pas dire que le prochain sommet franco-allemand déchaîne l'enthousiasme outre-Rhin.

Le scepticisme est même de rigueur lorsque la presse occidentale analyse les résultats possibles de ce sommet « à dominante culturelle ».

Conçu à l'origine pour revivifier des relations franco-allemandes, quelque peu mises à mal par les divergences apparues lors du sommet de Bad-Kreuznach, au printemps 1985 - ou s'était dit alors que la manifestation de la vitalité des échanges culturels entre les deux pays pourrait contribuer à relativiser les désaccords sur l'IDS, le satellite d'observation militaire et autres TGV, - il est attendu que ce point fort des relations franco-allemandes souffrirait lui aussi de langueur.

Au point qu'aujourd'hui, un éminent spécialiste français des échanges entre les deux pays, M. Alfred Grosser, peut écrire dans la Frankfurter Allgemeine Zeitung: « Les attentes [du sommet de Francfort] doivent demeurer modestes, sinon la déception sera inévitable... » Bienheureux si l'on peut « préserver l'acquis ».

Un acquis certes non négociable depuis que le tout premier accord culturel fut signé, en 1954, entre le gouvernement de Pierre Mendès France et celui du chancelier Adenauer, prémices de la grande réconciliation opérée en 1962 sous l'égide de ce dernier et du général de Gaulle...

Néanmoins, les forums préparatoires à la rencontre de Francfort, qui réunissent la fine fleur intellectuelle du franco-allemand,

n'ont pu que constater le point de blocage où l'on était arrivé. Un exemple suffira à donner la mesure des difficultés à passer à la vitesse supérieure dans la coopération culturelle: celui de l'apprentissage de la langue.

De part et d'autre du Rhin, le nombre de ceux qui maîtrisent la langue de l'autre pays est en constante régression. Il n'est plus obligatoire, pour obtenir le baccalauréat français ou l'Abitur allemand, de connaître deux langues étrangères: l'anglais devient ainsi la langue de communication entre les Français et les Allemands.

Un germaniste récemment décédé, Pierre Bertaux, avait suggéré une solution: donner à l'anglais le statut de matière fondamentale, au même titre que le français ou les mathématiques, et l'enseigner dès l'école primaire, laissant ainsi de la place pour d'autres langues dans l'enseignement secondaire...

Plus modestement, mais dans le même esprit, l'historien de Göt-

tingen Rudolf von Thadden proposait, lors du forum de Versailles au mois de juin dernier, d'accorder un bonus aux élèves ayant choisi l'allemand ou le français comme première langue d'examen...

Il ne semble pas que ce type de mesure volontariste soit à l'ordre du jour de Francfort. Si M^{me} Gendreau-Massaloux, porte-parole de l'Elysée, se montre confiante dans la teneur de l'accord culturel qui pourrait être signé, en particulier sur des avancées dans les équivalences des diplômes, son homologue de Matignon, M. Denis Baudouin, est lui, beaucoup plus sceptique: « J'ai vu le projet de déclaration. Il y a des points très précis qui devraient être dans la déclaration, sur certains diplômes, sur la langue, sur l'accès à l'enseignement supérieur... Je ne sais pas si ces points très précis seront acceptés... »

LUC ROSENZWEIG.
(Lire la suite page 5.)

«Le Songe d'une nuit d'été»

Shakespeare façon tango

Un final éblouissant avec toute la troupe de la Comédie-Française pour ce « Songe » habillé 1930, où des couples en tenue de soirée se vautrent, la nuit, dans un bois de Boulogne.

Le public applaudit bien fort la version Lavelli du Songe d'une nuit d'été, il faut dire que le rideau final tombe sur un très joli tango argentin dansé par tous les personnages dans la forêt au clair de lune, c'est l'extase, et Richard Fontana, en danseur mariou de la Bastille recyclé Las Vegas, est éblouissant.

Juste avant le tango, Jorge Lavelli a dirigé à merveille la présentation, qu'il imagine Shakespeare, d'une « tragédie comique », « Pyrame et Thisbé », par une petite troupe d'amateurs, un raccommodeur de soufflets, un chaudronnier, un menuisier...

Cet épisode, d'une drôlerie d'ailleurs assez « facile », est toujours d'un effet sûr, mais, là, c'est plus drôle que jamais, parce qu'une certaine qualité de com-

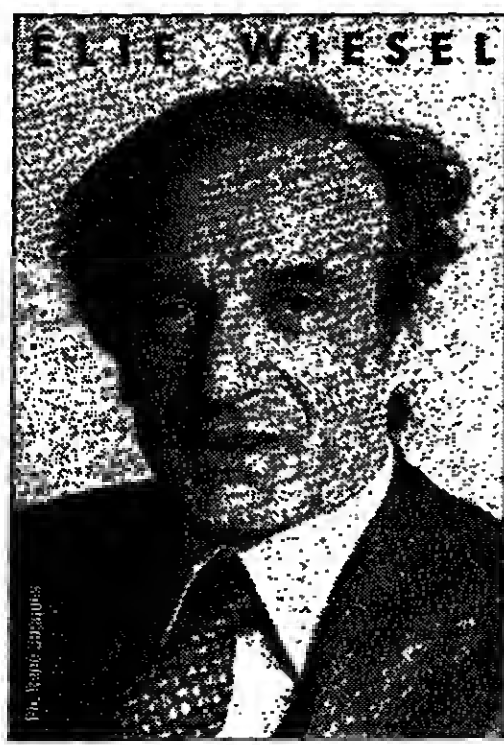
que pur est une spécialité des acteurs du Français. Alain Pralon en mur de pierres lésardé, Philippe Fretun en lune timide, Guy Michel en lion qui ne veut pas faire peur aux dames, François Chammette en metteur en scène d'occasion, et Michel Aumont, déchaîné, en héros babylonien qui se poignarde parce qu'il croit que le lion a mangé sa fiancée, sont irrésistibles. Mention spéciale, peut-être, à ladite fiancée, en dentelles blanches et roses trémières, jouée par François Barbin, tout juste arrivé au Théâtre-Français dans l'attaché-case du nouvel administrateur.

Tubulure, le raccommodeur de soufflets qui joue le fiancé suicidaire, est, on le sait, dans le Songe, le même personnage qui se métamorphose en un âne, membré super comme tous les ânes, avec qui Titiana, la reine des Fées, s'affrète des étreintes d'acier. Michel Aumont, encore lui, est un âne plus que nature, ténébreux, buté, scrognognueu, mais charmant quand même, et la grande Christie Fersen donne à la reine des Fées sa magnifique voix de vin de gambe, son immense et sobre talent, son allure souveraine de déesse de l'Olympe revue par Toulouse-Lautrec en vadrouille dans les faubourgs.

Les dames de compagnie de la reine, Fleur des pois, Graine de moutarde, Toile d'araignée, sont interprétées par des garçons format démenageurs, vêtus de robes longues de satin strassé, - vous avez deviné sans doute que nous sommes dans une vision du Songe sauvagement homosexuelle, c'est-à-dire orthodoxe puisque Shakespeare préférerait les garçons.

Beaucoup moins exaltants sont les premiers actes de la pièce, où Shakespeare nous fait assister aux amours de deux couples dont le magicien Puck, par erreur, intervient les partenaires. La seule histoire d'amour par envoiement provoqué qui fasse rêver grands et petits, c'est celle de Tristan et Yseult, parce que le lecteur oublie qu'une vilaine jalouse, aux premières pages du livre, leur a fait boire un filtre.

MICHEL COURNOT.
(Lire la suite page 9.)



Prix Nobel de la Paix

«Une voix qui va loin dans la conscience des hommes. Un grand écrivain.» François Mitterrand

Son dernier roman: «Le Cinquième fils»
Son dernier essai: «Signes d'exode»

A paraitre en janvier 1987:
«Le Crépuscule, au loin», roman.

GRASSET

Dates

Il y a trente ans au Kenya

La révolte des Mau-Mau

RENDEZ-VOUS

Dimanche 26 octobre. — **Abu-Dhabi** : conseil ministériel de coopération du Golfe (jusqu'au 28).

Lundi 27 octobre. — **Franco-allemand**.
Luxembourg : réunion des ministres des affaires étrangères des Douze.

Mardi 28 octobre. — **Amman** : visite du ministre des affaires étrangères espagnol.
Aden : élections législatives.

Mercredi 29 octobre. — **Maputo** : enterrement de Samora Machel.
Paris : visite du patriarche maronite.

Dimanche 2 novembre. — **Tunis** : élections législatives.

NAIROBI
de notre correspondant
en Afrique orientale

ILS le tenaient enfin, ce « combattant de la forêt » : la chasse à l'homme avait duré un an. Le 21 octobre 1956, Dedan Kimathi, le dernier chef historique mau-mau, était capturé dans le massif des Aberdares. Condamné à mort, il était pendu le 13 février suivant, à la prison de Kamiti, près de Nairobi. Son arrestation marquait le dernier quart d'heure d'une révolte déclenchée quatre ans plus tôt, les armes à la main, sur le sens de laquelle, aujourd'hui encore, les historiens s'interrogent et se querellent : simple jacquerie ou véritable soulèvement nationaliste ?

Quoi qu'il en soit, la révolte mau-mau eut pour effet de dissiper les rêves un peu fous de ceux qui, sur place, s'étaient mis en tête, malgré les conseils de prudence de l'autorité coloniale britannique, de bâtir, sur ces hautes terres africaines, un « paradis pour l'homme blanc ». Le processus de transfert du pouvoir à la majorité noire fut ainsi accéléré. En septembre 1959, l'état d'urgence était levé. En août 1961, Jomo Kenyatta était libéré et, en décembre 1963, le Kenya accédait à l'indépendance.

Parce qu'ils avaient travaillé dur pour transformer des terres en friche en terres de rapport, les colons britanniques — ils étaient environ trente mille à la fin de la seconde guerre mondiale — estimaient avoir mérité le droit de ne jamais en être chassés. Mais les Kikuyus, l'éthnie dominante du pays, aux dépens desquels s'était fait, au fil du temps, ce partage foncier, se mirent à le contester pour la bonne raison que les « réserves » qui leur avaient été concédées ne suffisaient plus à nourrir une population en rapide expansion. S'ajoutait à cette revendication de justice élémentaire un sentiment de frustration psychologique, dans la mesure où se trouvait ainsi remis en cause l'attachement traditionnel et quasi mystique d'une tribu à son sol. D'où, à certains égards, le caractère singulier, presque érotique, de la révolte mau-mau, qui détonnait plus d'un observateur.

Les « combattants de la forêt »

Ce n'est donc pas un hasard si d'anciens membres de la Kikuyu Central Association (KCA), fondée en 1920 puis dissoute au début de la dernière guerre, occupèrent les postes de commandement de la Kenya African Union (KAU), qui prit le relais en 1944 pour défendre les droits des autochtones, notamment celui de récupérer leurs terres. Jomo Kenyatta, l'un des Kikuyus alors les plus en vue, qui avait fait son apprentissage politique en Grande-Bretagne, devint naturellement, dès son retour à Nairobi en 1946, le président de cette organisation dont le pouvoir colonial apprit, très vite, à se méfier.

Persone ne s'inquiéta outre mesure de cette agitation, jusqu'au jour où les choses prirent un tour assez inattendu. Dès 1947, les autorités coloniales eurent vent des activités d'une Mau-Mau Association, qui organisait en grand secret dans la Rift Valley, au cœur du pays kikuyu, des cérémonies nocturnes de prestations de serment au cours desquelles les autochtones juraient, devant Dieu, de combattre l'homme blanc — *nyakera* — jusqu'à ce que le dernier pouce du sol kényan soit libéré.

Le mot mau-mau était une déformation de l'expression kikuyu *uma-uma*, qui signifie « sortez, sortez ». Cet ordre de dispersion était lancé par les gendarmes en cas de présence suspecte à proximité de l'endroit où avaient lieu ces cérémonies initiatiques. D'anciens racontent que les « combattants de la forêt », sorte de Robin des Bois hirsutes, détestaient ce terme et lui préféraient ceux de *nyakha cia ita* — « guerriers — ou *ihii cia gitakha* — « garçons de la brousse ».

Cette affaire de serments, qui furent parfois extorqués, prit une telle ampleur en pays kikuyu que les autorités britanni-

ques se décidèrent, en août 1950, à mettre hors la loi la Mau-Mau Association. Alors que certains responsables militaires évoquaient les vertus de la « guerre psychologique » pour regagner la confiance des autochtones, le Colonial Office penchait plutôt pour quelques concessions politiques limitées. C'est ainsi que fut « renforcée » la représentation africaine, très minoritaire au sein du conseil législatif.

Les Mau-Mau sautèrent alors le pas qui les conduisit à prendre le maquis et à s'engager dans une campagne de violence — incendies de huttes, destruction de récoltes, assassinats de fermiers blancs et même attaques de postes de police — contre tous ceux — Européens et surtout

jamais, aux loyalistes — notamment en 1953, lors du massacre de Lari, — s'isolant ainsi toujours davantage de ceux dont ils étaient censés défendre les droits. Les villageois auprès desquels ils allaient quêter leur pitance en viraient à les chasser, voire à les dénoncer.

Cette guerre qui cessa faute de combattants, coûta la vie à quelque onze mille cinq cents Mau-Mau et, dans le camp adverse, à deux mille loyalistes kikuyus. En revanche, au cours de ces quatre années de violence, moins d'une cinquantaine d'Européens trouvèrent la mort. Encore convient-il de souligner que près de la moitié de ces victimes blanches furent des soldats britanniques qui eurent

kényane qui précéda l'indépendance. C'est été alors un crime de lèse-majesté à l'endroit du « Javelot flamboyant ». Lors de son procès, le gouvernement britannique, qui le tenait pour un dangereux chef terroriste, ne put en apporter concrètement la preuve. Trop habile manœuvrier pour cela, il évita, en effet, de se ranger ouvertement aux côtés des « combattants de la forêt », sans pour autant condamner la violence qui pouvait servir ses desseins politiques. Un fait est clair : il ne fut en rien mêlé à la révolte proprement dite des Mau-Mau. A cette époque-là, il était en effet en prison.

Aussi, il y a deux ans, des universitaires kényans exilés à Londres, parmi lesquels le romancier marxiste Ngũgĩ Wa Thiong'o, suggèrent de remplacer le Kenyatta Day par un Mau-Mau Day. Mieux valait, à leurs yeux, rendre hommage à ceux qui avaient contribué, de manière décisive, à l'indépendance du pays plutôt qu'à un homme qui n'avait jamais été l'allié des « combattants de la forêt ». Et qui, une fois arrivé au pouvoir, avait trahi leur idéal. « *Praposition stupide, répliqua-t-on en haut lieu. Comme si la lutte contre le colonialisme n'avait pas été l'affaire de tout un peuple !* »

Ni monument ni médailles

Cette lutte avait-elle vraiment mobilisé « tout un peuple » ? En réalité, seuls les Kikuyus et, accessoirement, leurs voisins Embus et Merus — soit trois tribus sur les cinquante-quatre que compte le Kenya — brandirent, à l'époque, l'étendard de la révolte. « Les Mau-Mau étaient des jeunes gens et des jeunes femmes illettrés qui n'avaient aucune vision de l'avenir, aucune idée de la société qu'ils voulaient bâtir après le départ des Britanniques », affirme M. William Ochieng, le directeur du département d'histoire à l'université de Nairobi.

En définitive, cette révolte dégénéra en une guerre civile entre Kikuyus, habilement attisée par l'autorité coloniale. « Les Mau-Mau ne cherchaient pas un succès militaire, assurent ceux qui voient en eux d'authentiques nationalistes. Ils combattaient pour une victoire politique et économique. » Il n'empêche qu'au lendemain de l'indépendance ce ne sont pas « les masses » qui prirent en main les destinées du pays, mais les « loyalistes », qui s'étaient préparés à prendre la relève pendant que, dans les forêts, les « bush boys » jouaient à cache-cache avec les forces de l'ordre.

En février dernier, pour la première fois depuis l'indépendance, les anciens combattants mau-mau furent autorisés à se réunir. Ils le firent sur le stade Nyeri. Ils en profitèrent pour exprimer l'amertume que leur inspirait l'absence de reconnaissance des pouvoirs publics à leur égard. Beaucoup de promesses non tenues mais, au bout du compte, pas un jour de commémoration, pas un monument, pas même de médailles pour rappeler le souvenir d'une révolte qui contribua, quand même, à faire bouger les choses.

Par les temps qui courent, les Mau-Mau sont, encore moins que par le passé, en odeur de sainteté au Kenya. Le soutien que leur apportent, sans qu'ils l'aient sollicité, les opposants les plus radicaux au régime de M. Daniel Arap Moi, aussi bien que l'exploitation qu'en fait la communauté kikuyu pour se pousser sur le devant de la scène, indisposent les gens au pouvoir, comme si cette référence aux « combattants de la forêt » avait une connotation contestataire.

Certains orateurs, lors du rassemblement de Nyeri, demandèrent un gouvernement kényan de permettre l'exhumation du corps de Dedan Kimathi, enterré à la prison de Kamiti, afin de lui donner une sépulture décente et, mieux encore, d'autoriser la construction d'un monument à sa mémoire. Pareil hommage ne sera rendu avant longtemps à l'un des plus prestigieux chefs mau-mau...

JACQUES DE BARRIN



Africains — qui jouaient le jeu de la collaboration avec le pouvoir colonial. Le 20 octobre 1952, les autorités britanniques répliquèrent par l'instauration de l'état d'urgence et l'arrestation de Jomo Kenyatta, soupçonné d'être l'homme-orchestre de cette agitation. Le 8 juin 1953, elles prononcèrent la dissolution de la KAU. Difficile mission pour Sir Evelyn Baring, le gouverneur de l'époque : conserver la confiance des Européens, qui réclamaient des mesures énergiques, sans aliéner la « majorité silencieuse » des autochtones qui, comme toujours, se trouvaient prise entre deux feux.

Au plus fort de la révolte, la puissance coloniale aligna onze bataillons d'infanterie, quelque vingt mille policiers, des milliers d'auxiliaires africains, et utilisa même des bombardiers lourds. Les forces rebelles, qui vivaient retranchées dans le massif des Aberdares et sur les pentes du mont Kenya, comptèrent alors environ quinze mille hommes, répartis en petites unités très mobiles mais principalement équipées d'armes blanches. Pendant deux ans, ces « combattants de la forêt » réussirent à tenir le terrain, grâce à la complicité d'une bonne partie de la population locale.

La politique gouvernementale de quadrillage du pays kikuyu réussit à isoler les Mau-Mau, qui ne purent plus s'y déplacer comme poissons dans l'eau. Les zizanie entre chefs de guerre et le manque de coordination entre unités combattantes contribuèrent aussi à affaiblir l'« Armée de libération de la terre » (*Land Freedom Army*). En désespoir de cause, les rebelles s'en prirent, avec plus de brutalité que

la malchance d'être chargés par des rhinocéros alors qu'en forêt ils faisaient la chasse à l'homme.

Les séquelles de cette révolte furent longues à disparaître. Les autorités britanniques n'avaient-elles pas arrêté soixante-dix-huit mille Kikuyus qu'elles n'entendaient relâcher qu'après une longue et pénible période de probation dans des camps de rééducation ? C'est dans l'un deux, à Hola, que le 3 mars 1959 onze détenus mau-mau furent battus à mort par leurs gardiens.

Quant aux derniers Mau-Mau, ils ne se décidèrent à sortir de la forêt, où ils avaient fini par prendre leurs habitudes, qu'une fois proclamée l'indépendance du pays. C'est en 1963, au stade de Nyeri, qu'ils rendirent leurs armes à Jomo Kenyatta, le tout nouveau chef de l'Etat kényan.

Quatre années de violence

Tristes et amers lendemains d'indépendance pour ces « combattants de la forêt ». En attendant que leurs cas soient étudiés, certains continuèrent à purger des peines auxquelles ils avaient été condamnés par... le pouvoir colonial. En 1975, quelque cent quarante-cinq vétérans réclamèrent en justice à l'Etat de leur verser des pensions, eu égard à leurs états de services passés. Sans obtenir gain de cause.

Du vivant de Kenyatta — il mourut en août 1978, — personne n'aurait osé s'interroger sur le rôle exact que celui-ci joua pendant la période troublée de l'histoire

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAF 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
TÉL : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. Le Monde

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beau-Méry (1944-1969)
Jacques Favret (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620.000 F

Principaux associés de la société :

Société civile
« Les Rédacteurs du Monde »,
Société anonyme
des lecteurs du Monde,
Le Monde-Entreprise,
MM. André Fontaine, gérant,
et Hubert Beau-Méry, fondateur.

Administrateur général :
Bernard Woutas.

Rédacteur en chef :
Daniel Vermet.

Correspondant en chef :
Claude Sales.

Le Monde

PUBLICITE

5, rue de Monttessony, 75007 PARIS
TÉL : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Impression :
Le Monde
7, rue de la Harpe
PARIS 12^e

Reproduction interdite de tous articles,
sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde

TÉLÉMATIQUE

Composé 36-15 - Taper LEMONDE

ABONNEMENTS
TÉL : (1) 42-47-98-72

3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE 354 F 672 F 954 F 1 200 F

TOUS PAYS ÉTRANGERS
PAR VOIE AÉRIENNE

657 F 1 337 F 1 952 F 2 530 F

ÉTRANGER (par messageries)

L - BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS
399 F 762 F 1 089 F 1 380 F

IL - SUISSE/TURISME
504 F 972 F 1 048 F 1 300 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou
provisaires : nos abonnés sont invités à
fournir leur demande deux semaines
avant leur départ. Joindre la dernière
bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire
tous les noms propres en capitales
d'imprimerie.

Le Monde USPS 765-910 is published daily,
except Sundays for \$ 400 per year by Le
Monde c/o Speedpost, 45-45 33rd St,
Street, L.G.I. N.Y. 11104. Second class
postage paid at New-York, N.Y.
postmaster : send address changes to Le
Monde c/o Speedpost U.S.A., P.O.C.,
45-45 33rd Street, L.L.C., N.Y. 11104.

“GRAND JURY” RTL - Le Monde

dimanche 18h15

PIERRE
MEHAIGNERIE

animé par
Olivier MAZEROLLE

en direct sur

RTL

avec Anaré PASSERON
et François GROSRIECHARD (Le Monde)
Gilles LECLERC
et Dominique PENNEQUIN (RTL)

سكينة المصطفى

Etranger

La rupture des relations entre la Grande-Bretagne et la Syrie

La réplique syrienne à la décision britannique de rompre avec Damas a été immédiate. La Syrie a annoncé dès la soirée du vendredi 24 octobre qu'elle rompait à son tour ses relations avec la Grande-Bretagne. Dans un très bref communiqué, la Syrie accuse la Grande-Bretagne de « malveillance impérialiste raciste » à l'encontre des Arabes et d'avoir agi « en collusion » avec Israël pour impliquer Damas dans la « tentative présumée » de destruction de l'avion d'El Al, « bien que le gouvernement syrien ait officiellement expliqué au gouvernement britannique qu'il n'y était mêlé en rien ».

Le communiqué détaille ainsi la réplique syrienne : la Grande-Bretagne a une semaine pour fermer son ambassade à Damas ainsi que le centre culturel britannique ; les aéroports et l'espace aérien syrien sont désormais interdits aux appareils britanniques ; les ports et eaux territoriales du pays sont fermés à tout bâtiment britannique ; enfin, les Syrian Airlines vont interrompre leurs vols à destination de Londres.

L'ambassadeur britannique à Damas, M. Roger Tomkys, s'est borné à un bref commentaire : « C'est une circonstance très triste pour moi, et il est de mon devoir de quitter ce beau pays où je suis resté deux ans et où j'ai bénéficié de bonnes relations, du meilleur traitement et de la plus grande courtoisie de la part des responsables syriens ».

Dans les capitales occidentales, les seules réactions de soutien immédiates à la décision britannique sont venues des Etats-Unis et du Canada. A Washington (voir l'article d'Yves Fierro), on explique qu'il s'agit de manifester le vif mécontentement des Etats-Unis à la suite des preuves apportées par Londres impliquant la Syrie dans la tentative d'attentat.

● A OTTAWA, le ministre des affaires étrangères, M. Joe Clark, annonçant le rappel de l'ambassadeur canadien à Damas, a souligné devant le Parlement que le Canada « soutient pleinement » la décision britannique et devait

avoir à ce sujet des consultations avec le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe.

Aucune réaction n'avait encore été enregistrée ce samedi dans les grandes capitales occidentales, alors que la Grande-Bretagne a annoncé qu'elle allait incessamment inviter les autres pays de la CEE à prendre aussi des mesures à l'encontre de la Syrie. Sir Geoffrey Howe doit convier ses partenaires à un débat dès lundi prochain à Luxembourg lors du prochain conseil des ministres des affaires étrangères des pays membres de la CEE.

● A MOSCOU, l'agence officielle soviétique Tass a qualifié la décision britannique d'acte provocateur. Pour porter ses accusations à l'encontre de la Syrie, Londres, selon Tass, « s'est fondé sur les déclarations du terroriste qui s'est avéré être un homme ne disposant pas de son intégrité psychique et mentale ». La décision britannique, écrit encore l'agence soviétique, « peut se retourner contre la Grande-Bretagne comme un boulet » et compromettre les tentatives

[de la Grande-Bretagne] de jouer un rôle actif au Proche-Orient ».

● En Israël, en revanche, les autorités ne cachent pas leur « satisfaction » de voir enfin placé au banc des accusés un pays, la Syrie, que l'Etat hébreu a toujours désigné comme étant un des principaux — sinon le plus important — parrains du terrorisme international. « La décision de la Grande-Bretagne est un acte important dans la lutte des démocraties contre le terrorisme international », a commenté un haut fonctionnaire.

A l'exception de la Libye — qui a dénoncé « l'attitude raciste malveillante inspirant la politique britannique envers les Arabes », — les pays arabes n'ont encore formulé aucune réaction. A Paris, M. Hammadi Essid, chef de la mission de la Ligue arabe en France, a condamné le « projet criminel » de Nezar Hindawi mais fait part de sa crainte qu'un tel acte ne soit l'occasion de ce procès, « monter l'opinion publique contre les Arabes et les causes qu'ils défendent ». — (AFP, Reuters, AP.)

Londres affirme disposer de « preuves concordantes »

LONDRES
de notre correspondant

Après la condamnation de Nezar Hindawi et la décision prise à l'encontre de la Syrie, Londres ne redoute pas tant des représailles directes de la part de Damas que celles de divers groupes terroristes arabes plus ou moins contrôlés par les services syriens.

Le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, a reconnu ce danger en rappelant, au cours d'une interview télévisée, vendredi soir 24 octobre, que la Grande-Bretagne maintiendrait fermement son refus de négocier en cas de prise d'otages ou de campagnes d'attentats. La menace existe d'abord au Liban, et c'est notamment pour cela que le Foreign Office a pris des dispositions, dès le début de la semaine pour diminuer la représentation britannique à Beyrouth en rappelant deux diplomates.

Il ne fait pas de doute que le gouvernement britannique va entreprendre des consultations avec ses partenaires américains et européens. Sir Geoffrey Howe présidera lundi une nouvelle réunion des ministres des affaires étrangères de la Communauté. Il a laissé entendre qu'il soulignera vraisemblablement la nécessité d'un durcissement de l'attitude de l'ensemble des pays occidentaux à l'égard des Etats qui soutiennent le terrorisme, maintenant que l'un d'eux est, pour la première fois, si précisément mis en cause.

Personnellement impliqué dans cette affaire et contraint, avec vingt de ses collaborateurs, de regagner Damas dans un délai de quinze jours, l'ambassadeur de Syrie à Londres, M. Louf Al-Haydar, a, de nouveau, nié la responsabilité de la Syrie, en ajoutant que la sanction prise contre lui-même et son pays était un « absurde » résultant d'un « complot israélo-américain ». Il a estimé que la réaction britannique était « surprenante », mais le représentant de la Ligue arabe dans la capitale britannique, qui venait de s'entretenir avec M. Al-Haydar, a dit que celui-ci « s'y attendait depuis un certain temps ».

Il était clair que le gouvernement de M^{me} Thatcher n'en resterait pas là, et aussitôt après le début du procès d'Hindawi, le 6 octobre, l'accusation ayant confirmé les indications qui avaient été fournies par Hindawi et qui compromettaient gravement la Syrie, les autorités de Damas savaient à peu près à quoi s'en tenir. D'autant que quelques jours plus tard, l'ambassadeur de Grande-Bretagne en Syrie allait être rappelé « en consultation » par le Foreign Office, et que les diplomates britanniques en poste à Damas étaient avertis qu'ils

devaient prévoir un probable démantèlement.

Lorsque, en milieu de journée, vendredi, le juge Mars-Jones, qui présidait la cour criminelle de Londres, a prononcé contre Hindawi l'un des verdicts les plus sévères de l'histoire judiciaire britannique — quarante-cinq ans d'emprisonnement, — il a précisé : « C'était un crime très préparé et organisé, qui engageait, en dehors de vous, beaucoup d'autres personnes, certaines haut placées ». L'allusion était transparente après tant d'audiences où il avait été si souvent question du rôle joué par différents officiels syriens. Il n'appartenait pas à la cour de juger de ce rôle, c'était au gouvernement de le faire, ce qui ne devait pas tarder.



PANCHO

Bien qu'Hindawi soit revenu sur ses premières déclarations et qu'il ait plaidé non coupable, la justice a

cent quatre-vingt personnes avaient assurément péri, y compris la femme que vous prétendez épouser et qui porte votre enfant » (miss Murphy était enceinte de cinq mois). Hindawi est demeuré impassible et, quand il a quitté le box après quinze jours de procès, il a levé la main pour faire le signe de la victoire, geste militant qui paraissait démentir sa dernière version des faits, celle qu'il n'aurait été qu'un simple trafiquant de drogue.

Hindawi, lors de sa comparution, a estimé que les agents des services secrets israéliens avaient placé la bombe dans le sac qu'il avait confié à son amie afin que la Syrie soit mise en accusation.

Entre autres et multiples éléments qui ont joué contre Hindawi au cours de son procès, figurait la révélation de l'arrestation en Allemagne de son frère. Celui-ci, lui aussi lié avec les agents syriens, est soupçonné d'avoir participé à deux attentats à Berlin, dont celui qui a été, début avril, l'ultime motif de l'intervention militaire américaine contre la Libye. A ce sujet, la presse britannique s'interroge, une fois de plus sur l'attitude du gouvernement de Washington qui, jusqu'à maintenant, s'était abstenu de s'en prendre à la Syrie. Plusieurs commentateurs considèrent que le rappel de l'ambassadeur des Etats-Unis à Damas est une décision pour le moins mesurée.

Approbation des Communes

Trois heures à peine après la fin du procès, Sir Geoffrey a annoncé à la Chambre des Communes la rupture des relations diplomatiques avec Damas. La nouvelle a été accueillie avec un murmure d'approbation par l'ensemble des députés. Le secrétaire au Foreign Office a alors dressé une longue liste des indices et « preuves concordantes » retenues contre la Syrie. « Avant l'attentat manqué, Hindawi avait passé quelque temps dans une chambre d'hôtel réservée par les équipages des Syrian Arab Airlines. Hindawi [après sa tentative] a passé la nuit dans un logement mis à disposition par l'ambassade. (...) Hindawi voyageait avec un passeport officiel syrien portant un faux nom. Les demandes de visa présentées par Hindawi à deux reprises ont été appuyées par des notes officielles du ministère syrien des affaires étrangères. Sir Geoffrey a souligné que Hindawi avait rencontré l'ambassadeur de Syrie à Londres aussitôt après la découverte de la bombe.

Puis, le secrétaire au Foreign Office a mentionné d'autres « preuves » que celles réunies dans le dossier du procès. Selon ses informations, l'ambassadeur syrien, plusieurs mois avant l'attentat manqué,

avait mis Hindawi en relation avec « les services de renseignements syriens ». Le chef de la diplomatie britannique a, d'autre part, révélé que, durant sa détention, Hindawi avait cherché à entrer secrètement en contact avec des membres des services de renseignements à Damas, pour réclamer leur assistance afin d'obtenir sa libération. (Lire ci-dessus ci-dessous.)

L'ambassadeur syrien — qui est présent à Londres comme un ami personnel du président Assad — a rejeté les accusations de Sir Geoffrey en déclarant à la BBC qu'il

« n'avait jamais entendu parler de Hindawi avant le 17 avril ». M. Haydar a précisé que s'il l'avait vu, c'est parce qu'il affirmait être un parent du ministre syrien des affaires étrangères et qu'il avait besoin d'argent pour rentrer à Damas.

« A ce moment, je ne connaissais pas sa véritable identité », ajoutait M. Haydar. Le lendemain, Hindawi se livrait à la police britannique. Il a toujours dit avoir agi ainsi par ce que, identifié et recherché, il craignait d'être d'abord capturé par le Mossad (service secret israélien). Mais les enquêteurs britanniques pensent que, en réalité, il cherchait davantage à échapper aux services syriens parce qu'il redoutait que ceux-ci ne soient tentés de le faire disparaître après son échec.

FRANCIS CORNU.

Washington condamne Damas mais souhaite éviter la rupture

WASHINGTON
correspondance

Le rappel de l'ambassadeur américain, M. Eagleton, pour « une période de temps indéfinie » est considéré comme une démonstration absolument nécessaire de solidarité envers M^{me} Thatcher. « Nous applaudissons la décision du gouvernement britannique », a dit le porte-parole de la Maison Blanche, en ajoutant que le gouvernement américain allait consulter d'autres pays pour assurer pratiquement l'isolement d'un Etat qui, en encourageant le terrorisme, « s'isole de lui-même du monde civilisé ». Mais, en dépit de cette sévère condamnation, le souci de ne pas rompre les ponts, de maintenir un lien, si ténu soit-il, avec la Syrie, transparaît dans les commentaires privés des officiels du département d'Etat.

Le président Reagan avait plusieurs options. La plus grave aurait été la rupture des relations diplomatiques, la moins sévère aurait été le rappel temporaire de l'ambassadeur. Le président a ainsi opté pour une formule intermédiaire qui lui permet de condamner la Syrie tout en maintenant un contact avec le gouvernement de Damas.

Aussi bien un certain nombre de sénateurs estiment que le président n'est pas allé assez loin, et ils insistent pour, en coopération avec les

autres pays, que des sanctions concrètes et efficaces soient prises contre la Syrie, qui figure, en effet, sur la liste des pays vers lesquels certaines exportations américaines sont interdites.

A dire vrai, les milieux officiels pensent que la Syrie a organisé les bombardements de 1983 contre l'ambassade américaine et le camp des « Marines » à Beyrouth, mais non l'attentat de Berlin-Ouest contre les militaires américains attribué à la Libye.

A court terme, on pense toujours que la Syrie, force dominante au Liban, est le seul pays en mesure d'exercer une influence sur les groupes terroristes et de pouvoir jouer un rôle positif pour la libération des otages américains à Beyrouth. A plus long terme, on estime qu'aucun règlement des problèmes du Proche-Orient ne pourra être obtenu sans la coopération de la Syrie.

N'ayant jamais cessé d'exhorter les alliés des Etats-Unis à combattre plus activement le terrorisme international, M. Reagan ne pouvait pas, toutefois, ignorer l'attitude de M^{me} Thatcher, le seul des chefs de gouvernement occidentaux ayant appuyé en avril, au prix de sérieuses difficultés sur le plan intérieur, l'action de représailles américaine contre la Libye.

HENRI PIERRE.

Paris embarrassé

(Suite de la première page.)

On peut aussi penser que les responsables de la sécurité britannique ont retrouvé leur dossier au profit de M. Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité, lorsque celui-ci s'est rendu à Londres, le 20 octobre.

Ce samedi matin, Paris n'avait pas encore arrêté précisément sa position. Mais on affirmait presque avec soulagement que Londres demande pour l'essentiel dans cette affaire une « solidarité verbale » et se contentera d'une condamnation morale de la Syrie. Cette condamnation sera discutée lundi 27 octobre au cours de la réunion — prévue depuis longtemps — des ministres des affaires étrangères de Douze ; M. Jean-Bernard Raimond, qui avait quelques raisons de déclarer vendredi à l'Assemblée nationale que la décision de M^{me} Thatcher « ne le surprenait pas », n'y participera pas, puisqu'il s'entretiendra au même moment avec M. Genscher, dans le cadre du sommet franco-allemand de Francfort ; il sera représenté par M. Bernard Bossion, ministre délégué chargé des affaires européennes, qui aura pour instruction de manifester une « solidarité totale » avec la Grande-Bretagne. Reste à savoir si tous les participants auront reçu les mêmes instructions, notamment le ministre grec, qui s'était livré à des manœuvres dilatoires au sein de la même assemblée lorsqu'il s'était agi en avril dernier de condamner nommément la Libye dans l'affaire de l'attentat perpétré contre une discothèque de Berlin-Ouest. Les Douze étaient cependant parvenus à un accord, prévoyant notamment une diminution des effectifs diplomatiques libyens dans leurs pays et un plus grand contrôle des activités des diplomates de Tripoli sur leurs territoires.

Il n'empêche que la marge du gouvernement français face à la Syrie s'amenuise. On ne compte plus en effet les déclarations de M. Chirac du type de celle qu'il fit le 8 octobre à l'Assemblée nationale lors du débat sur le ter-

rorisme : « Si la preuve était apportée que certains Etats, ou certains services dépendant d'eux, ont apporté leur soutien direct ou indirect à des actions terroristes perpétrées sur notre territoire ou contre les intérêts français, le gouvernement en tirerai toutes les conséquences ».

Dilemme

SCRU

Certes, c'est sur le territoire britannique qu'Hindawi a commis sa tentative d'attentat. La preuve n'en est pas moins faite que la Syrie est un Etat terroriste. Alors, que faire en ces temps où on parle tant de coopération européenne en matière de lutte contre le terrorisme ? Faut-il se contenter d'une dénonciation platonique ? Faut-il aller un peu plus loin et demander à la Syrie d'alléger ses effectifs diplomatiques en France, comme on l'a exigé de la Libye ? Peut-on continuer à envisager d'envoyer à Damas ce groupe d'experts économiques et financiers que le président Assad attend avec impatience depuis juillet dernier et qui doit se livrer à une sorte d'« audit » de la situation du pays ? Est-il bien réaliste d'envisager toujours d'accorder une aide économique à un Etat terroriste au bord de la banqueroute, même si la France ne dispose d'aucune preuve impliquant directement la Syrie dans l'affaire des attentats commis en septembre à Paris ?

Telles sont les questions auxquelles doivent répondre les responsables français au cours du week-end. L'affaire des otages détenus au Liban a accru encore leur dilemme, d'autant plus que c'est lundi que reprennent les négociations financières franco-iraniennes dont le but est de « normaliser » les relations avec Téhéran. Téhéran, l'allié conjoncturel de Damas et le pays qui, pour reprendre l'euphémisme diplomatique habituel, « dispose d'une influence sur ceux qui détiennent les otages ».

JACQUES AMALRIC.

Une perte d'influence au Proche-Orient

LONDRES
de notre correspondant

Le secrétaire au Foreign Office a admis, vendredi 24 août, dans une interview à la télévision, que la Syrie était un pays « important » sur la scène internationale et que, de ce point de vue, la rupture des relations diplomatiques constituait un « sacrifice » pour la politique étrangère britannique. Sir Geoffrey Howe a ainsi fait comprendre qu'il s'attendait que la Grande-Bretagne perde une partie de l'influence qu'elle peut encore avoir au Proche-Orient, notamment dans la perspective d'un processus de paix.

Le poids diplomatique de la Grande-Bretagne au Proche-Orient est donc actuellement assez réduit, d'autant que M^{me} Thatcher a toujours privilégié le maintien de rapports très étroits avec Washington (son attitude au moment du raid contre la Libye en est un exemple) et semble moins préoccupée d'avoir un rôle international dans cette région comme tant d'autres — on le regrette parfois avec quelque amertume au Foreign Office. Golfe, au niveau économique plus particulièrement.

M^{me} Thatcher a souvent souligné que, lors de ses déplacements à l'étranger, elle pense d'abord à représenter les intérêts industriels et commerciaux de la Grande-Bretagne. Ainsi s'est-elle vivement félicitée en 1985 de la conclusion avec le gouvernement saoudien d'un très substantiel

accord pour la fourniture d'avions militaires.

Les échanges économiques entre la Grande-Bretagne et la Syrie sont des plus limités. Ils ne dépassent guère un montant annuel de 80 millions de livres (près de 800 millions de francs), dans un sens comme dans l'autre. Il n'y a en ce moment qu'à peu près deux cent cinquante Britanniques résidant en Syrie (tandis qu'on dénombre deux mille Syriens en Grande-Bretagne). La rupture des relations diplomatiques avec la Libye en avril 1984 (1) était nettement plus grave. Plus de cinq mille Britanniques travaillaient alors dans ce pays.

Dans ces conditions, la décision prise par Damas d'intarder aux appareils britanniques l'espace aérien syrien prend un certain relief. Chaque semaine, une centaine de vols aller-retour des compagnies British Airways, British Caledonian et Cathay Pacific (Hongkong), à destination du sous-continent indien, de l'Extrême-Orient, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, empruntent les couloirs aériens au-dessus de la Syrie. Ces compagnies sont désormais obligées de prévoir un assez long et coûteux détour.

F. C.

(1) Lorsque des membres de l'ambassade libyenne à Londres ont déjà soupçonné d'avoir préparé des attentats — avaient tué un agent de police en ouvrant le feu contre des opposants au régime du colonel Kadhafi.

Trois Hindawi en prison en Europe

D'origine palestinienne et installée en Jordanie depuis 1948, la famille Hindawi — à l'instar du clan libanais des Abdallah — est engagée dans le militantisme arabe le plus extrême contre Israël et les pays occidentaux.

Un des frères de Nezar Hindawi, Ahmed Asi, est en prison à Berlin-Ouest, soupçonné d'avoir participé à un attentat à la bombe contre un centre culturel et contre une discothèque de cette ville.

Nezar, d'autre part, un cousin, Awali Hindawi, détenu à Gènes, a été arrêté peu après que la police italienne a réussi à intercepter une lettre que Nezar Hindawi lui avait écrite de sa prison britannique. Selon l'hebdomadaire italien Panorama, qui a reproduit des extraits de cette lettre, Nezar demandait à son cousin d'étudier avec un haut responsable des services secrets syriens — « Heinrich Abou Ahmed » — dans quelle mesure sa libération pourrait être obtenue à la suite d'une prise d'otages occidentaux à Beyrouth ou en échange de quatre militaires italiens.

Toujours selon Panorama, Awali a indiqué aux enquêteurs italiens que lui-même et ses deux cousins — Nezar et Ahmed Asi — avaient été entraînés à la lutte armée par les Syriens dans un camp de la plaine de la Bekaa au Liban, région sous le contrôle de Damas.

Diplomatie

Le budget des affaires étrangères à l'Assemblée nationale

M. Roland Dumas procureur

Le bilan des sept mois de politique extérieure du gouvernement Chirac a été au cœur du débat qui s'est déroulé, le mercredi 24 octobre, à l'Assemblée nationale. Le budget des affaires étrangères (droits de l'homme et francophonie). L'Assemblée nationale a adopté les crédits de ces départements, qui s'élevaient à 10 118,5 millions de francs (plus 3,85 points par rapport à 1986).

Les chiffres de ce budget (le Monde du 11 octobre) ont été très rapidement passés en revue avant que les différents orateurs présents ne se livrent, devant un célèbre restreint de députés, à ce qu'on appelle le langage diplomatique ou comme un vaste tour d'horizon. Le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a trouvé dans l'hémicycle une ambiance feutrée et courtoise, à quelques hausses de ton près. Cet examen de la politique extérieure ne remet toutefois pas en cause le principe arrêté entre M. Raimond et le nouveau président de la commission des affaires étrangères, M. Roland Dumas (PS, Dordogne) d'organiser ultérieurement un grand débat, en bonne et due forme, sur l'action du gouvernement dans un domaine décisif pour la cohabitation. Enfin, la discussion a donné l'occasion à un certain nombre de ministres ou de secrétaires d'Etat ayant en main des départements liés aux affaires étrangères (affaires européennes, droits de l'homme et francophonie) de faire leurs premières armes à la tribune.

Le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a tout d'abord affirmé que l'action du gouvernement est « efficace » et « cohérente », pour peu que l'on veuille bien regarder les choses de près et ne pas se laisser guider par des passions contradictoires ou des informations approximatives ou erronées. Le ministre a, dans la foulée, dressé un bilan complet et serré (le Monde du 25 septembre) de ses premiers mois au Quai d'Orsay, dans un contexte marqué par de nombreux soubresauts internationaux. Son principal contradicteur, l'ancien ministre des relations extérieures Roland Dumas, s'est livré, quant à lui, à un jeu subtil consistant à mettre en contradiction

le ministre des affaires étrangères et M. Jacques Chirac. « Quel gâchis ! dont vous êtes le plus souvent victime », s'est écrié M. Dumas. « Ne dis-ou pas que les agents de votre département passent leur temps à réparer les pots de colle du premier ministre ? ». M. Dumas a ensuite énuméré les différentes « gaffes » commises, selon lui, par M. Chirac : le jugement au vitriol porté sur le premier ministre australien, M. Bob Hawke ; l'interview démoitiste un journaliste israélien Ben Porat, rejetant la responsabilité de l'accord nucléaire de 1975 avec l'Irak sur M. Giscard d'Estaing - « Qui croire ? ». « D'Ornano au M. Chirac ? » : enfin les déclarations « mettant sur le même pied les Palestiniens et les Coréens ». « Les choses vont plutôt bien quand elles se dégagent des orientations tracées par le premier ministre ; dans la pratique quotidienne, un désordre incompréhensible et inquiétant frappe l'esprit (...). Derrière toutes ces questions se profile une seule considération : on ne peut, dans le domaine de la politique étrangère, souffler le chaud et le froid », a précisé M. Dumas avant de lancer, à l'adresse de M. Chirac : « qui aspire à la magistrature suprême devrait s'efforcer de prendre de la hauteur, et non s'enliser dans des pratiques politiciennes de piètre envergure ».

La surprise venue de Londres

Bien que touché par la commission de son prédécesseur, M. Raimond a trouvé la ficelle un peu grosse. En fin d'après-midi, il s'est efforcé d'en dénoncer l'argumentation, affirmant : « En vous écoutant, je me demandais si je n'entendais pas le porte-parole du Parti socialiste. Ce serait mal me connaître que de tenter de me dissocier de l'action du premier ministre. Je suis totalement solidaire du chef du gouvernement, c'est lui qui m'a choisi. » Très calmement, mais très fermement, le ministre des affaires étrangères devait ensuite résumer l'analyse faite par M. Dumas selon laquelle, en matière de politique extérieure, le dernier mot appartient au chef de l'Etat. « Je vous laisse la responsabilité de cette interprétation de la Constitution », a-t-il dit. Sans nier les prérogatives de M. François Mitterrand, M. Raimond a rappelé qu'aux termes de la Constitution, le premier ministre dirige l'action du gouvernement qui lui-même détermine et conduit la politique de la nation. « C'est peu après que M. Alain Peyrefitte (RPR) devait, de son banc, demander l'autorisation d'interrompre le ministre. Évoquant la toute fraîche décision du gouvernement britannique de rompre ses relations diplomatiques avec la Syrie, M. Peyrefitte a demandé à M. Raimond ce qu'il pensait de cette décision, et si le gouvernement français envisagerait de telles mesures de rétorsion s'il venait à détenir des preuves aussi convaincantes que celles des Britanniques.

Visiblement surpris par la question, hésitant, le ministre des affaires étrangères a répondu que la

décision britannique ne le surprenait pas et que « le jour où nous aurons des preuves contre un Etat tiers, nous agirons ». Interrogé dans les couloirs de l'Assemblée, M. Dumas a estimé, pour sa part, que « si la preuve était établie d'une complicité de la Syrie dans les attentats de Paris, il faudrait prendre les mesures qui s'imposent, éventuellement la rupture, mais, a-t-il ajouté, la France n'a pas, pour l'instant, de raisons d'adopter une mesure similaire à celle de la Grande-Bretagne ».

S'agissant du dossier européen, les députés centristes présents dans l'hémicycle, M. Staal (UDF, Marne) et M. Jean-Marie Daillat (UDF, Manche), rapporteur pour les affaires européennes, ont, avec « leur » ministre des affaires européennes, M. Bernard Bosson, longuement insisté sur l'opportunité positive que constituerait à leurs yeux la venue, le 20 novembre prochain devant l'Assemblée nationale, du débat sur l'acte unique européen. Connaissant les dissensions internes sur ce sujet (notamment l'hostilité de M. Debré), M. Dumas n'avait pas manqué, peu avant, de dénoncer les « tergiversations » du gouvernement, affirmant, sans le citer, qu'un ministre (il s'agirait de M. Méhaignerie) aurait menacé de démissionner si ce texte ne venait pas en conseil des ministres. M. Bosson a démenti : « Il n'y a point de drames, ni de menaces de démission ». Il a été lancé ensuite dans un éloquent plaidoyer pro-européen : « Seule la construction européenne nous rendra maîtres de notre destin. Elle est, en outre, au-delà des intérêts, un acte de foi et d'espoir... ».

An diapason de M. Bosson, M. Staal s'est exclamé : « Puisse l'adoption de l'acte unique européen marquer le départ d'une nouvelle relance de la politique européenne ». M. Daillat a regretté, pour sa part, que l'Europe, « géant économique », ne soit encore qu'un « nain politique ».

Le Front national et le PC se sont livrés, de leur côté, à une polémique sur l'Afrique du sud : « La France restera-t-elle le dernier rempart de l'apartheid ? » a demandé M. Maxime Gremetz (PS, Somme), protestant contre la venue prochaine de M. Botha, tandis que le doyen de l'Assemblée, M. Frédéric-Depout (FN, Paris), s'étonnait que l'on critique la venue prochaine en France du président Botha, « le premier libéral en Afrique du Sud », avant de vilipender M. Nelson Mandela, « le plus grand terroriste du monde ».

Par ailleurs, s'agissant de la francophonie, M. Jacques Baumel (RPR, Hauts-de-Seine) s'est interrogé sur le rôle du secrétaire d'Etat à la francophonie, constatant la faiblesse de l'implantation culturelle française à l'étranger, l'ancien ministre a conclu : « Je ne pense pas qu'un secrétaire d'Etat à la francophonie arrange grand-chose... ». M^{me} Michaux-Chevry, secrétaire d'Etat chargée de la francophonie, devait répondre par l'annonce de la réunion, à Paris, d'états généraux de l'ensemble des médias francophones.

Le sommet franco-allemand

Une double épreuve de vérité

(Suite de la première page.)

Du côté allemand, en effet, on ne tient pas à s'engager trop fermement sur le plan fédéral sur des questions qui sont du ressort exclusif des Länder... Epreuve de vérité pour les relations franco-allemandes, ce sommet de Francfort est également pour la cohabitation politique en France...

Le gouvernement de M. Chirac a hérité sans grand plaisir de cette réunion décidée par le précédent. De plus, le cérémonial qui est désormais de règle dans ce genre de rencontre met beaucoup plus en valeur le président de la République que le premier ministre. M. François Mitterrand recevra solennellement le titre de citoyen d'honneur de la ville de Francfort, comme le chancelier Helmut Schmidt avait reçu celui de docteur honoris causa de la Sorbonne en 1981 à Paris, lors du dernier sommet entretenu.

Le tête-à-tête Mitterrand-Kohl, qui précédera la réunion plénière du lundi 27 octobre, sera le premier entre les deux hommes depuis la rencontre de Reykjavik. Le chancelier ouest-allemand, qui rentre tout juste de Washington, évoquera sans nul doute ses entretiens avec le pré-

sident Reagan. On parlera défense et sécurité européenne, et notamment de cette pomme de discorde entre les deux pays que sont les armements nucléaires tactiques (ou préstratégiques) sur lesquels les Allemands aimeraient bien avoir un droit de regard.

Bref, dans ce type de rencontre, le président de la République française exerce la plénitude de ses fonctions, et le premier ministre est réduit aux secourds rôles. On comprend donc le souci de Mitterrand de minimiser les effets du sommet de Francfort, et de relever, comme le fait M. Denis Beaudoin, les points de friction plutôt que les succès...

L'Élysée, de son côté, se plaît à souligner que c'est grâce à l'opiniâtreté de François Mitterrand que les deux pays sont parvenus à un accord de financement du projet de navette européenne spatiale Hermes (le Monde daté 19-20 octobre) et à signer un accord de coopération républicain de la décision de M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, de ne faire qu'une brève apparition à Francfort. Il est en effet attendu à New-York pour courir le marathon...

LUC ROSENZWEIG.

NATIONS UNIES

Washington va verser 100 millions de dollars d'arriérés à l'Organisation

NEW-YORK (Nations unies) de notre correspondant

Le département d'Etat a décidé, le vendredi 24 octobre, de verser 100 millions de dollars (sur les 210 millions actuellement dus) à titre de contribution des Etats-Unis au budget de l'ONU pour l'année 1986, mettant ainsi fin à une période d'incertitude quant à l'avenir immédiat de l'Organisation. Le versement permettra de faire feu aux dépenses courantes, en attendant les contributions pour l'année 1987 dues en janvier. La cotisation américaine représente en théorie le quart des ressources annuelles des Nations unies.

« Nous survivrons ! », s'est exclamé le chef comptable de l'ONU, M. Richard Foran, lorsqu'il a appris la décision de Washington. Visiblement soulagé, et presque heureux, il a fait devant nous un rapide

calcul : « A moins de 85 millions, nous étions égarés ; avec 100 millions, il nous restait même une réserve pour le mois de janvier. C'est une bonne nouvelle. » Dans les couloirs du palais de verre, une discrète satisfaction se lisait sur les visages.

Bonne nouvelle ? Décidément, Washington réussit à bricoler les cartes, au point de provoquer un flot de félicitations pour ce qui est d'abord une punition. Mécontent du fonctionnement de l'ONU, des allocations budgétaires et de la tonalité « anti-occidentale » des débats, le Congrès avait limité, dans le cadre de la loi Gramm-Rudman sur la réduction des dépenses publiques, la contribution américaine aux quarante-six organisations internationales dont le pays est membre à 255 millions de dollars pour l'année 1986, recommandant un plafond de 66 millions de dollars pour

FONU. Soudain conscient que sa campagne anti-occidentale est allée trop loin, le département d'Etat a décidé unilatéralement d'ignorer les désirs des membres du Congrès et d'augmenter la part des Nations unies au détriment de l'OTAN et de l'Organisation des Etats américains, notamment.

Selon des sources bien informées, l'administration serait prête à reprendre l'examen de la situation financière de l'ONU au mois de janvier, c'est-à-dire après le vote de l'Assemblée générale sur la réforme des structures proposée par le « comité des 18 ». En réalité, ce réexamen pourrait devenir une obligation si le département d'Etat décidait d'exiger l'application de l'amendement Kissinger, qui lui le droit de la contribution à la modification du fonctionnement de l'ONU.

CHARLES LESCAUT.

A TRAVERS LE MONDE

Pays-Bas

La lecture d'un discours du dissident tchèque Vaclav Havel est autorisée

La Haye. - Le gouvernement néerlandais a finalement autorisé, vendredi 24 octobre - après avoir envisagé de l'interdire la semaine dernière (le Monde du 23 octobre), - la lecture d'un discours de l'écrivain tchécoslovaque Vaclav Havel, lauréat du prix 1986 de la Fondation Erasme, lors d'une cérémonie en son honneur le mois prochain à Rotterdam.

Le premier ministre néerlandais, Ruud Lubbers, a précisé que son ministre des affaires étrangères, M. Hans Van den Broek, qui s'était opposé initialement à la lecture du discours parce que son contenu pourrait embarrasser la famille royale néerlandaise, s'était incliné devant le souhait de la Chambre des députés, favorable à cette lecture.

Dans son texte, Havel mettrait son travail d'écrivain en rapport avec son engagement pour les droits de l'homme et la Charte 77, principal mouvement dissident tchécoslovaque.

URSS

Washington accusé de vouloir créer une « OTAN orientale »

Philippines

Attentat à Manille

Trois personnes ont été blessées, dont une grièvement, par l'explosion d'une bombe artisanale, vendredi 24 octobre, devant un restaurant McDonald's du quartier d'affaires de Makati à Manille. D'autre part, des ingénieurs sud-coréens ont été enlevés, dans le nord, par des rebelles communistes.

Enfin, M^{me} Aquino a déclaré, vendredi, qu'elle ne limogerait pas les ministres de gauche et qu'elle ne rétablirait pas temporairement l'ancienne Constitution, ainsi que le lui ont demandé le vice-président, M. Salvador Laurel, et le ministre de la défense, M. Enrile. Elle a néanmoins admis que la composition du gouvernement serait modifiée à l'occasion de l'élection d'un congrès, prévue en mai. « A ce moment-là, puisque beaucoup seront candidats au congrès, nous aurons un remaniement », a-t-elle déclaré. - (AFP, Reuters.)

Washington

accusé de vouloir créer une « OTAN orientale »

Au cours d'un banquet offert, vendredi 24 octobre, en l'honneur du président nord-coréen Kim Il Sung, M. Gorbatchev a déclaré : « Washington a planté ses systèmes nucléaires comme des échardes dans le corps de la Corée, le corps de l'Asie. A cela, il faut ajouter le projet de constituer un bloc réunissant Washington, Tokyo et Séoul avec les oncles d'autres Etats. Si l'on en croit les apparences, cela est apparu à devenir une sorte d'OTAN orientale ».

« Ce qui fait planer une menace réelle sur l'Union soviétique, la Corée du Nord et beaucoup d'autres pays, comme sur la cause de la paix. » Les deux pays, a-t-il également déclaré, ont manifesté, « à une fois de plus, leur désir partagé d'élever nettement le niveau de notre coopération ». M. Gorbatchev s'est, enfin, accepté une invitation à se rendre en Corée du Nord. - (Reuters.)

Océanie

AUSTRALIE : les difficultés des travaillistes au pouvoir

Quand M. Bob Hawke perd le sourire...

SYDNEY correspondance

M. Bob Hawke n'a plus le sourire facile. Ces derniers temps, il se contrôle avec peine, d'emporter contre un groupe de presse qui lui est pourtant traditionnellement acquis, écarte de vénéreux propos contre la Nouvelle Droite, une alliance d'universitaires, d'économistes et de chefs d'entreprise qui prétendent depuis quelque temps lui donner des leçons, allant jusqu'à leur lancer « espèces de prophéties, vous ne comprenez rien ni à la politique ni à l'économie ».

Signe des temps difficiles, les fuites commencent à suinter de son propre cabinet. Ces difficultés unissent-elles la ébute de M. Hawke, premier ministre de l'Australie depuis 1983, celui qu'on appelait il n'y a pas si longtemps encore « M. 76 % » tant il était populaire ? Est-ce le début de la fin pour celui qui s'était promis de remplir trois mandats, ce qui ne s'est jamais vu pour un premier ministre travailliste ?

Les sondages réalisés début octobre donnent au gouvernement travailliste sa cote la plus basse depuis 1984 : 41 %, contre 47 % pour l'opposition (une coalition du Parti libéral et du Parti national). Le premier ministre continue de jouer d'une meilleure carte personnelle que le chef de l'opposition, M. Howard (58 % contre 25 %), mais l'écart entre les deux hommes se resserre. L'hiver austral a été rude. La dette extérieure, déjà impressionnante, s'est encore accrue (elle filera bientôt les 100 milliards de dollars). Le taux d'inflation est encore en hausse (8,4 %), tout comme le dollar australien avait atteint la cote la plus basse de son histoire par rapport au dollar américain.

En dépit de l'intervention soutenue de la Banque fédérale, les marchés de change internationaux n'ont

plus, depuis, confiance dans l'économie australienne. Début septembre, les « services Moody », qui évaluent la cote de crédit des économies internationales, ont baissé la note qu'ils donnaient d'ordinaire à l'Australie. Le pays-continuit peut espérer, au mieux, une récession douce.

Le budget d'annuités présenté le 19 août n'a pas arrangé les choses : sans vraiment rassurer la finance internationale ni les milieux d'affaires, il heurte les sensibilités de la classe moyenne, dont M. Hawke est d'abord l'élu. Augmentation importante de l'impôt, coupes sévères dans les dépenses publiques font leurs victimes, notamment chez les pupilles de l'Etat, les mères célibataires... L'introduction de droits « administratifs » à payer par les étudiants de l'enseignement supérieur a par ailleurs mis en émoi le monde universitaire.

Marche arrière

Autre point sensible, M. Hawke a levé l'embargo sur les ventes d'uranium à la France, pour susciter des rentrées de devises. Ce n'est pas la première fois qu'il manque à un principe du programme travailliste, et le parti se reconstruit de notions en notions dans ce dirigeant qu'on compare volontiers aujourd'hui à un M. Reagan ou une Mme Thatcher. M. Hawke n'a, du reste, pas consulté ses pairs avant de malmené cette « vache sacrée » des travaillistes.

Fin septembre, M. Hawke a récidivé avec une lettre à son ministre de l'environnement, M. Barry Cohen, recommandant de poursuivre la prospection minière dans le parc national de Kakadu, l'un des joyaux de la nature australienne situés dans le Territoire du Nord. Le parc est riche en or, en platine et en uranium. Son exploitation minière épongerait, du jour au len-

demain, la dette extérieure. Pour les défenseurs de l'environnement et les aborigènes, Kakadu est intouchable. A la suite d'une fuite, la lettre de M. Hawke a fini dans la presse. Cette fois, c'en était trop : le Caucus fédéral (l'ensemble des parlementaires travaillistes) força le premier ministre à faire marche arrière.

Les démocrates, qui se présentent aujourd'hui comme le seul vrai parti anti-nucléaire, accusent M. Hawke d'être sous l'influence de la Nouvelle Droite, une force nouvelle sur l'horizon australien, qui assemble des idéologues, des penseurs, des membres d'instituts de recherche, de chambres de commerce et de « sociétés ». Son credo : le retour au libéralisme économique du dix-huitième siècle. Sa bête noire : l'Etat-providence, la taxation, les syndicats, le travailisme en général. Un de ses buts : soulever le glas des relations industrielles telles qu'elles fonctionnent depuis quatre-vingts ans dans le pays-continuit...

Des thèmes qui depuis quelques mois ravissent à M. Hawke la manchette des journaux.

C'est le système de fixation des salaires auquel la Nouvelle Droite s'est décidé de s'attaquer d'abord : un système centralisé qui veille à compresser l'échelle des salaires, contrôlé par la « commission australienne de conciliation et d'arbitrage », une sorte de Cour de justice accréditée par le gouvernement fédéral.

Outre cette institution qu'elle entend supprimer, la Nouvelle Droite part en guerre contre le syndicalisme obligatoire. Fin août, un de ses animateurs, M. Charles Copeman, le président-directeur général de la société Peko Walsend, qui exploite une énorme mine de fer dans l'Etat de l'Australie Occidentale, excité par les exigences et les grèves des huit syndicats auxquels est affilié son personnel, a répertorié deux cent quarante « pratiques » syndicales, qui, dit-il, entravent la productivité de son entreprise, et y a

mis fin de sa propre autorité. Quand les ouvriers ont protesté, M. Copeman a licencié la totalité de ses travailleurs. Non content de son exploit, M. Copeman profite du rôle de vedette que lui attribuent les médias pour appeler à la mise à bas du pouvoir fédéral.

Les pouvoirs des syndicats

Parallèlement, un autre membre influent de la Nouvelle Droite, le président de la chambre de commerce de Melbourne, déclare vouloir saisir l'ONU de la question du syndicalisme obligatoire. C'est une atteinte, dit-il, aux droits civiques des ouvriers, une brèche dans la déclaration des droits de l'homme.

Ces thèmes trouvent un écho de plus en plus favorable dans l'opinion publique : 80 % des Australiens pensent que les syndicats ont trop de pouvoir (49 % seulement en 1971), et 42 % d'entre eux souhaitent l'abolition du système salarial actuel, préférant des négociations directes entre employeurs et employés.

M. Hawke a repris l'initiative, le 25 septembre, et convoqué autour d'une table le Conseil australien des syndicats et les deux grandes organisations patronales, sur le thème des pratiques démodées en usage dans le monde du travail. Les syndicats ont joué le jeu, car bon nombre de leurs dirigeants sont devenus des stratèges à col blanc, comme M. Hawke, lui-même ancien dirigeant syndical.

A dix mois des prochaines élections fédérales, M. Hawke s'efforce ainsi de reprendre l'Australie en main par le consensus plutôt que par la manière forte. Faudra-t-il que le Parti travailliste, pour survivre, en vienne à adopter tout entier ces allures de « New Labour » qu'aura façonnées M. Hawke, mettant si mal à l'aise les travaillistes tradition-

SYLVIE CROSSMAN.

Politique

La campagne de M. Rocard chez les socialistes du Nord-Pas-de-Calais

M. Michel Rocard a achevé, le vendredi 24 octobre, à Hautmont (Nord), une tournée de trois jours dans la région Nord-Pas-de-Calais. L'ancien ministre s'est entretenu vendredi dans la mairie de Lille avec M. Pierre Mauroy. L'attention de la plupart des responsables et élus socialistes rencontrés dans le Nord (notamment M. Bernard Roman, premier secrétaire fédéral), a été proche de celle de leurs collègues du Pas-de-Calais (le Monde du 24 octobre) : un accueil souriant, voire chaleureux, assorti d'un rappel ferme des règles et des statuts du parti à propos de la désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle.

L'entourage de M. Rocard toutefois ne cachait pas sa satisfaction à l'issue d'un voyage où l'ancien ministre a bénéficié, dans ses di-

verses réunions, d'une écoute attentive de la part des militants et du public : il juge, que, tout en déplorant ses « écarts de langage », la plupart des élus du Nord-Pas-de-Calais considèrent M. Rocard comme le candidat naturel du PS au cas où M. Mitterrand ne se représenterait pas. L'ancien ministre s'est refusé à ce propos à toute nouvelle précision, tout en se montrant très confiant : il a néanmoins réaffirmé, vendredi, à Wasquehal, devant la presse régionale : « Il m'est arrivé de dire que lorsqu'on n'est plus d'accord avec les règles du jeu, on se retire ; c'est une décision très lourde ».

La crise économique et sociale majeure que traverse la région Nord-Pas-de-Calais a été rarement absente des préoccupations exprimées par l'ancien ministre, comme par ses

lôtes. M. Rocard a terminé son circuit dans le bassin de la Sambre. Selon M. Umberto Bazzini, ancien député socialiste de Mantes-la-Population, la population active pour 19% est au chômage dans ce bassin touché à mort par la disparition de la sidérurgie. Et l'INSEE laisse prévoir une proportion de 24% au printemps 1987.

Cette dernière étape a illustré, tout aussi symboliquement, la complexité du personnage Rocard : tout juste sorti d'un déjeuner avec des dirigeants d'entreprises du bassin, l'ancien ministre a fait, à l'intérieur de l'usine, une prise de parole militante. Juché sur une caisse, dans un atelier, au milieu des machines, M. Rocard a vivement critiqué l'attitude des banques et apporté son soutien aux ouvriers en lieu de travail, rassemblés autour de lui et partagés entre la colère et l'abattement.

Contre l'« anti-étatisme primaire de la droite »

HAUTMONT (Nord)
de notre envoyé spécial

Plus encore qu'à l'accoutumée — M. Rocard aime à rappeler qu'il est à l'origine économique — les questions économiques ont occupé l'esprit et les déclarations de l'ancien ministre de l'Agriculture, lors de cette visite. Par trois touches, M. Rocard a brossé le portrait du personnage qu'il entend incarner, à la recherche d'une troisième voie entre le « socialisme

administratif » et le « libéralisme sauvage ».

M. Rocard marcherait-il ainsi sur les traces de celui qui, avec l'invention de la « participation », veut le premier définir une « troisième voie » pour la France ? De fait, l'« idée d'une plénitude avec la démarche du général de Gaulle » ne le choque pas. Si le premier président de la cinquième République n'a commis l'erreur de se laisser tirer trop à droite », fante, selon M. Rocard, d'une vraie connaissance du monde

de travail, l'ancien dirigeant du PSU rappelle qu'il n'a jamais repris à son compte l'expression de « pouvoir personnel », qui faisait, dans les années 60, les beaux jours de l'opposition de gauche.

Le remplacement décidé par M. Hervé de Charette du commissariat du Plan par un commissariat de la stratégie vient à la rescousse d'un détracteur qui apparaît comme le défenseur de l'œuvre du général, face à la « dérive libérale » du gouvernement de droite. Dans le même mouvement, défendant la planification, M. Rocard réfute les accusations de crypto-libéralisme que certains socialistes, dont M. Jean-Pierre Chevènement, émettent à son encontre. L'ancien ministre, qui revendique l'antériorité dans la critique du « tout Etat », s'est offert le plaisir de rappeler à plusieurs reprises qu'il est spécialement bien placé pour dénoncer l'« anti-étatisme primaire de la droite ».

Une telle politique n'a même pas, à ses yeux, le mérite de défendre les intérêts des entreprises. L'ancien ministre a rappelé jusqu'à plus soif, devant tous ses auditeurs, l'exemple des privatisations pour appuyer son raisonnement : le gouvernement ne fait pas la politique des entreprises, il fait la politique des « riches ». M. Rocard joue ainsi avec une certaine subtilité sur un double registre : son prisme camp, la gauche, peut difficilement l'accuser de mettre son drapeau dans sa poche. Vis-à-vis des centristes, de la droite modérée ou des libéraux économiques, il s'attache à montrer qu'à travers son personnage, la gauche bat la droite sur le terrain économique et financier.

Tout en se rapprochant, pour la forme, d'être « presque technique », M. Rocard multiplie les démonstrations : après le 16 mars, dit-il, un point de baisse des taux d'intérêt eût mieux valu, tant que la situation internationale le permettait facilement, que la dévaluation. Quant à la stimulation de l'économie, l'ancien ministre martelle que, en réservant aux grandes entreprises la possibilité d'avoir recours au papier interentreprises, mis en place par M. Bérégovoy (dont il pense le plus grand bien), en imposant ainsi aux PME des taux d'intérêt réels supérieurs de quelque cinq points à l'inflation, on étouffe dans l'œuf toute possibilité de reprise de l'investissement.

De telles suggestions s'inscrivent

naturellement dans la perspective d'une action volontariste contre un chômage qui prend, dans le Nord-Pas-de-Calais, les dimensions d'un drame régional. M. Rocard l'a affirmé à Lens : il pense que seule une puissante « chirurgie » économique peut avoir quelque chance d'arrêter le mal, sans mettre en cause l'équilibre extérieur du pays et le ralentissement de l'inflation.

La chirurgie contre le chômage

La chirurgie, cela fait mal. Et M. Rocard pense qu'il faudra accepter de souffrir. Exemple : il ne peut plus être question, dans l'esprit de l'ancien ministre, d'une nouvelle réduction du temps de travail sans réduction du salaire. Seule la liaison entre les deux est la marque d'une solidarité réelle. De la même façon, M. Rocard juge proprement dérisoire que le gouvernement fasse de la réduction du chômage des femmes la priorité, tout en s'accordant que quelque 5 milliards de francs à cette « priorité ».

L'ancien ministre s'interroge avec ses experts sur l'efficacité d'une injection massive d'argent (plusieurs dizaines de milliards de francs) dans l'économie pour atténuer vraiment le chômage ; injection qui ne serait pas sans conséquences sur le déficit budgétaire. M. Rocard avait déjà dénoncé, lorsque la gauche était au pouvoir, les effets pervers d'une « gestion notariale » des finances publiques et indiqué que l'utilisation du déficit compte plus qu'une limitation rigide de son montant. L'ancien ministre, au demeurant, juge possible de financer en partie une telle dépense supplémentaire par d'autres moyens que le déficit budgétaire et s'interroge sur la définition même d'un tel déficit.

Autre piste : un programme massif d'économies d'énergie, que M. Rocard avait déjà évoqué lorsque la gauche était encore au pouvoir et auquel il reste attaché.

L'ancien ministre néanmoins trace lui-même les limites de son raisonnement, car il juge qu'en matière d'emploi il n'est pas possible de faire abstraction de la CEE, c'est-à-dire, en fait, de la RFA et de ses politiques. Au total, en se fiant à l'action stimulante de grands projets nationaux et, si possible, européens, M. Rocard se situe dans la filiation d'un keynésianisme qu'il refuse de jeter aux orties.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

Le Front national demande la suppression du secrétariat d'Etat aux droits de l'homme

Le Front national a fait de la disparition du secrétariat d'Etat aux droits de l'homme l'un de ses chevaux de bataille. M. Bruno Mégret (FN, Isère) a déposé, à l'issue du débat de politique étrangère, plusieurs amendements tendant tous à la disparition pure et simple de ce secrétariat d'Etat créé après le 16 mars. M. Mégret a affirmé : « La défense des droits de l'homme est désormais dotée d'un statut avec tout ministériel, voiture officielle, lambris dorés et huisseries à chaîne. Nous ne saluons pas cette avancée, car nous sommes persuadés que ce secrétariat d'Etat sera inefficace (...). Les idéologues du pacifisme violent la paille française, mais non la poutre soviétique. L'expulsion légale d'une centaine de Maliens à bord d'un confortable avion charter a fait plus de bruit que des milliers de « boat-people » rejetés à la mer par l'oppression communiste ! Ce qui est très grave, ce sont les propos tenus à cette occasion par l'orchestre des libéologues des droits de l'homme, qu'il s'agisse de SOS racisme, de l'ICRA, du Monde ou bien du PCF : (...) Fidélité des droits de l'homme se retourne contre nos intérêts nationaux ».

M. Claude-Gervard Marcas (RPR, Paris), s'est étonné de l'obsession musicale de M. Mégret. « C'est l'orchestre rouge qui vous

troupe décidément dans la tête », a ironisé le rapporteur de ce budget. M. Marcas avait présenté auparavant son rapport, un épais et indigeste document de 264 pages, précédé d'un « rapide tour du monde, au regard de quelques principes simples puisés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ».

M. Guy Vadepied (PS, aise), a dénoncé pour sa part « les relents de xénophobie de FN ». Il s'est également adressé à M. Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, pour regretter son attitude lors de l'expulsion des 101 Maliens. M. Malhuret a répondu que : « En matière d'immigration, la volonté du gouvernement est de mettre fin à l'immigration clandestine (...). Mon rôle consiste à veiller à ce que les actions, dont nul ne conteste la nécessité, s'exécutent dans le respect de nos textes et soient appliqués dans le plus grand souci d'humanité (...). Mais ma tâche ne se borne pas à cela. Il m'appartient d'initier des actions destinées à surveiller et à enrichir notre patrimoine de libertés. Dans cette perspective, je me rendrai prochainement en place une commission nationale consultative des droits de l'homme ».

P.S.

Libéralisme jacobinisme, liberté

La deuxième partie du colloque consacré, par le Comité officiel franco-américain pour la célébration du centenaire de la statue de la Liberté, au concept de liberté a eu lieu le mercredi 22 et le jeudi 23 octobre à Paris. La première partie s'était déroulée à Washington le 1^{er} et le 2 juillet dernier.

Tradition libérale et tradition jacobine, libéralisme « à la française » ou selon le modèle américain, variantes « classiques » et version contemporaine dudit libéralisme : il est difficile d'embrasser sur un seul volet sans juxtaposer des analyses et des diagnostics qui n'entraînent pas obligatoirement entre eux que des relations évidentes, nécessaires et fructueuses à comparer ou à confronter.

Fortes ou faibles — de cette diversité, la seconde partie du colloque consacré, par le comité officiel franco-américain pour la célébration du centenaire de la statue de la Liberté (1), au concept de liberté, à son développement et à sa signification en France et aux Etats-Unis ne pouvait donc échapper à un certain disparate.

France et Etats-Unis : les destinées des deux nations, leurs systèmes sociaux et politiques (si tant est qu'il s'agit d'évoquer les modèles à des modèles simples), leurs univers mentaux sont du reste trop radicalement différents pour qu'il en soit autrement.

Deux planètes éloignées, serait-on parfois tenté de penser. Lorsque l'on s'agit d'évoquer les modèles du libéralisme en France et en Amérique dans les trente premières années du 20^e siècle, un universitaire américain (M. William Leuchtenburg, université de Caroline du Nord) peut trouver naturel de traquer dans l'évolution de la jurisprudence de la Cour suprême l'émergence — très progressive — d'un contrat juridique imposé aux Etats par cette institution pour la protection de certains libertés fondamentales.

Ainsi vont les choses dans une Amérique initialement acquise à l'évidence multiforme de son libéralisme, travaillée en profondeur par le seul esprit de l'ordre judiciaire (souvent plus que législatif) et lentement soumise à certaines contraintes du contrôle après avoir usé de toutes les commodités du fédéralisme.

Ces Etats-Unis-là ne sont-ils pas à des années de lumière d'une France (décrite par M. René Lévesque, président de la Fondation nationale des sciences politiques) « travaillée » par les recensements politiques d'après l'affaire Dreyfus, puis bouleversée par le traumatisme de 1914-1918 avant de connaître une grande dépression. Période où l'Etat peut briser pour le premier fois l'inspiration libérale, en droit, devait souligner M. Rémont, des positions solides qu'elle occupe alors dans certaines institutions académiques ou universitaires.

Pourtant, un certain libéralisme se frayait, entre 1900 et le début des années 30, un chemin dans l'opinion. Malgré la contenance de l'Action française et la montée des doctrines socialistes.

Dans le même temps, les hommes au pouvoir en France sont libéraux... sans l'être. A côté de leur individualisme et de leur attachement aux institutions représentatives subsiste en effet un « intégrisme républicain plus jacobin que libéral ». La grande guerre, la nécessaire dérive vers

l'économie dirigée qu'elle impliquait, le suraut républicain qu'elle entraîna pour le sauvetage du territoire (lointaine réminiscence des origines révolutionnaires) ne sont pas faits pour favoriser la cause libérale qui pourtant resurgit après-guerre. « En 1932, constate M. Rémont, le libéralisme est entré dans les mœurs ». Du même coup, il est victime de sa réussite. Car cette assimilation du libéralisme à celui d'une réalité politique et sociologique qui, dans l'Hexagone, ne lui est jamais définitivement acquise.

Mythe et doctrine

Reste, en effet, le lourd débat franco-français, l'affrontement presque incessant entre jacobinisme et libéralisme. Corps de doctrine insistant au fil des décennies, ce dernier a fini par l'emporter, soutient M. Jean Rivoire, professeur à l'université de Paris II, tandis que le jacobinisme toujours resté à l'état de mythe et de vague système de pratiques s'étoilait progressivement après son funeste triomphe de la Terreur.

Une telle vision laisse sceptiques certains observateurs français. M. Georges Vedel, professeur émérite à l'université de Paris II et membre du Conseil constitutionnel, trouve le jacobinisme « plutôt vivant en France », pas plus réducteur que certains aspects du libéralisme : il croit même l'écho dans les discours de certains responsables socialistes (M. Jean-Pierre Chevènement, par exemple). Quant à M. George Armstrong Kelly (Johns Hopkins University), à constater l'impénétration de la tenture jacobine dans une France certes gérée par le libéralisme tandis que les Etats-Unis connaissent de loin en loin des « moments jacobins » dont le dernier en date serait le new Deal de Roosevelt.

Voilà pour les incertitudes générales, mais le présent. Faut-il le libéralisme, qui est passé en un demi-siècle du « déclin à la renaissance », se fortifie à mesure que se développe le caractère transnational des économies, soutient M. Jean-Claude Cassin (EP, Paris), pour que les nations tendent de ce fait à se décrire elles-mêmes, tandis que la démocratie s'autolimit.

Enfin l'opposition jacobinisme-libéralisme ne saurait faire oublier que ces deux termes n'épuisent pas la totalité du réel, il s'en faut. Pour le passé, il s'agit de se garder du piège réel et durable de la contre-révolution en France, à la relative jeunesse de l'idée républicaine pleinement acceptée.

Pour le présent, que ce soit ou non « à cause » de cheminements complexes qui mélangent, par influences successives, de la Terreur au goulag (souvent évoqué au cours du colloque), il est au moins une valeur, un mot, que la plupart des personnalités réunies par M. de Laubouty (2) paraissent prêtes à brandir en coram pour définir leur chance commune : liberté.

MICHEL KARMAN.

(1) Ce comité est présidé par M. François de Laubouty, ambassadeur de France.

(2) Notamment MM. François Fejtó, journaliste et historien, spécialiste des pays de l'Est, et Leszek Kolakowski, enseignant à Oxford, exilé en 1956 de sa chaire de philosophie à l'université de Varsovie.

Une reconversion « gênante »

« Nous aurions pris nos 7000000 et nous serions partis, c'était sans doute été mieux ! » L'heure est à l'amertume dans les rangs des salariés de l'entreprise Cnappes de France, à Hautmont, dans le Nord, dont le dépôt de bilan doit être entériné en début de semaine prochaine par le tribunal de commerce de Valenciennes. Deux cent trente-sept salariés. Presque tous anciens sidérurgistes de Cockerill, qui, à la fermeture de leur usine en décembre 1984, faisaient le pari de leur reconversion que leur projetait un industriel parisien, Patrice Ringrave, en voulant faire de Hautmont la « capitale mondiale » des coupes sportives.

Un marché important : deux millions de coupes vendues chaque année en France, dix-huit millions en Europe. Un marché à conquérir puisque jusqu'à présent essentiellement occupé par une production italienne d'origine artisanale. Voilà pour le projet. Les moyens ? Les fonds laissés par le groupe belge Cockerill pour la reconversion des salariés, l'aide financière de la municipalité communiste, une avance remboursable de la région, des prêts consentis par Sodinor, la société de conversion d'Usinor, des capitaux privés... le tout mobilisé non sans mal, avec l'appui du député socialiste du secteur, M. Umberto Battist, qui fait de cette affaire un problème personnel.

En octobre 1985, l'usine est inaugurée par le ministre du travail d'alors, M. Michel Delebarre. Un an plus tard, s'est un manque de trésorerie de quelque 10 millions de francs et le dépôt de bilan.

Que s'est-il passé ? Une défaillance technique sur l'un des postes essentiels de l'usine : la chaîne automatisée de traitement de surface.

L'entreprise n'atteindra pas le niveau de production prévu au départ. Et quand le problème est enfin résolu en septembre, la saison des catalogues et des ventes est passée.

Pour autant, cette défaillance ne devrait pas remettre en cause le choix industriel. M. Ringrave et M. Battist en sont d'autant plus convaincus que deux expertises réalisées en septembre à la demande de Sodinor, l'une technique, l'autre financière, concluent à la viabilité de l'entreprise, prévoyant même pour 1987 une rentabilité de l'ordre de 30 % du chiffre d'affaires.

Jusqu'à la dernière minute, d'ailleurs, la direction et les salariés de l'usine ont cru à la possibilité de franchir ce cap difficile. M. Ringrave hypothéquait une partie de ses biens. Sodinor consentait un prêt de 5 millions de francs, les quatre banques de l'entreprise apportant quatre autres millions. C'est là que le plan a capoté, deux banques refusant d'apporter leur concours.

« Ce refus bancaire est voulu politiquement, il ne se justifie pas économiquement », déclarait vendredi Michel Rocard, debout sur une caisse au milieu des salariés de l'usine. On cherche à vous étrangler parce qu'une reconversion réussie gêne du monde », M. Battist, accusateur lui aussi, se fait plus précis, mettant en cause les dirigeants de la sidérurgie française.

La défaillance technique du lancement de l'usine se double manifestement d'un imbroglio économique politique dont les deux cent trente-sept salariés de Coupes de France risquent de faire les frais si une solution n'est pas rapidement trouvée.

JEAN-RENÉ LORE.

Le Sénat adopte en seconde lecture le nouveau découpage électoral

Le projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés est définitivement adopté. Le Sénat s'est, en effet, prononcé par un vote favorable à main levée (les socialistes ne prenant pas part au scrutin), le vendredi 24 octobre, sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte commun. Cette CMP n'avait apporté aucune modification au texte initialement soumis aux parlementaires (le Monde du 22 octobre).

Avant une brève discussion au cours de laquelle le gouvernement n'a subi que la contradiction des communistes par la voix de M. Charles Lederman (Val-de-Marne), dénonçant une nouvelle fois le « caractère » des socialistes qui gouvernent de considérer les électeurs communistes comme des « sous-citoyens ». M. Charles Pasqua avait une dernière fois défendu le nouveau découpage électoral. « Je rappelle une fois encore, déclarait le ministre de l'intérieur, que le gou-

vernement s'est inspiré très étroitement des décisions antérieures du Conseil constitutionnel et qu'il a modifié à plusieurs reprises son projet pour suivre, d'une part, les avis de la « commission des sages », de l'autre, ceux du conseil d'Etat. Pour 57 circonscriptions seulement sur 574, il a maintenu son projet, ce qui nous a fait taxer de manque d'objectivité par l'opposition. J'ai déjà dit à cet égard que pour 12 d'entre elles, la « commission des sages » n'avait présenté nulle objection et que, pour les autres, sa position et celle du conseil d'Etat divergeaient ». Au vrai, conclut M. Pasqua, la querelle qui nous est faite porte sur le mode de scrutin lui-même : la question a été tranchée par l'adoption de la loi du 11 juillet dernier. Le vote de celle-ci contribuera d'une façon décisive au bon fonctionnement des institutions de la République ».

Les socialistes ont d'ores et déjà annoncé qu'ils vont saisir le Conseil constitutionnel à propos du nouveau découpage électoral.

La recherche régresse, LE SIDA PROGRESSE.

A lundi. Collectif des admissibles
CNRS-INSEEM, 107, hôpital Saint-Louis, 75476 Paris Cedex 10

Election législative de Haute-Garonne et sénatoriale à Paris

Le Conseil constitutionnel rejette les contestations qui lui étaient soumises

Réuni le vendredi 24 octobre, le Conseil constitutionnel a rejeté la requête de M. Jacques Desmeules qui réclamait l'annulation totale de l'élection législative partielle du 28 septembre dernier dans le département de la Haute-Garonne (le Monde du 10 octobre).

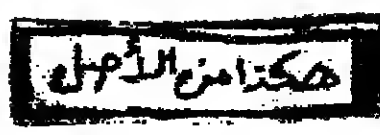
Tête de liste des Verts lors des élections législatives du 16 mars dernier (dont les résultats en Haute-Garonne furent annulés par le Conseil constitutionnel), M. Desmeules avait tenté en vain de faire une nouvelle fois acte de candidature pour le 28 septembre. Il s'était efforcé de faire valoir que le cantonnement versé avant le 16 mars (et non remboursé en raison de la faiblesse du résultat des Verts) le dispensait d'accomplir une nouvelle fois cette formalité.

Ce premier verbatim, indique le Conseil constitutionnel à l'encontre de la prétention de M. Desmeules, « n'était par de nature à permettre légalement à cette liste de dispenser de fournir un nouveau cautionnement à l'occasion des opérations électorales du 28 septembre 1986 ».

Le Conseil constitutionnel a, d'autre part, commencé l'examen du contentieux des élections sénatoriales du 28 septembre. Il a rejeté, le 24 octobre, la requête de M. Jean Allaud, tête de liste malheureux à Paris du Rassemblement des libéraux, qui contestait l'élection comme sénateur de la capitale de MM. Christian de la Malène (RPR), Dominique Pado (UDF-CDS), Roger Roman (RPR), Jean Chérioux (RPR), Roger Chénard (RPR) et de M^{me} Nicole de Haute-Garonne (RPR).

M. Allaud soutenait, en invoquant des dispositions législatives abrogées, que leur qualité de maire d'arrondissement ou de maire adjoint à Paris rendait inéligibles ces personnes. Il alléguait aussi qu'il avait lui-même renoncé, après avoir obtenu des services officiels des indications inexactes, à faire figurer sur sa liste une personne ayant la qualité de maire adjoint à Paris.

M. K.



Société

La lutte contre l'insécurité

M. Marc Becam (RPR) succède à M. Gilbert Bonnemaïson (PS) au Conseil national de prévention de la délinquance

Le Conseil national de prévention de la délinquance (CNPD), créé en 1983 et dont le président d'office est le premier ministre, a désigné, le vendredi 24 octobre, son vice-président, qui est traditionnellement son véritable animateur. C'est donc M. Marc Becam, maire (apparenté RPR) de Quimper, ancien secrétaire d'Etat aux collectivités locales de 1977 à 1980, qui succède à M. Gilbert Bonnemaïson, maire socialiste d'Episy-sur-Seine et fondateur de ce lieu de consensus sur les problèmes de sécurité, dont la

mandat n'avait pas été renouvelé en juillet. M. Becam a été élu à l'unanimité moins une voix, celle de M. Guy Ducloux, député PC des Hauts-de-Seine, qui entendait protester contre la faible représentation des élus communistes au sein de cet organisme.

Au-delà de ce changement d'homme, l'opposition reproche à la majorité d'avoir sensiblement modifié l'équilibre politique du CNPD, lors du renouvellement de sa composition, par arrêté du premier ministre, le 29 août.

Sur les trente-cinq villes désignées par le CNPD, on ne compte que deux maires communistes et neuf maires socialistes. Le PS s'en est tenu dans un communiqué au bureau exécutif où il assure que « les représentants de villes de gauche qui ont fourni dans leur cité et au Conseil un effort positif, sont éliminés et remplacés par des élus de droite qui, pour nombre d'entre eux, n'ont manifesté aucun intérêt pour le travail de prévention. Ils préfèrent la seule discussion stérile appelant à la répression brutale et aveugle ».

L'opposition était d'autant plus fondée à voir une réorientation de l'action du CNPD que le premier ministre a suivi les recommandations de M. Alain Chénouard pour la nomination de nouvelles personnalités qualifiées au sein du Conseil. Celles qui ont été désignées par le garde des sceaux ont en effet plus souvent des spécialités de la prison

que de la prévention. Ainsi, M^{me} Solange Troisier, ancien médecin-inspecteur de l'administration pénitentiaire, ou de M^{me} Laure Baste-Maraud, présidente de l'Œuvre des visiteurs de prison. Il faut y ajouter M. Guy Fougier, ancien préfet de police de Paris, aujourd'hui responsable de la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie et qui, à son poste, semble tout à fait favorable à l'orientation plus répressive définie par le garde des sceaux. Il faut encore noter la présence de M. Alain Legoux, magistrat détaché... au cabinet du maire de Paris, ou encore M^{me} Jean-Marie Vranat, avocate à Paris, dont l'engagement à droite est public.

Le 15 octobre, plus de cent maires socialistes, parmi lesquels un ancien premier ministre et nombre d'anciens ministres (MM. Manroy, Bérégovoy, Chevènement, Franceschi, Heron, Hervé, Labarrère, Lemaire, etc.) sont donc revenus à la charge. Dans une lettre à M. Chirac, ils s'étonnent de l'exclusion de certaines villes - notamment Lille, dont le maire, alors premier ministre, avait nommé... celui de Paris au CNPD - et suggèrent « un réajustement de la composition du Conseil par un élargissement de vingt membres supplémentaires ».

« Un esprit qui dépasse les clivages politiques »

Après un fiasco de la prévention comme « traitement global des diverses causes de la délinquance », ils critiquent « le retour à une politique entièrement tournée vers l'enfermement et l'exclusion permanente de la société de milliers de personnes, en particulier des plus jeunes ».

L'œuvre de M. Bonnemaïson, qui a voulu prouver la possibilité d'une entente pragmatique entre maires des quatre grandes familles politiques dans un domaine d'ordinaire livré aux surenchères, serait-elle démentie ? Non, affirme le premier ministre. Répondant, le 8 octobre, à une lettre de M. Bonnemaïson qui s'inquiétait de la nouvelle composition du CNPD, M. Chirac affirme être convaincu que « les problèmes de prévention doivent être traités dans un esprit qui dépasse les clivages politiques et les différences d'opinions ».

Le premier ministre assure que la nouvelle liste d'élus membres du CNPD ne fait que tenir compte « de l'évolution des équilibres (politiques) observés depuis 1983 » et rend hommage à l'action de M. Bonnemaïson.

Une fin de non-recevoir en forme de compliment. M. Bonnemaïson est en effet, lui, toujours membre du CNPD et s'entend bien avec M. Marc Becam, qui le secondait auparavant au bureau exécutif du Conseil. Bonne volonté ou réticences se verront donc à l'usage. Cependant, il est vrai que les orientations gouvernementales, notamment en matière de toxicomanie et d'immigration, ne sont pas toujours dans la ligne de la réflexion menée par le CNPD depuis 1983. Celui-ci entretiendra-t-il une orientation purement répressive, qui va à l'encontre de ses principes fondateurs ? En tout cas, il a le mérite d'exister et, création de la gauche, de survivre à l'alternance.

EDWY PLENEL

Le projet de prisons privées

Sept syndicats pénitentiaires refusent de discuter

Sept syndicats de l'administration pénitentiaire ont refusé de participer, le vendredi 24 octobre, à la discussion organisée à la chancellerie sur le projet de privatisation des prisons.

La CGT a été la première à quitter la salle où avait lieu la réunion du comité technique paritaire central. Elle a été immédiatement suivie par les représentants de six autres organisations : le Syndicat national autonome des personnels pénitentiaires, la CFDT, la CFDT, la Fédération nationale des personnels pénitentiaires et de justice, le Syndicat autonome des personnels pénitentiaires (affilié à la Fédération autonome des fonctionnaires) et le Syndicat d'éducateurs de prison affilié à la FEJN. Seuls sont restés en séance les représentants de Force ouvrière, ceux qui ont le plus de poids dans le secteur de l'administration pénitentiaire.

Dans un communiqué, les six organisations qui ont fait cause commune déclarent notamment : « En créant un secteur parallèle, le gouvernement institue une biopénalité préjudiciable à la bonne marche du service pénitentiaire et, dans le même temps, il minime la part publique de notre administration ».

La CGT a fait cavalier seul dans le souci de se distinguer d'organisations qu'elle soupçonne prêtées à accepter la privatisation des bâtiments et de l'entretien, même si ces organisations sont opposées à la privatisation de la surveillance. La CGT est contre la privatisation sous tous ses aspects.

Le comité technique paritaire avait pour objet de recueillir l'avis des syndicats sur l'avant-projet de loi de privatisation, sur le décret qui accompagne cet avant-projet, ainsi que sur le cahier des charges qui sera imposé aux entreprises privées (le Monde du 23 octobre).

B.L.G.

Au tribunal de Paris

Un huissier pour M. Roland Dumas...

M. Roland Dumas, ancien ministre des relations extérieures, a obtenu, le vendredi 24 octobre, la désignation par M. Jean Douvroule, premier vice-président du tribunal de Paris, d'un huissier afin d'établir l'importance du préjudice qu'il estime avoir subi du fait de la publication, dans le Figaro Magazine du 18 octobre, de l'article le mettant en cause dans l'affaire de l'aéroport d'Antigua (le Monde du 24 octobre).

Cependant, l'ordonnance limite la mission de l'officier ministériel. Ce dernier devra seulement se rendre au siège de la société Air France et d'Europe 1 pour se faire remettre la transcription des publicités faites par ces radios pour inciter à l'achat du numéro du Figaro Magazine en

cause et toutes justifications de la diffusion de ces messages, de leur fréquence, de leurs heures et dates de passage à l'antenne, ainsi que le montant du budget qui leur a été consacré par l'annonceur.

Pour le reste, c'est-à-dire le tirage et la diffusion du Figaro Magazine, ainsi que le nombre d'affichettes apposées par lui pour annoncer l'article litigieux, l'ordonnance donne acte à la société le Figaro que son avocat, M^{me} Albert Benatar, avait offert à l'audience de plaider (le Monde du 25 octobre) la communication de toutes les pièces et documents signés et certifiés conformes, de nature à satisfaire sur ces chapitres la demande de M. Dumas.

...et un autre pour M. Marceau Long

Par une ordonnance de référé rendue le même jour, M. Douvroule a fait partiellement droit à une demande de la société Air France et de son président, M. Marceau Long, visant l'hebdomadaire Minute. Dans le numéro de ce journal du 24 octobre, a été publié, sous le titre « Une autre affaire Dumas », un article affirmant que, sur les instructions de l'ancien ministre socialiste, le président d'Air France avait fait verser 80 millions de francs au profit du Parti socialiste.

M. Long demandait la saisie de Minute et la désignation d'un huissier pour connaître l'importance du tirage. La demande de saisie a été rejetée. En revanche, un huissier a été désigné pour vérifier comme dans l'affaire précédente l'importance de la diffusion du numéro incriminé, afin de permettre à Air France et à son président d'établir, en vue de poursuites ultérieures, l'importance du préjudice qu'ils invoquent.

Démenti d'Air France

Air France avait déjà démenti de façon catégorique les allégations de Minute, qui ont leur origine dans une transaction effectuée au début de l'année. Méridien, filiale d'Air France, avait alors racheté les parts détenues par le groupe TAG (lui-même propriété du riche homme d'affaires saoudien Akkram

Ojib) dans trois hôtels situés aux Etats-Unis.

M. Akkram Ojib avait pris des parts dans les sociétés propriétaires des murs des hôtels de San Francisco, Los Angeles et La Nouvelle-Orléans mais avait manifesté son intention de les vendre dès avant l'arrivée de M. Long à la tête d'Air France, en juillet 1984. Au début de 1986, Méridien a décidé de racheter elle-même ces parts et, en accord total avec le Trésor, Air France a prêté les 45 à 46 millions de dollars nécessaires à sa filiale sous forme d'avance de trésorerie. Air France a ensuite demandé que cette avance soit transformée en prêt à moyen terme.

Evoquée au conseil d'administration d'Air France, le 17 septembre, l'affaire n'a pas été examinée au fond à la demande de M. Jacques Douffagne, ministre des transports, qui a souhaité disposer d'informations complémentaires. Elle constituait en revanche l'essentiel de l'ordre du jour du conseil d'administration du 15 octobre, au cours duquel M. Marceau Long l'a exposée en détail. Les opérations financières décrites ci-dessus ont été approuvées par le conseil d'administration à l'unanimité.

On indique enfin à Air France que les quelque 46 millions de francs ont fait l'objet d'un transfert régulier le 7 janvier 1986 de la part d'Air France à la filiale américaine de Méridien et au groupe Tag, par le biais du Crédit lyonnais et de la Banque française du commerce extérieur.

M. Chirac : « Prévention et répression »

En installant le nouveau Conseil, M. Chirac a appelé que le Conseil national de prévention de la délinquance avait créé, au cours de ses trois premières années d'existence (trois ans est la durée du mandat de ses membres), quatre-vingt-quinze conseils départementaux et près de quatre cents conseils communaux, subventionnés plus de six cents actions, conclu près de cent cinquante contrats d'action de prévention.

« La sécurité des Français grandira si les deux fondements invisibles de prévention et de répression, qui constituent la paix publique, sont développés avec la même vigueur, a déclaré le premier ministre. Ce n'est donc pas le moment de réduire l'effort entrepris en matière de prévention ». M. Chirac estime que l'action du Conseil « doit porter, dans un premier temps, sur la délinquance qui touche au plus près et quotidiennement la population, sur ce que certains appel-

ent « la délinquance de quartier ». Soulignant la nécessité du « pragmatisme », M. Chirac a cité en exemples les opérations « prévention-été » (organisation d'activités pour les jeunes) et les travaux d'intérêt général. « Soyez persuadés, a-t-il dit en conclusion, que le gouvernement, en déterminant ses priorités économiques et sociales, aura gardé présentes à l'esprit les exigences d'une politique dynamique et réaliste de prévention ».

Après la réunion, M. Bonnemaïson a observé que l'équilibre entre répression et prévention est respecté « dans la mesure » du premier ministre davantage que dans la politique effective du gouvernement. « Notre rôle », a déclaré, de son côté, M. Becam, est de faire en sorte que les délinquants primaires soient le moins nombreux possible et qu'ils ne soient pas entraînés dans le cercle de la récidive ».

Ancien secrétaire général de la police sous l'occupation allemande

M. Jean Leguay inculpé de crimes contre l'humanité ?

M. Jean Leguay, ancien secrétaire général de la police nationale du gouvernement de Vichy de mai 1942 à janvier 1944, est convoqué, le mercredi 29 octobre, par M. Jean-Claude Nicod, juge d'instruction de Bordeaux, chargé du dossier Papon, en vue d'une identification pour crimes contre l'humanité. Cette convocation de M. Leguay, déjà inculpé au titre de la rafle du Vel d'Hiv, intervient dans le seul cours de l'affaire Papon.

M. Maurice Papon, ancien ministre, secrétaire général de la préfecture de la Gironde de juin 1942 à août 1944, a été inculpé de crimes contre l'humanité, une première fois le 19 janvier 1983 puis une seconde fois le 8 mars 1984, à la suite de plaintes des familles de victimes de la déportation. M. Papon est accusé d'avoir joué un rôle dans l'arrestation et la déportation de mille six cent quatre-vingt-dix juifs depuis Bordeaux durant l'Occupation.

M. Leguay avait déjà été inculpé le 12 mars 1979 pour crimes contre l'humanité à la suite d'une plainte déposée par M^{me} Serge Klarsfeld, au nom des familles des déportés de la rafle du Vel d'Hiv des 16 et 17 juillet 1942. La chambre criminelle de la cour de cassation avait rejeté le pourvoi de M. Leguay le 22 octobre 1982.

L'affaire Papon a éclaté en mai 1981, à la suite de la publication par le Canard enchaîné de documents tendant à prouver que M. Papon, ancien ministre, secrétaire général de la préfecture de la Gironde de juin 1942 à août 1944, avait joué un rôle dans l'arrestation et la déportation de mille six cent quatre-vingt-

dix juifs depuis Bordeaux durant l'Occupation.

Un jury d'honneur, réuni à la demande de M. Papon et composé de personnalités de la Résistance, a estimé à l'unanimité, le 15 décembre 1981, que l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde « avait dû concourir à des actes apparemment contraires à la conception que le jury se fait de l'honneur » et « qu'il aurait dû démissionner de ses fonctions au mois de juillet 1942 ».

M. Papon a été inculpé une première fois de crimes contre l'humanité, le 19 janvier 1983, à la suite de dix plaintes déposées à Bordeaux par M^{me} Gérard Boulanger, au nom des familles juives dont les membres avaient été victimes de la déportation. Puis il s'est vu signifier une nouvelle inculpation, le 8 mars 1984, à la suite d'un nouveau dépôt de plaintes émanant des familles de trente-sept autres victimes.

La publication en 1983 du livre l'Affaire Papon, de M. Michel Sittisky, rescapé d'une rafle à Bordeaux en 1942, a relancé la polémique. M. Papon a demandé la saisie de l'ouvrage, mais il a été débouté le 6 mai 1983. Le tribunal a cependant défendu à l'auteur du livre et à son éditeur, M. Alain Moreau, de publier la préface de Gilles Perrault, à l'occasion de tout nouveau tirage.

De son côté, M. Papon a déposé des plaintes pour « dénonciation calomnieuse » contre treize et une personnes qui avaient porté plainte contre lui pour crimes contre l'humanité, et notamment M. Sittisky, qui a été inculpé le 8 décembre 1983.

EN BREF

● **Porte-de-vin :** des préséances de la mairie de Paris. — La mairie de Paris précise, après l'inculpation d'agents municipaux du service des carrières pour corruption passive (le Monde du 24 octobre), que cette affaire de détournement de fonds n'a pu être découverte grâce à une enquête conduite par l'inspection générale de la Ville.

● **La mairie de Paris a décidé de suspendre immédiatement les fonctionnaires municipaux incriminés ne faisant pas l'objet d'une incrimination, et-on indique, vendredi, à la mairie de Paris. Pour ceux qui ont été écroués, « la jurisprudence administrative entraîne l'arrêt de la rémunération ». « Toute autre décision est suspendue en attendant le jugement », ajoute-t-on.**

Enfin, ces détournements de fonds ayant eu lieu « au détriment de la Ville », celle-ci a été portée partie civile dans l'instance judiciaire en cours.

● **M. Chirac et la circulation à Paris.** — M. Jacques Chirac a démenti, vendredi 24 octobre, les informations péores dans le Figaro du même jour, selon lesquelles le Conseil de Paris examinerait un plan

de réorganisation de la circulation dans la capitale mis au point par son adjoint, M. Jean-Pierre Pierre-Bloch (UDF) : « C'est l'adjoint chargé de réfléchir à ces problèmes qui a eu l'idée de ces idées, c'est son rôle, a souligné le maire de Paris. Mais jamais ce plan n'a été examiné ou envisagé ni par la municipalité ni par le maire, qui l'a découvert dans la presse vendredi matin ».

● **Grenoble :** le policier meurtrier laissé en liberté. — Le dossier ouvert au parquet de Grenoble, pour homicide involontaire, contre l'inspecteur principal de police, M. Daniel Legal, qui a tué une jeune fille dans la soirée du mardi 21 octobre à Grenoble (le Monde du 24 octobre), a été transmis jeudi à la cour de cassation pour qu'elle désigne une juridiction compétente. Cette procédure est nécessaire compte tenu de la qualité d'officier de police judiciaire de l'inspecteur Legal, la chambre criminelle de la cour de cassation pouvant désigner une autre juridiction.

En attendant son éventuelle inculpation, probablement pour homicide involontaire, M. Legal a été libéré en liberté.

La Chicorée Leroux,

sous toutes ses formes, est un trésor de bienfaits.







Les sachets 3 g. de chicorée soluble seront prochainement à la disposition de chacun pour faciliter l'emploi individuel, en voyage, en vacances, dans les restaurants, les hôtels et en toutes occasions hors de chez soi. La Chicorée Leroux est saine, naturelle, rafraîchissante, elle équilibre l'organisme, fait beaucoup de bien sans contre-indication aucune. C'est un très noble produit de l'alimentation.

Justice

Au tribunal de Paris

Une prison est un lieu privé

Le droit que chaque personne a sur son image est sacré, même en prison. Pour l'avoir ignoré, Paris-Match a été condamné, jeudi 23 octobre, par la dixième chambre correctionnelle de Paris.

Dans son numéro publié le 29 octobre 1982, l'hebdomadaire avait diffusé un article intitulé « Fred le terroriste », illustré par une photographie de deux hommes jouant aux échecs dans le couloir de la prison de la Santé. L'un d'eux était présenté comme étant Frédéric Oriach, mais le photographe, justifié sur la ruse d'un inconnu voisin de la prison, avait confondu le militant pro-palestinien avec Jean-Jacques Maurice, un déterré sans activités politiques.

Outré d'avoir été assimilé au terroriste, Jean-Jacques Maurice avait déposé une plainte par l'intermédiaire de son avocat, M. Henri Lachère, pour violation de l'intimité de la vie privée. M. Matarasso, défenseur de Paris-Match, avait soutenu que le couloir de la prison de la Santé

ne pouvait être considéré comme un lieu privé. Mais la dixième chambre correctionnelle de Paris, présidée par M^{me} Marie-Claude Duvernier, n'est pas de cet avis : « Doit être qualifié de public, relève-t-elle dans son jugement, le lieu accessible à tous, sans autorisation spéciale de quiconque, que l'accès en soit permanent et inconditionnel ou subordonné à certaines conditions (...). Tel n'est pas le cas d'un lieu de détention dans lequel, par définition, il est interdit d'entrer et dont on ne peut sortir sans une autorisation particulière et strictement limitée ».

M. Daniel Filipacchi, directeur de Paris-Match, a été condamné à quinze mille francs d'amende et les journalistes Daniel Houpié et Thierry Esch à chacun dix mille francs d'amende ; tous trois devaient solidairement verser cinq mille francs de dommages et intérêts à Jean-Jacques Maurice.

M. P.

RELIGIONS

Une lettre des responsables des Eglises françaises au gouvernement soviétique

Les responsables des trois grandes religions chrétiennes de France viennent, pour la première fois, d'écrire au ministre chargé des affaires religieuses en URSS, M. Khartchev, pour protester contre le sort réservé aux chrétiens dans ce pays.

Mgr Vilnet, président de la conférence des évêques, le psstre Maury, président de la Fédération protestante, et Mgr Meletios, président du comité interconfessionnel orthodoxe, ont adressé en particulier, dans une lettre rendue publique le 22 octobre, contre un article de *Trouad*, journal des syndicats soviétiques. Celui-ci prend violemment à partie des personnalités orthodoxes comme le Père Gleb Yakovine, actuellement en rélegation en Sibérie, Alexandre Ogortnikov, en détention, les Pères Alexandre Men et surtout Jean Meyendorff, recteur de l'Institut de théologie de New-York.

Des déclarations sont prêtées, dans le quotidien soviétique, à un

laïc, orthodoxe « repentit » : il accuse ces « extrémistes religieux » de « semer l'étranger toutes sortes de bruits sur une pseudo-renaissance religieuse en URSS, sur une nouvelle vague de croyants qui cherchent dans la religion l'oubli de la réalité soviétique. Des fleuves de mensonges et de calomnies se déversent sur notre pays ».

Les trois responsables religieux français soulignent que, « par l'insinuation et l'amalgame, ces déclarations ont pour but de dresser l'opinion publique contre des chrétiens qui, tout en ayant le souci de se donner une formation religieuse, sont des citoyens dévoués à leur patrie soviétique ». C'est pourquoi nous vous demandons d'user de toute votre autorité pour empêcher toute incitation à l'hostilité envers les croyants, selon les termes mêmes de la Constitution soviétique ».

H. T.

ÉDUCATION

Année record pour le CAPES et l'agrégation

Près de 12 000 professeurs du second degré seront recrutés ou promus, en 1987, par les concours du CAPES, du CAPET et de l'agrégation, dont la répartition des postes est prévue au *Journal officiel* du 22 octobre. Ce chiffre record s'explique par la création des CAPES et CAPET internes (3 000 postes) permettant la promotion d'enseignants en fonction désirant devenir certifiés, auquel s'ajoutent près de 9 000 recrutements externes.

L'agrégation interne, créée par M. Chevènement, a été supprimée par M. Monory, mais le nombre de postes prévu pour ce concours (400) a été transféré sur l'agrégation classique, qui offrira de ce fait 1 900 postes, contre 1 500 l'an dernier.

Le recrutement d'agrégés sera donc en hausse très sensible (230 postes en mathématiques contre 180, 120 en lettres modernes contre 85, 127 en économie et gestion contre 100), sauf pour les langues dites rares.

Les concours externes du CAPES et du CAPET offriront respectivement 5 532 et 1 258 postes, soit un total de 6 790 postes (6 600 l'an dernier). Au CAPES, la baisse est générale en langues (700 en anglais contre 750 à la session 1986), ainsi qu'en sciences naturelles (-50 postes) et en économie (-15). Enfin, le recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive par le CAPEPS est stable : 270 postes en 1987 comme en 1986.

MÉDECINE

Avortement et sexe des enfants

Le professeur John Philip (hôpital universitaire de Copenhague) vient d'annoncer que les médecins danois ne renseigneraient pas les femmes enceintes sur le sexe de leur fœtus avant la douzième semaine de grossesse, délai limite pour l'avortement légal au Danemark. Ce médecin dirige un projet de recherches pour déterminer le sexe des fœtus à partir de prélèvements placentaires.

Cette décision survient au moment où, à Copenhague, une femme exige de se faire avorter, arguant du fait que l'enfant qu'elle porte n'est pas du sexe qu'elle souhaite.

Actuellement, les techniques communément mises en œuvre pour identifier le sexe du fœtus (échographie, amniocentèse) ne permettent pas d'obtenir de réponses durant les dix ou douze premières semaines de grossesse. Tout laisse cependant penser que l'on pourra, à court ou à moyen terme, disposer de techniques qui fourniront des réponses à un stade plus précoce de la gestation. Ces techniques existent déjà pour l'embryon humain (le *Miracle* du 12 septembre). Comme tenu du caractère légal de l'interruption volontaire de grossesse, la diffusion de ces techniques soulèvera, à l'évidence, de sérieux problèmes.

J.-Y. N.

DÉPART JANVIER OU SEPTEMBRE

DIPLOME de BUSINESS aux USA

Dans une grande université de Californie ou de Floride. Durée 12 mois. Il faut avoir de 18 à 35 ans, niveau bac min. Stage anglais préalable si nécessaire. Doc. contre 5 timbres. U.S.A.-French-Office, 57, rue Ch.-Lafitte, 92200 Neuilly, 47.22.94.94.

Environnement

Débroussaillage et reboisement

Sept ministères vont participer à l'opération « Feu vert pour la forêt »

Sept ministères (environnement, justice, défense, éducation nationale, intérieur, agriculture, jeunesse et sports) se sont associés à des mécènes privés et des associations pour lancer l'opération « Feu vert pour la forêt ». Commencée à l'initiative de M. Chalandon, garde des sceaux - quarante décrets débroussaillent la forêt du Var depuis un mois, - l'opération va se poursuivre à l'initiative de M. Carignon, ministre délégué à l'environnement, avec notamment l'envoi de deux mille jeunes, du 27 au 31 octobre, pour débroussailler et reboiser dans quatre départements du Midi

(Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Hérault et Var).

« Nous voulons montrer que la prévention et la lutte contre l'incendie sont une priorité du gouvernement », a souligné M. Carignon en présentant l'opération à la presse, le jeudi 23 octobre. « Nous ne voulons pas que, à l'émotion de l'été, succède l'indifférence ». M. Chalandon a précisé que les décrets actuellement en travail touchent une réclamation de 2 000 F par mois, versée par le conseil général du Var. « Je souhaite que des décrets puissent être

employés à ce travail en permanence, a dit M. Chalandon. Cela n'entraînera à désengorger les prisons. Mais il faudra trouver le financement ».

Le directeur de la sécurité civile, M. Proust, a indiqué que la base de Mari-guane aura, l'an prochain, 43 millions de francs supplémentaires pour l'entretien de ses bombardiers d'eau et l'achat de trois Tracker. « Nous essayons tous les nouveaux matériels, a-t-il dit, y compris les nouveaux Canadair et le bombardier d'eau « terrestre » Fokker 27. Nous n'excluons rien dans cette première phase ».

Eze la noireude

Mais, ainsi que le souligne un hôtelier qui évoque la situation d'un couple dont la maison a brûlé, « ce n'est pas drôle de se réveiller tous les matins en se demandant si l'on pourra reconstruire ».

4 millions de francs

De l'argent, il en faut beaucoup. Pour rétablir l'éclairage public, 250 000 francs ont été déboursés. Le conseil régional a débouqué, lui, 250 francs par hectare sinistré. Le département a voté un crédit de 4 millions de francs pour dégager les routes et les remettre en état. Enfin,

la commune d'Eze (2 064 habitants) a déjà versé 700 000 francs de secours d'urgence. Ces efforts ont permis de passer au plus pressé. Mais le point d'interrogation concerne le reboisement des collines environnantes. L'affaire n'est pas simple. Si les arbres poussent dans ce pays rocailleux, c'est parce que les racines arrivent à se glisser dans les interstices des rochers recouverts par une mince couche de terre. « C'est-à-dire, selon M. André Giannoni, qu'il faut des années et des années pour qu'un arbre arrive à maturité ».

Que faire aujourd'hui sur ces cotteaux dénudés où la terre, balayée par les flammes, a complètement disparu en certains endroits ? Doit-

on remblayer (et alors le coût du reboisement sera énorme) ? Doit-on seulement replanter certaines zones ? L'Office national des forêts étudie la question et prépare un plan qui devrait être rendu public dans les prochaines semaines.

M. Giannoni est-il optimiste ? « Je pense que l'on va reboiser, mais les décisions sont bien longues à prendre », il ajoute : « J'aurais vraiment espéré quand je venais ».

Ici, on a l'habitude de vivre avec le feu. Mais « celui de cette année a été particulièrement féroce. Jamais on n'avait vu des flammes parasites et un incendie de cette ampleur », dit, en encore du côté de la place de la Collette, Eze n'est pas rancunière. Elle sait fort bien qu'un feu de broussailles allumé par un horticulteur de la commune est à l'origine d'un des sinistres. Mais « ce n'est pas lui le seul responsable ». Et chacun d'ajouter : « Il y a eu plusieurs feux allumés en même temps et en différents endroits pour provoquer la dispersion des moyens de lutte contre l'incendie. On l'oublie trop souvent ». Bref, on fait bloc autour de l'horticulteur accusé au cours de l'été : « Il y a trente ans qu'il habite la commune, on le l'aussie pas, mais ce n'est pas un bandit ».

George Sand venait à Eze, et le plus beau point de vue de la route, le plus complet, le mieux composé ». Elle écrivait aussi : « L'eau courante manque toujours un peu dans ce pays de la soit mais il y a tant d'oranges et de citrons sur les terrasses de l'abbaye que l'on oublie l'aspect aride des sommets et que l'on se plait à désordre des éboulements ». Aujourd'hui, les éboulements mettent encore plus de désordre dans le paysage, les citronniers ont disparu, les oranges ont noirci...

JEAN PERRIN.

Le conservatoire

M. Carignon a apporté quelques précisions sur le projet de conservatoire de la forêt méditerranéenne lancé cet été par M. Jacques Chirac. Le conservatoire, dont le délégué résidera vraisemblablement à Nîmes, sera créé, dès 1987, d'un conseil supérieur où siègeront tous les partenaires - élus, fonctionnaires, associations, usagers, propriétaires... - concernés par la sauvegarde de la forêt méditerranéenne. C'est ce conseil qui choisira le meilleur moyen de gérer cette forêt, qu'il s'agisse de contraindre les propriétaires privés à débroussailler, ou d'acheter du matériel de prévention, comme la fameuse débroussailleuse mécanique « Scorpion », qui n'a pu jusqu'à présent s'imposer malgré les encouragements officiels.

En obligeant les propriétaires défaillants à céder leurs terres à

l'Etat, le conservatoire risque de rencontrer l'hostilité des collectivités locales ou des particuliers visés. « Si un propriétaire refuse d'appliquer la loi, il doit cesser d'être propriétaire », a souligné M. Chalandon. La protection de l'Etat est jugée normale pour l'interdiction de construire. Elle l'est aussi pour la protection du patrimoine forestier ».

M. Carignon a précisé que la prévention et la lutte contre l'incendie avaient coûté environ 210 millions de francs à l'Etat en 1986, et entre 80 et 80 millions de francs aux collectivités locales. « Nous devons tripler ces moyens », a dit le ministre de l'environnement. Mon objectif est d'arriver, l'an prochain, à une enveloppe de 500 millions de francs ».

R. C.

DÉFENSE

M. Hernu : le projet de « missile à roulettes » m'inquiète

Ancien ministre de la défense et président du Groupement d'études, de recherches militaires et stratégiques (GERMES), M. Charles Hernu s'en est pris, mercredi 22 octobre à Paris, à certains choix en matière d'équipement des armées françaises.

« Il faut qu'il y ait continuité, a-t-il expliqué. Que l'on redécouvre aujourd'hui les mérites du char Leclerc, je m'en réjouis même si mon rôle a été oublié. En revanche, le projet de « missile à roulettes » m'inquiète, car il vaudrait mieux « durcir » le plateau d'Albion avec des missiles M 4 à têtes multiples, plus tard avec le missile M 5 ».

C'est la sagesse et l'efficacité. Quant aux sous-marins lance-missiles stratégiques, aucun retard ne doit être pris, car il s'agit là, pour un quart de siècle encore, de notre cœur de la dissuasion.

Enfin, nous avons le Rafale. Faisons mieux encore : dotons-le de l'armement ASLP (air-sol longue portée) et, ainsi, son

allonge de tir passera de 250 à 750 kilomètres dans des conditions de coût acceptables ».

Le projet de « missile à roulettes » est celui d'un missile porteur d'une arme nucléaire à 3 500 kilomètres de distance et monté sur un camion « banalisé » qui lui servirait de plateforme de lancement. Le coût de ce projet est de 20 à 30 milliards de francs, selon qu'on inclut ou non les charges explosives. Le projet de missile M 5, à bord des nouveaux sous-marins ou en surface en Haute-Provence, est celui d'un missile doté d'une douzaine de charges explosives.

MM. Jacques Chirac et André Girard sont favorables à la construction du premier missile. M. François Mitterrand a émis le souhait que le développement de ce projet ne se réalise pas au détriment du programme M 5, qui risque, dans ces conditions, d'être reporté au-delà de dix ans.

Quant à l'avis de Rafale, il pourrait être armé d'un missile ASLP, à savoir, équipé d'un missile ASMMP (air-sol moyenne portée) : l'ASMMP porte à 300 kilomètres de distance et l'ASLP serait conçu pour parcourir 750 kilomètres.

« L'épave du Titanic « mémoriel » maritime international. - Le président Reagan a donné officiellement son accord à la réaction sur le Titanic déjà approuvée par le Congrès. Ainsi, des négociations internationales pourront-elles s'ouvrir de façon à établir des « directives » sur les recherches, l'exploration et éventuellement la récupération de l'épave du paquebot britannique. Rappelons que le naufrage survint dans la nuit du 14 au 15 avril 1912, ayant causé la mort de mille cinq cent treize personnes. - (AFP)

SPORTS

JUDO

La triple couronne de Brigitte Deydier

Troisième titre mondial pour Brigitte Deydier (moins de 66 kilos), première médaille de bronze pour Isabelle Pasque (de 72 kilos) : les quatre championnats du monde de judo féminin, qui se disputent à Maastricht (Pays-Bas) jusqu'au dimanche 26 octobre, ont bien commencé vendredi, pour les Françaises. Ont également remporté une médaille d'or, la Néerlandaise Irène de Kok (moins de 72 kilos), et la Chinoise Gao Sengliang (plus de 72 kilos).

MAASTRICHT
De notre envoyé spécial

« Ce n'est pas parce que je suis stirement la Française qui a le plus de titres sportifs que je suis la plus connue ». Huit fois championne de France, six fois championne d'Europe et, depuis vendredi, trois fois championne du monde, Brigitte Deydier ne se fait pas d'illusions sur sa renommée. Sans conteste, celle-ci mériterait pourtant d'être plus grande.

En 1980, écartée de la sélection nationale à cause d'une blessure, elle planait dans les travées du Madison Square Garden de New-York en regardant ses camarades triompher sur le tapis. En 1986, reine de cette sélection, elle a sablé le championnat dans les tribunes du petit stade néerlandais. « J'avais vingt-huit ans dans quelques jours. Mais je suis beaucoup plus forte actuellement qu'en 1980. J'ai progressé physiquement et techniquement. C'est une affaire de longue haleine et de volonté. Aujourd'hui, je n'ai pas particulièrement brillé contre des filles très difficiles. Avec la Néerlandaise Irène, cela n'a même tenu qu'à un cheveu. Et, en finale, la Suédoise Karlsson était un véritable travail. Si je n'avais pas eu tant travaillé - la résistance et les enchaînements debout-sol - je ne m'en serais pas sortie ».

Opiniâtre championne ! Dans un climat qui est de plus en plus favorable au judo féminin.

« Depuis 1985, nous avons une section féminine à l'INSEP (Vincennes) et surtout des entraîneurs, Paulette Pouillet et Gérard Galignier, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes. Il faut leur tirer le chapeau, car le judo n'avait jamais eu de victoire de 5000 francs, mais eux n'ont rien. Enfin, l'équipe féminine a su rester un groupe très soudé. On en a besoin pour gagner. Cette manière de se serrer les coudes tient, sans doute, à ce que nous redoutons toujours qu'on nous oublie : nous ne sommes pas encore traitées sur un pied d'égalité avec les garçons. Pourquoi faut-il, par exemple, que dans les compétitions jumelées avec les hommes nous nous contentions de combats au petit matin, ou bien que les femmes fassent le rôle de sélection pour les Jeux de Séoul ? »

Féministe, la championne du monde ? Féministe dans l'acceptation moderne du terme. « Je continue encore deux ans pour aller aux Jeux de Séoul où le judo féminin sera en démonstration. Mais ces deux années doivent me permettre de préparer ma vie professionnelle. Je suis diplômée d'une école de commerce. Les métiers de la communication m'intéressent. La SNLAS me donne depuis deux ans un travail administratif. Si je ne prends pas maintenant l'orientation professionnelle qui m'intéresse, j'aurai les pires difficultés quand j'arriverai. L'exemple de Thierry Rey est significatif ! Champion du monde et champion olympique, il cherche du travail. Quand on gagne quand c'est terminé on ne trouve plus personne ».

ALAIN GIRAUDO.



هككمان الازهر

FIAC
86

shakespeare

FIAC

86

La Foire internationale de l'art contemporain a pris ses quartiers sous la verrière du Grand Palais. Ouverte au public, ce samedi 25 octobre, elle durera neuf jours. Le temps de mieux voir une moisson de quelque cinq mille œuvres présentées par les cent trente-huit galeries qui y participent.

Charité

L'avantage de la FIAC sur d'autres foires ou Salons est au moins double. Les commerçants (surtout cette année, où l'on a évité les tableaux d'avant-guerre, ce qui limite considérablement l'hypothèse de faux) n'ont pas à convaincre le monde de leur intégrité, comme il y eût eu lieu de le faire au cours de la Biennale. En outre, pour un ministre, elle est beaucoup plus agréable à inaugurer qu'un Salon de la vache laitière car il peut y rencontrer beaucoup plus de renommées et de célébrités. C'est d'ailleurs un piège pour ces responsables nationaux de la culture : ils risquent toujours de goûter à cette fonction plus de vanité que de reconnaissance politique, la caractéristique de toute culture étant de se croire d'autant plus suffisante qu'elle est plus faible ou plus allégorique.

Cette année, la réputation des marchands d'art contemporain se trouve davantage à l'unisson de celle des marchands d'art ancien, grâce aux aventures singulières d'un tableau volé de subterfuge et aux mésaventures consécutives d'un patron de galerie. L'inauguration de la FIAC aussi avait vu d'un air dédaigneux poché : comme les antiquaires versent l'obole du vernissage à la lutte contre le cancer, les marchands d'art offraient la recette de ce gala sans buffet à l'Action internationale contre le faim. Pas de remous, pas d'écandres même organisés, pas de peintures qui ne soient d'authentiques peintures (à peine une touche de vidéo et pas de performances). Pas d'estampes non plus, puisque telle avait été la décision des patrons de la foire, entraînant du même coup l'exclusion de Lacourrière-Frélot, mais n'interdisant ni à Claude Bernard ni à Daniel Gervis (ancien patron de FIAC) de tricher et d'exposer plus ou moins visiblement.

Les émotions de cette inauguration auront donc été des plus modérées, et les rancœurs des plus saines : juste quelques artistes et commerçants qui ont franchement mauvaise de voir Templon exposer Isokazi, un architecte. Les artistes de la galerie en tête, puisqu'ils ont vu leurs cimaises réduites par une envahissante maquette. Comme dans un bel de charité, des chapeaux extrêmement amusants, pleins d'une irrépressible fantaisie. Des samedi, ils seront rassemblés et vendus. Pas pour la charité, pour l'art.

Le Centre de la FIAC s'est stabilisé, pour un soir et peut-être plus, autour des deux stands, face à face, où exposent Soulagas et Raynaud. Soulagas, un des derniers artistes à porter des costumes noirs à côté de peignoir (en toile et non plus en velours côtelé) et Raynaud, qui souligne cette année la pureté de son cartilage blanc avec des bidons noirs. Une fête bondée, mais un peu grise.

FREDERIC EDELMANN.

THÉÂTRE

Shakespeare façon tango

(Suite de la première page.)

Mais, dans Le Songe, Shakespeare nous rappelle sans cesse que ses couples s'ébattent sans anesthésie, et il s'acharne par là à vouloir nous prouver un tas de choses pas si évidentes.

Comme toujours chez lui, le génie l'emporte, c'est vrai, mais il faut pour cela que ce soit très bien joué, que les comédiens donnent l'envers de la trame, ce qui n'est pas le cas, dans cette mise en scène. D'autre part, Lavelli habille Shakespeare en contemporain des années 30, et, on aura beau faire, les complets-vestons, les smoking, les draps Paquin ou Lanvin, déshabillent le poète de Shakespeare. Et la vue de ces

gens, en tenue de soirée, qui se vautre par terre dans un bois de Boulogne, la nuit, cela nous fait surtout penser aux petites annonces de couples « échangeants » dans tel quotidien ou tels hebdomadaires, et, tout de même, Le Songe d'une nuit d'été, de Shakespeare, c'est loin de ça.

Lavelli a choisi, pour texte, l'excellente traduction française de Stuart Segal, dont la mise en scène du Songe, en 1983, à Cimfflot, moins somptueuse que celle-ci, moins tapage à l'œil, était beaucoup plus forte.

MICHEL COURNOT.

* Théâtre-Français, 20 h 30, en alternance.

A première vue...

dans les stands français et étrangers. Qu'on ne s'y trompe pas, là, si le « goût » de la peinture-peinture est un phénomène général, la tournure qu'elle prend à la FIAC est bien à l'image de l'image que l'on se fait de ce qui convient à Paris, et son « école ». Marché obligé.

Ainsi, les galeries allemandes qui n'ont jamais été aussi nombreuses, n'échappent pas à la règle : ceux qui s'attendaient à voir débiter du néo-expressionnisme chargé seront déçus ou ravies : on aperçoit tout juste un Baselitz.

Mais il faut bien avouer que les plus grandes galeries allemandes ne sont pas là, et que, un peu partout, on commence à se laisser des sous-prodits du début des années 80, jeunes et vieux, on semble commencer à préférer les néo-conceptuels, et les abstraits qui pensent plus avec leur tête qu'avec leurs tripes.

Le poids des années 50

Mais de cela la FIAC ne fait pas vraiment état, on si peu. En fait, elle préfère les années 50, la peinture cubiste, qui est fort bien représentée dans plusieurs stands — par des œuvres de la grande période de Joru chez Bouliakia — splendide (oh d'ailleurs il y en a très peu à vendre), et de Corneille, galerie Krikhinar (de Copenhague), mais aussi par des œuvres qui ont perdu pas mal de leur tonus ou se sont égarées dans une production répétitive. C'est ainsi le cas d'artistes de l'école de Paris, à l'exception de Soulagas, c'est évident, au stand de la Galerie

de France, où il vous charpente du noir et de la lumière à grande échelle, avec une très grande dignité. Un point fort de la foire, renforcé par la présence, en vis-à-vis, du stand de Daniel Varouze, des pièces de Jean-Pierre Raynaud, plus noires que blanches elles aussi, qui oscillent entre la perfection d'un galbe de vase étrusque posé sur une table de carreaux blancs, et celle de containers, comme quoi on n'aurait pas perdu la forme aujourd'hui.

Autre point fort : le nouveau réalisme quand il était frais, avec la surprise de six Tinguely bruyants et four chez Ziegler, tellement mieux que les violons décapés en tranches d'Arman trouvés ici et là, où ses dernières pièces, dont Nahon est sûrement très fier puisqu'il a plongé son stand dans un bien royal pour recevoir ces morceaux d'antiques précedemment descendus de l'Olympe. Le résultat est tout simplement catastrophique, bien pire que la maquette de fontaine de Louis Cane, ses citations d'Uccello et de tous les défilés de corps en chute vers l'enfer et la damnation, qui est juste à côté.

Passons à de plus nobles prestations, comme l'ensemble de Wesselmann, frais, léger, décontracté, sûr de son image de la femme, qui dit la joie de vivre (exposé au stand Belier) ; ou aux dernières peintures de Malaval qui, elles, sont traversées par la mort, la vraie — le peintre s'est suicidé — dont la présence émerge des poudres d'or et d'argent (chez Baudouin-Lebon).

Parmi les grandes choses de la FIAC, sans doute faut-il ranger la suite Fertilité de Gasiorowski, chez Adrien Maeght en jus bruns d'une

gestualité naturelle, habillée. Ce qui n'est pas le cas de tout le monde dans les stands, où c'est parfois du dessin qu'on est le plus satisfait : ceux anciens d'Hartung chez Gervis, ceux de Tal Coat des années 70, Galerie Clivages, ceux d'Hellon chez Trigano, qui a réuni tout un ensemble autour du passage de l'artiste à la figuration ; enfin ceux de l'encêtre de la foire : Kubin, chez Berggruen.

Jeunes et anciens mêlés

Evidemment on n'épuisera pas la FIAC en un parcours. Beaucoup de choses méritent d'être signalées partout, de beaux stands très soignés, équilibrés par des jeunes, mêlés aux anciens. Le fait est assez nouveau dans la foire, dit sûrement, en partie, à la présence des nombreuses galeries étrangères. On retrouve Basquiat ainsi que, James Brown, en de nombreuses places : chez Meyer, ou chez Marwan Hoss, qui, comme d'habitude, présente surtout des sculptures de petits formats tellement mieux venus que les agrandissements forcés des petites pièces que Masson s'était amusé à réaliser dans les années 20 (Galerie Duo CX).

Côté sculpture, il faudra revoir celles d'Etienne Martin, trop colorée pour ne pas ressembler à un geste exaspéré du sculpteur, méconnu (galerie Artcurial) ; et espérons que les espèces de monstres rouillés qui nous sont présentés à deux endroits différents, ne cachent pas quelques subtilités en la matière, ici et là, que l'on découvrirait en se baladant. On en reparlera, bien sûr, et en particulier de ce que proposent les galeries cantonnées, que cela leur plaise ou non, dans le fond de la nef — là où sont réuni beaucoup de jeunes.

GENEVIÈVE BREERETTE.

* Grand Palais, jusqu'au 2 novembre.



Jean-Pierre Raynaud : stèle et vase étrusque

Alfred Kubin, l'éléphant et la mort

C'est un éléphant. Un gros et gris éléphant, terriblement pechydémique, qui trotte sans collier vers les ombres d'un nez, sans que les animaux aux oreilles pointues qui le regardent venir sans avoir même l'énergie de s'enfuir, il va les écraser, c'est sûr, c'est inévitable, il n'y a peut-être rien, c'est le loi fatal.

Alfred Kubin n'a jamais le dessin qui est le reposant. Ce symbolisme expressionniste a cultivé sa vie durant — avant et après la Grande Guerre — les visions d'apocalypse et les cauchemars déhiscents. Formidable dessinateur — on l'a bien vu récemment au cours de l'exposition viennoise du Centre Pompidou, — il excelle à évoquer ses songes en noir et blanc. Le fusain, l'encre, le crayon et la gravure sont ses procédés favoris, dont il tire des effets criés-crisés. Plus récemment encore qu'Odilon Redon, Kubin descend de Fissil et égale Klinger, ce qui n'est pas peu dire.

Se consacrer pour l'horreur serait fatigant si ce n'y mêlait sans cesse l'ironie. Les vingt œuvres qu'il a rassemblées dans la galerie Berggruen, couvrant de ce genre de rétrospective muséales, en administrant la preuve. Si l'éléphant effraie, s'il ne manque pas de monstres à grincées et d'humains inachevés pour faire



peur, tout à côté, saint Sébastien se tord d'extase sous les flèches. Pour un peu, il en redemanderait. Ailleurs, Kubin parodie l'orientalisme en « mamamoucheries » ubuesques dignes de son plus légitime descendant, Paul Klee. Délicieux.

A quelques cimaises de là, la galerie Lunn complète l'hommage viennois de quelques photos d'Heinrich Kühn composées à la manière des peintres du temps, par formes ramassées et fonds anavisants, et délicieusement tirés en carnet de gris pâle.

PHILIPPE DAGEN.

* Galerie Berggruen C49 et galerie Lunn B61.

Le ministre de la culture à la Foire

Piloté par le président du comité organisateur de la FIAC, M. Daniel Lévy, le ministre de la culture s'est longuement attardé dans les stands des exposants, appréciant particulièrement, semble-t-il, les toiles de Miesic et les bronzes décapés d'Arman.

Il était accompagné par M. Bozo, délégué aux arts plastiques, et de M. Mahu, président du Centre Pompidou, ainsi que de M^{me} Françoise Girod, qui l'avait précédé Rue de Valois.

A l'issue de sa visite, M. François Lévy a annoncé les mesures qu'il allait prendre pour favoriser la création vivante : inciter les entreprises au mécénat, étudier de nouvelles mesures fiscales pour favoriser le marché de l'art. « Il faut que l'Etat donne, mais surtout qu'il retire moins ». L'enseignement artistique, son cheval de bataille, fut évoqué : « Il doit être renouvelé de fond en comble, grâce à l'intervention des artistes dans les écoles. Enfin, pour que les créateurs aient les moyens de créer, des crédits d'équipement viennent d'être débloqués pour la

construction ou la réhabilitation d'ateliers. » (8 millions de francs seront consacrés à ce chapitre.) M. Dominique Bozo s'est vu chargé d'une double mission : réfléchir à une nouvelle politique d'acquisition des œuvres contemporaines et formuler des propositions qui permettent de rétablir l'art vivant dans sa continuité avec l'art ancien.

Deux annonces concrètes : la transformation du Jeu de paume des Tuileries en un centre d'exposition consacré aux arts du vingtième siècle et la reconstruction du Grand Palais, qui devra, d'ici quelques années, pouvoir accueillir dans sa totalité les grandes manifestations artistiques de la capitale. Ce qui signifie que l'université et les innombrables administrations qui l'ont grignoté devront plier bagage. Une rude bagarre en perspective, d'autant que le ministre n'a pas évoqué le sort du Palais de la découverte qui occupe à lui seul une bonne partie du bâtiment.

E. de R.

VARIÉTÉS

Etienne Daho à l'Olympia

L'ange enregistreur

Etienne Daho fait un triomphe tous les soirs en renvoyant à un jeune public sa propre image.

En un peu plus d'un an, les chansons d'amour et de séduction d'Etienne Daho sont devenues des mots de passe pour une nouvelle génération reconnaissant dans le chanteur un ange enregistreur qui s'écrit, avec un langage simple, direct, apparemment anodin, des images fugaces sur la solitude, la difficulté d'aimer et de se faire aimer, la fragilité du bonheur.

« On s'assemble, c'est fou qu'on ressent. Du moins, c'est ce qu'il me semble, on s'assemble. On est bien ensemble et quoi qu'on en pense, être ensemble en confiance est pure chance », chanteur osez à l'Olympia Etienne Daho et une salle d'adolescents qui le portent littéralement d'un bout à l'autre du concert. Lui, la tête plaine de rêve et de nostalgie, la voix de velours, tendre et suave, l'allure un peu gauche, pas du tout star, pas du tout grisé par son brusque succès, susceptible de répondre à la manière de Jack Kerouac, à qui il a dédié son troisième album (Pop Stars) que la célébrité, « c'est comme des vieux journaux balayés par le vent dans Blecker Street ». Le jeune public de la salle s'engouffre dès la première minute dans un univers violent et délicat, retrouve dans une ambiance de fête une « vie qui n'est pas à se torter de rire ». La symbiose est parfaite. Il y a pendant une heure et demie un de ces moments

privilegiés de bonheur que la chanson offre de temps en temps.

On le sait, Daho a entraîné longtemps en marge de la scène musicale. Il a déboulé en compagnie du Vichet Underground, de Nico et de François Hardy — à qui il vient de consacrer un livre (1) — avant de se lancer dans l'écriture de chansons.

Depuis son premier passage à l'Olympia au printemps 1985, et bien qu'il ne se soit pas beaucoup produit en concert, Etienne Daho a appris à se tenir sur une scène, à garder sa décontraction naturelle. Il déroule son spectacle sans aucune recherche et sa sincérité n'en est que plus évidente.

CLAUDE FLÉOUTER.

* Olympia, jusqu'au 28 octobre, 20 h 30.

(1) Ed. Grancher, 140 F. Ouvrage écrit en collaboration avec Jérôme Solberg.

Susana Rinaldi aux Trottoirs de Buenos Aires

Après le bandoniste Osvaldo Piro, ancien accompagnateur de Susana Rinaldi, qui célébra en mai dernier les retrouvailles des Trottoirs de Buenos Aires avec le tango authentique, voici la chanteuse elle-même au café-concert de la rue des Lombards pour une quinzaine de jours.

Si la femme est une constance du tango, soit parce qu'elle en est une des protagonistes, soit parce que la chanson lui est dédiée, elle a elle-même peu joué ou chanté. Susana Rinaldi est un peu l'exception qui confirme la règle. Elle reprend à son compte la tradition de Carlos Gardel et d'Edmundo Rivero, valorise chaque phrase, lui redonne son contenu dramatique ou son humour, approfondit la nature mélodique, rythmique et harmonique de chaque thème. Susana Rinaldi est une chanteuse et une comédienne populaire en Argentine. Il y a chez elle une force, une violence, une truculence et une émotion que l'on redécouvre à chaque fois, émerveillés.

C.F.

* 22 h 30.

COMMUNIQUÉ AUX ÉTUDIANTS DES ÉCOLES D'ART ET D'ARCHITECTURE

L'exposition Robert Mallet-Stevens conçue par la D.A.C. de la Ville de Paris ayant fermé ses portes avant la reprise des cours, il nous a paru nécessaire de la prolonger.

Nous vous prions d'assister au vernissage, à l'E.S.A., le samedi 14 octobre 1986 à 20 h. LES ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE Du 15 octobre au 5 novembre 1986, de 9 h à 20 h Ecole spéciale d'architecture 234, boulevard Raspail 75014 Paris Métro Raspail (Entrée libre)

Communication

Feu vert de M. Léotard pour la reprise de la diffusion de films sur la « 5 »

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a décidé, le vendredi 24 octobre, d'autoriser la « 5 » à reprendre la diffusion de films. Une lettre en ce sens sera envoyée aux responsables de la chaîne en début de semaine. Ce procédé permet d'éviter une nouvelle rédaction d'un cahier des charges de la « 5 », qui doit être réattribué à de nouveaux opérateurs au début de l'année prochaine. La chaîne était privée de films depuis l'annulation des dispositions de son cahier des charges relatives au cinéma, en avril dernier, par le Conseil d'Etat.

Avant de donner son feu vert, M. Léotard avait reçu les représentants du Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC),

après qu'un accord eut été signé entre ces derniers et la « 5 » (*Le Monde* du 24 octobre) sur les modalités de la diffusion des films à l'antenne (grille de programmation, quota de films français, etc.).

Dans un communiqué commun, les responsables de la chaîne et du BLIC avaient souligné le « caractère exemplaire » de l'accord, qui pourrait servir de précédent pour l'application des règles ainsi adoptées pour la période transitoire se poursuivant, précise le communiqué, si, à l'expiration de la concession accordée à France 5, cette dernière obtient l'autorisation administrative de poursuivre l'exploitation de la cinquième chaîne.

La nuit des 7 d'or sur TF 1

Longueurs et pointes

Voici revenue la saison des succées! Cousins à la mode de France des Oscars, petits frères des César du cinéma, créés en même temps que les victoires de la musique, les 7 d'or de la télévision ont été remis, vendredi 24 octobre, aux meilleurs stars du petit écran.

Saurires de commande, saphirs sage et applaudissements polis pour le dimanche nuit des 7 d'or. Lancés l'année dernière par Georges Cravenne et organisée par le magazine *Télé-7 Jours*, auxquels s'ajoint cette année l'INA, la cérémonie a été retransmise du Lido sur TF 1.

Malgré le sourire à tous épreuve de Patrick Sabatier, il y a eu les rages, les catinages, pour ne pas parler des incidents techniques, un risque que l'attention retombe comme un mauvais soufflet. Trois heures, c'est long, et rien ne ressemble autant à une remise de prix qu'une autre remise de prix. Beaucoup de longueurs, enlaidies de trop rares pointes d'humour. Quelques interludes

distrayants, comme la rediffusion d'un inoubliable sortisier. Le grand public a couronné Patrick Sabatier, Jacques Martin et Guy Lux, tandis que la profession paraissait, par moment, sur la défensive.

Les deux trophées votés au magazine « Cinéma-Cinéma » témoignaient du soutien pour un genre menacé. Et le véritable triomphe réservé à la dramatique *Affaire Marie Besnard*, qui reçut trois 7 d'or - meilleur téléfilm, meilleure interprète (Alice Sapritch) et meilleur réalisateur (Yvonne Pottacher), soulignait l'importance accordée à la création française. Plusieurs ont poussé un cri d'alarme sur l'avenir sombre de la production nationale devant un François Léotard impassible.

La plus grande surprise, cependant, fut l'appui instantané apporté à l'émission « Droit de réponse ». Elle fut primée comme meilleur magazine d'actualité, et Michel Poizat comme meilleur animateur. Le couple des « Intellos parisiens » n'en revenait pas d'avoir battu Michel Drucker et Patrick Sabatier, et de si gentils garçons, toujours d'accord avec tout le monde, et n'a pas pu résister au plaisir de « cogiter et symboliser représenté par ce vote », en souhaitant plus souvent que « Michel Droit n'aie pas s'écarter pour autant en Afrique du Sud ».

ALAIN WOODROW.

Le quatrième congrès de l'AFREP à Nantes

Indispensables relations publiques

NANTES de notre correspondant

« Les relations publiques sont de plus en plus perçues comme un outil de gestion indispensable à toute direction générale. » Les « RP », comme ils s'appellent, devaient-ils encore de leur utilité? Plus besoin de s'interroger en tout cas après la publication d'un Livre blanc, un véritable sésame-miroir qui a été le plat de résistance des travaux de ce congrès à Nantes du quatrième congrès national de l'Association française des relations publiques (AFREP). Les chiffres parlent en effet. Pour plus de 96 % des personnes interrogées, la gestion de l'image a une incidence sur le résultat de l'entreprise. Mieux, pour plus de 90 % d'entre elles - les réponses émanant pour moitié de directeurs généraux d'entreprise - l'investissement relations publiques est rentable. Aujourd'hui, c'est net. Le capital-images « prend une importance de plus en plus grande », a souligné le président de l'association, M. Georges Crapet.

Leur fonction étant maintenant indispensable, les « RP », baptisés aussi attachés de presse, passent tout leur temps à établir des relations publiques se frayent une voie étroite entre la publicité et l'information, et la relation avec le journaliste n'est pas toujours claire. « Nous ne pourrions assumer nos responsabilités qu'en étant de véritables professionnels, qui, loin d'être de simples techniciens de la communication, seront d'abord et surtout des spécialistes de la gestion de l'image. L'image qui est devenue l'un des éléments fondamentaux du patrimoine des entreprises », a déclaré, notamment, M. Georges Crapet, en faisant la synthèse des travaux.

YVES ROCHCONGARD.

Leur profil type? Quatre années d'études supérieures, activité de communication à l'intérieur (journal d'entreprise) et à l'extérieur (en direction des journalistes, notamment), position en prise directe avec le directeur général, profession répandue essentiellement dans les grandes sociétés, administrations ou collectivités locales (mairies, conseils généraux, chambres de commerce).

Le congrès a mis le doigt sur la qualité essentielle que les « RP » revendiquent pour eux-mêmes : le professionnalisme. Les relations publiques se frayent une voie étroite entre la publicité et l'information, et la relation avec le journaliste n'est pas toujours claire. « Nous ne pourrions assumer nos responsabilités qu'en étant de véritables professionnels, qui, loin d'être de simples techniciens de la communication, seront d'abord et surtout des spécialistes de la gestion de l'image. L'image qui est devenue l'un des éléments fondamentaux du patrimoine des entreprises », a déclaré, notamment, M. Georges Crapet, en faisant la synthèse des travaux.

En définitive, le congrès de Nantes restera sans doute celui où les professionnels des relations publiques misaient leur avenir sur la qualité.

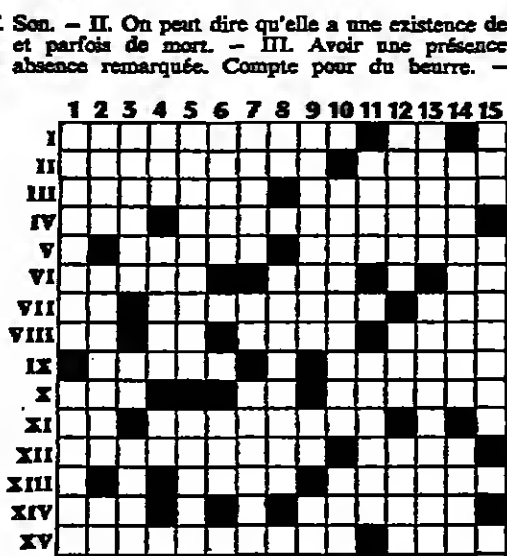
● CBS vend une filiale de publications scolaires pour 500 millions de dollars. — CBS Inc., qui contrôle notamment le réseau de télévision du même nom, a annoncé, le vendredi 24 octobre, la vente, pour 500 millions de dollars, de sa filiale de publications scolaires et professionnelles au groupe Harcourt, Brace Jovanovich Inc., une des premières maisons d'édition aux Etats-Unis. Cette transaction est la première cession d'un actif de CBS depuis l'arrivée de M. Laurence Tisch à la tête du groupe en septembre dernier. Mais elle fait suite à d'autres départs effectués depuis le début de l'année

● Antilles-Martin, nouveau supplément du *Matin de Paris*. — Le quotidien dirigé par M. Jean-François Perrier, le *Matin de Paris*, fera paraître, le lundi 27 octobre, le premier numéro de son supplément hebdomadaire *Antilles-Martin*. Destiné aux deux millions d'Antillais qui vivent à Paris et en région parisienne, il comprend quatre pages consacrées aux sports, à la musique et à la culture antillaises. Animé par Jean-Marc Patry, ancien rédacteur en chef technique des *Nouvelles littéraires* et du *Quotidien de Paris*, il concurrencera indirectement le quotidien *France-Antilles* de M. Philippe Hersant, fils de M. Robert Hersant

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 4342
HORIZONTALEMENT



I. Langue de bonf. Son. — II. On peut dire qu'elle a une existence de rêve. Source de vie et parfois de mort. — III. Avoir une présence remarquable ou une absence remarquable. Compte pour du beurre. — IV. Arrivée dans le mauvais sens. L'éternel second. — V. Finit les reliefs. Vient de conclure une scène d'où la tragédie n'était point absente. — VI. Se ruine pour satisfaire une créance. Peut se trouver sous forme de bol. Accord passé. — VII. Pièce étrangère. Cont de glace. Tire le plupart de ses ressources au jeu. — VIII. Bien reposé. Fut métamorphosé par l'amour. Parties de campagne. Dessus de lit. — IX. Part d'un lieu. Héros d'aventure. — X. Abrégé d'enseignement. Possessif inversé. Comme une personne dotée d'une certaine protection. — XI. Est d'un niveau trop bas pour avoir le bac. Une façon de réfléchir dont le résultat est toujours lumineux. — XII. Qui a des difficultés à arrêter. Peut être évalué lorsqu'elle coiffe. — XIII. Avoir de la peine. Pointes de combat. — XIV. A un instinct de conservation très poussé. Presque « rieuse ». — XV. Le langage de l'affection. Porteuse de plateau.

Solution du problème n° 4341

Horizontalement
I. Chaperons. — II. Harakiri. — III. Aspres. — IV. Na! Or. Uni. — V. Drôles. Or. — VI. Advenico. — VII. Oves. — VIII. Luteurs. — IX. Riasta. — X. Anone. Sol. — XI. Sentez! Ne.

Verticalement
1. Chandall. As. — 2. Hazard. Urne. — 3. Arp. Ovatien. — 4. Parole. Tant. — 5. Ekeren. Enfe. — 6. Ris! Stout. — 7. Or. Irves. — 8. Ni. Noces. On. — 9. Rires. Ha.

GUY BROUTY.

EN BREF

● CONSTRUCTION : un symposium européen à Lyon. — Le salon Eurobat (Exposition européenne du bâtiment et de la construction) aura lieu du 18 au 23 novembre à Lyon. Quarante mille visiteurs sont attendus. Parallèlement, le *Moniteur des travaux publics* organise un symposium européen de la construction les 19, 20 et 21 novembre, au Palais des congrès de Lyon.

● Renseignements : Les rencontres du *Moniteur*, 17, rue d'Uzès, 75002 Paris. Tél. : 42-96-15-50.

● EXPOSITION : six monuments en quête d'auteur. — Les photographes ne rendent pas toujours justice à la beauté des monuments historiques et ne restituent pas toujours leur atmosphère riche de tout un passé. La Caisse nationale des monuments historiques et des sites a demandé à six photographes de « voir », chacun à sa façon, un château, une abbaye, ou un monument. Marc Le Méné a photographié l'abbaye du Mont-Saint-Michel; Pierre Radic, le château du Haut-Koenigsbourg; Manuel Eschusa, la cité de Carcassonne; Kellchi Tahara, le château de Chambord; Elisabeth Lennard, l'Arc de triomphe; et Daniel Boudinet, le Panthéon. Ces photos - qui se valent des photographes d'auteur et non des clichés d'archives ou des photos-souvenirs - seront exposées jusqu'en novembre, tous les jours, de 10 heures à 18 heures, à l'hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, 75004 Paris. Tél. : 42-74-22-22.

● GALA : Médecine du monde au Zénith. — Le gala annuel au bénéfice de Médecins du monde aura lieu le lundi 3 novembre au Zénith. Participeront à ce spectacle : Guy Béart, Alain Chamfort, Catherine Lara, Fabienne Thibault, Renaud, Jacques Higelin, Medy Messiaes, Aled Jones, Yvry Grille, Yury Boukoff, l'orchestre symphonique Colonne et Eric Vu An dans une chorégraphie de Maurice Béjart. Les fonds recueillis lors de cette soirée contribueront à financer les multiples actions menées par Médecins du monde dans le Tiers-monde et en France. (Places de 120 F à 200 F. Réservations aux téléphones FNAC, 45-83-79-84, et au Zénith, 42-45-44-44.)

● FORMATION : l'école des ambassadeurs. — Le Centre d'études d'objets d'art et de mobilier (CEOAM) vient d'ouvrir plusieurs cycles d'initiation et de formation à la profession d'ambassadeur (deux années d'enseignement général, une année de spécialisation), de la mi-octobre à la fin juin. Les vingt-six cours sont répartis à raison d'une demi-journée par semaine au choix.

● Renseignements : CEOAM, tél. : 46-34-05-80.

● GALA : Médecine du monde au Zénith. — Le gala annuel au bénéfice de Médecins du monde aura lieu le lundi 3 novembre au Zénith. Participeront à ce spectacle : Guy Béart, Alain Chamfort, Catherine Lara, Fabienne Thibault, Renaud, Jacques Higelin, Medy Messiaes, Aled Jones, Yvry Grille, Yury Boukoff, l'orchestre symphonique Colonne et Eric Vu An dans une chorégraphie de Maurice Béjart. Les fonds recueillis lors de cette soirée contribueront à financer les multiples actions menées par Médecins du monde dans le Tiers-monde et en France. (Places de 120 F à 200 F. Réservations aux téléphones FNAC, 45-83-79-84, et au Zénith, 42-45-44-44.)

CARNET DU Monde

Anniversaires
- Il y a trois ans
Michel TINOWSKY

Quoi que ce soit, estimé, aimé, aimé aujourd'hui une pensée pour lui.

CARNET DU MONDE
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques 59 F
Abonnés 50 F
Communicant divers 65 F
Renseignements : 42-47-95-03

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 25 octobre 1986 :

UN ARRÊTÉ
● Du 14 octobre 1986 relatif à la fixation des tarifs internationaux du service télégraphique.

UN DÉCRET
● N° 86-1139 du 24 octobre 1986 relatif aux modalités de recouvrement d'un prélèvement de corresponsabilité dans le secteur des céréales.

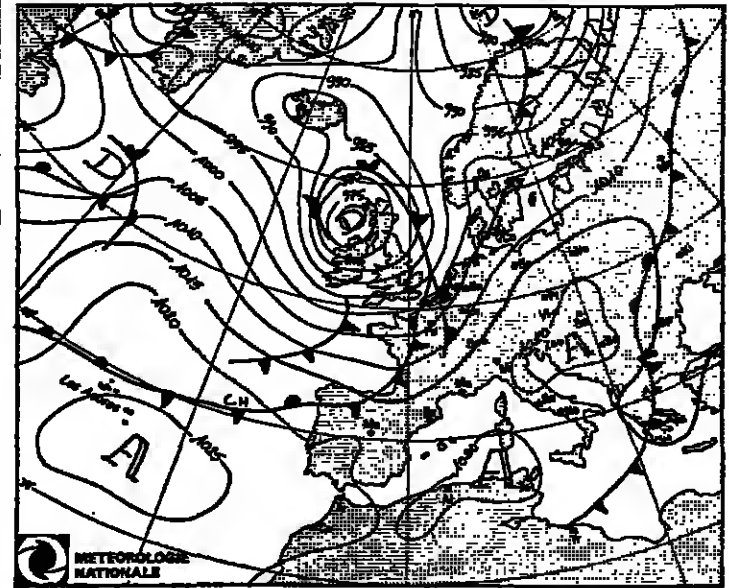
Chez moi, il fait la pluie et le beau temps.
La météo sur Minitel.
Météo régionale, météo marine, prévisions complètes.

Le Monde sur Minitel
36.15 tepez : LEMONDE

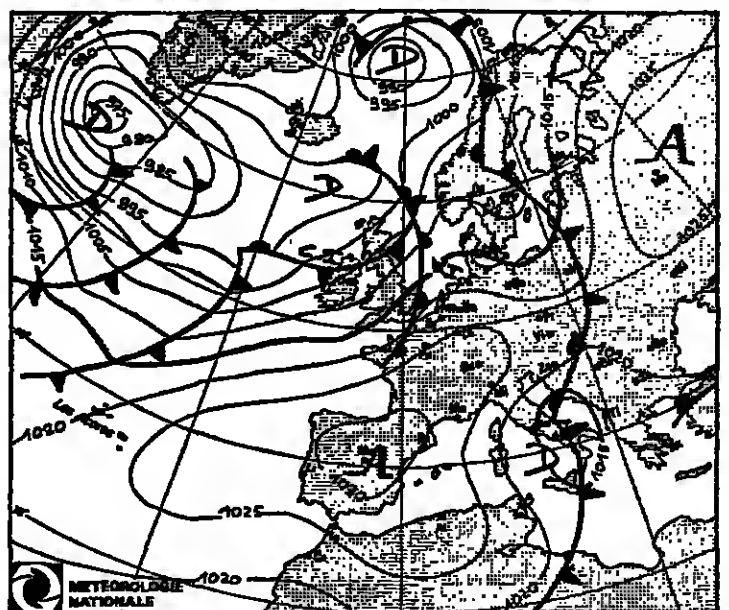
LE MINITEL A TROUVÉ A QUI PARLER.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26 OCTOBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 27 OCTOBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 25 octobre à 6 heures et le dimanche 26 octobre à 24 heures.

Dans le rapide flux perturbé océanique qui affecte la France, le gonflement d'une dorsale anti-cyclonique va provoquer une accalmie. Mais le mistral approchera le tempête.

Dimanche en matinée, les appréciations seront encore fréquentes. Des Vagues aux Alpes, Côte d'Azur et Corse, on aura des pluies ou averses parfois de forte. Il neigea sur les Alpes au-dessus de 1 800 mètres. Sur les autres régions, le ciel sera très variable. De Nord à la Normandie, Bassin parisien, Ardennes, Lorraine et jusqu'au Massif Central, les averses seront fréquentes; alors qu'elles seront rares (et surtout côtières) de Bretagne à l'Aquitaine.

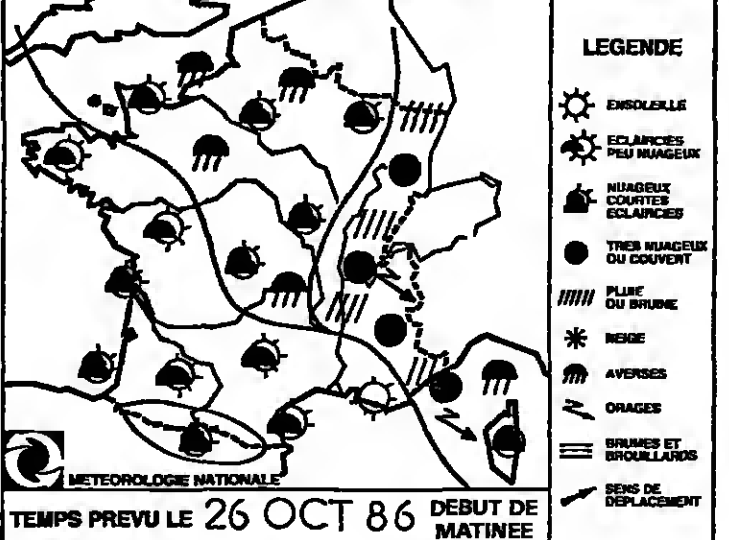
Pluies et averses auront cessé à la mi-journée, sauf des Vagues aux Alpes et à la Corse où des averses, plus rares, se poursuivront encore l'après-midi. Et l'on bénéficiera généralement de belles éclaircies l'après-midi.

Mais dans l'Ouest à la mi-journée, puis jusqu'au Centre, Bassin parisien et Nord, le ciel deviendra très voilé l'après-midi, et il pleuvra même le soir en Bretagne et Cotentin.

En Provence et Languedoc, le ciel va rester dégagé toute la journée; il mistral et transitoire vont se lever dans la nuit et souffleront fort demain. Le mistral approchera alors la tempête (jusqu'à 80 km/h).

Pour les températures : les minima seront de 5 à 7 degrés, parfois 4 degrés dans l'Est et le Massif Central; mais 8 à 10 degrés sur les côtes.

Dans l'après-midi, il fera de 1 à 16 degrés du Nord au Sud; 10 à 11 degrés dans l'Est, 15 à 17 degrés près de la Méditerranée.



TEMPÉRATURES maximales - minimales et temps observé le 24-10 à 5 h TU et le 25-10-1986 à 6 h TU

FRANCE	TOURS	LOS ANGELES	21	13	D
AMCCO 22 10 C	TOULOUSE 15 10 P	LUXEMBOURG ... 9 4 P			
BARDEZ 16 12 A	FOYTHAIF 27 26 N	MADRID 14 8 B			
BOURDEAU 12 11 P		MARSEILLE 27 15 D			
BREST 13 8 A	ALGER 22 12 C	MEXICO 26 13 B			
CANN 11 9 N	AMSTERDAM 11 7 P	MILAN 16 8 C			
CHERBOURG 10 8 A	ATHÈNES 24 20 P	MONTREAL 16 0 D			
CLERMONT-FERRAND 13 10 A	BANGKOK 32 26 P	MOSCOU 12 6 P			
DIJON 11 6 P	BARCELONE 19 10 D	NADROU 27 17 C			
GRENOBLE-VALAIS 15 7 C	BERNE 8 1 B	NEW-YORK 24 11 D			
LILLE 13 9 P	BERLIN 10 2 C	OSLO 8 -3 C			
LIMOGES 9 8 P	BIRKENHEAD 11 8 P	PALMA-DE-MAJA 30 16 P			
LYON 13 9 P	LE CAIRE 29 20 D	PEKIN 12 6 B			
MARSEILLE-PROV 16 11 C	COPENHAGUE 10 7 N	RIO-DE-JANEIRO 32 20 N			
NANCY 11 4 A	DAKAR 38 24 D	ROME 28 17 C			
NANTES 13 8 D	DELHI 31 15 D	SINGAPOUR 32 25 C			
NICE 20 13 C	DELI 25 19 N	STOCKHOLM 7 0 D			
PARIS-MONTAIGNE 12 9 N	GENÈVE 13 7 P	SYDNEY 21 15 D			
PAU 13 10 P	BONGKONG 27 24 N	TOKYO 20 11 N			
PERPIGNAN 16 10 P	STANBUL 22 18 N	TORONTO 22 12 N			
RENNES 12 9 P	TEHRAN 24 13 D	VARSOVIE 8 -2 D			
STRASBOURG 12 9 P	LISBONE 20 16 P	VENISE 16 3 D			
	LONDRES 12 9 N	VIENNE 12 2 N			

* TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été; heure légale moins 1 heure en hiver.
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Monde REGIONS

AQUITAINE

PRESSAC. - Du 24 octobre au 1^{er} novembre, l'Office culturel de la ville de Pressac, en Gironde, organise son quatrième Festival du dessin animé. Les projections de ces films auront lieu dans de nombreuses salles des quartiers de Pressac et des communes voisines, afin de permettre aux habitants de bénéficier de proximité de leur lieu de résidence d'une animation de qualité. (19, avenue Pierre-Wielon, 33600 Pressac. Tél. : 56-45-63-14.)

BRETAGNE

Océanographie spatiale à Brest

Mis en service en 1990 et associant un projet européen (CER-SAT) à un projet national (AVISO), le pôle d'océanographie spatiale de Brest, d'un coût de 100 millions de francs, sera financé par le Centre national d'études spatiales, l'Agence spatiale européenne, l'Institut français pour la recherche et l'exploitation des mers (IFREMER), le conseil régional de Bretagne, le conseil général du Finistère et la communauté urbaine de Brest. Son rôle sera de recueillir, d'archiver et d'exploiter les données transmises par les satellites mais aussi d'élaborer des produits finis notamment sous la forme d'images, intéressants le régime des vents, les états de surface océanique (vagues et champs thermiques) et les évolutions des courants océaniques.

CHAMPAGNE-ARDENNE

La culture et la technologie

Créée en 1969 et dirigée par M. Jacques Darolles depuis le 1^{er} septembre 1978, la Maison de la culture André-Malraux de Reims deviendra le 1^{er} janvier 1987 le Centre national d'art et de technologie. Le protocole d'accord signé entre M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, et M. Jean Falala, maire de Reims, a redéfini les missions du Centre dramatique national de Reims, dirigé par M. Denis Gueonou, successeur de M. Jean-Claude Droocot, et de la Maison de la culture André-Malraux.

Mission notamment été donnée à M. Jacques Darolles de « poursuivre et améliorer les spectacles réalisés dans le cadre de la Maison de la culture André-Malraux ; imaginer et mettre en œuvre de nouvelles réalisations technologiques au service de l'art et de la culture, dans ses formes d'expressions nouvelles ou traditionnelles, que ce soit à la Maison de la culture, au Parc des expositions, dans le cadre Cathédrale, au jardin de la Patte-d'Oie ou dans tout autre endroit ; exporter son savoir-faire dans d'autres lieux en France et à l'étranger. »

AUTOMOBILISTES HEUREUX, ÉCOLOGISTES DÉÇUS

Une autoroute en Sologne

CINQUANTE ET UN kilomètres, et près de quinze ans de discussions. Jamais la construction d'un aussi petit bout d'autoroute n'aura suscité autant de contestations. On vient à y a quelques jours d'inaugurer la section Orléans-Salbris de l'autoroute A71. Entre ces deux localités, la région traversée s'appelle la Sologne, paradis des chasseurs, mais aussi chasse gardée des écologistes.

Les premiers projets de tracé remontent à 1972. L'un d'eux écartait la Sologne des Etangs, une zone humide d'une valeur inestimable sur le plan ornithologique. L'autre, à l'est de la RN 20, coupait le massif forestier. On attendait les protestations des écologistes. Ce fut au contraire les propriétaires de chasseurs qui créèrent le plus fort, ou plus exactement qui multiplièrent les interventions en s'opposant en haut lieu, notamment au ministère de l'équipement.

Une pluie de recours s'abattra sur les bureaux du Conseil d'Etat. Le 5 juillet 1977, ce dernier émit un avis défavorable à la construction de l'ouvrage. Les opposants crièrent victoire, mais l'Etat passa outre, le projet fut déclaré d'utilité publique quelques mois plus tard, et le tracé, à l'ouest de la RN 20, définitivement arrêté en 1979. Entre-temps, le Conseil d'Etat avait brusquement changé d'avis et débouté plusieurs associations de défense.

Le dernier baroud d'honneur contre l'autoroute fut tiré par les socialistes locaux en 1982, appuyés par les écologistes qui se révélaient enfin. Curieusement, c'est François Mitterrand qui donna le feu vert définitif au mois de mai de la même année, se ralliant aux arguments de M. Charles Fiterman, le ministre des transports de l'époque, lui-même pressé par les maires communistes de Bourges et de Vierzon qui réclamaient l'autoroute aux portes de leur ville.

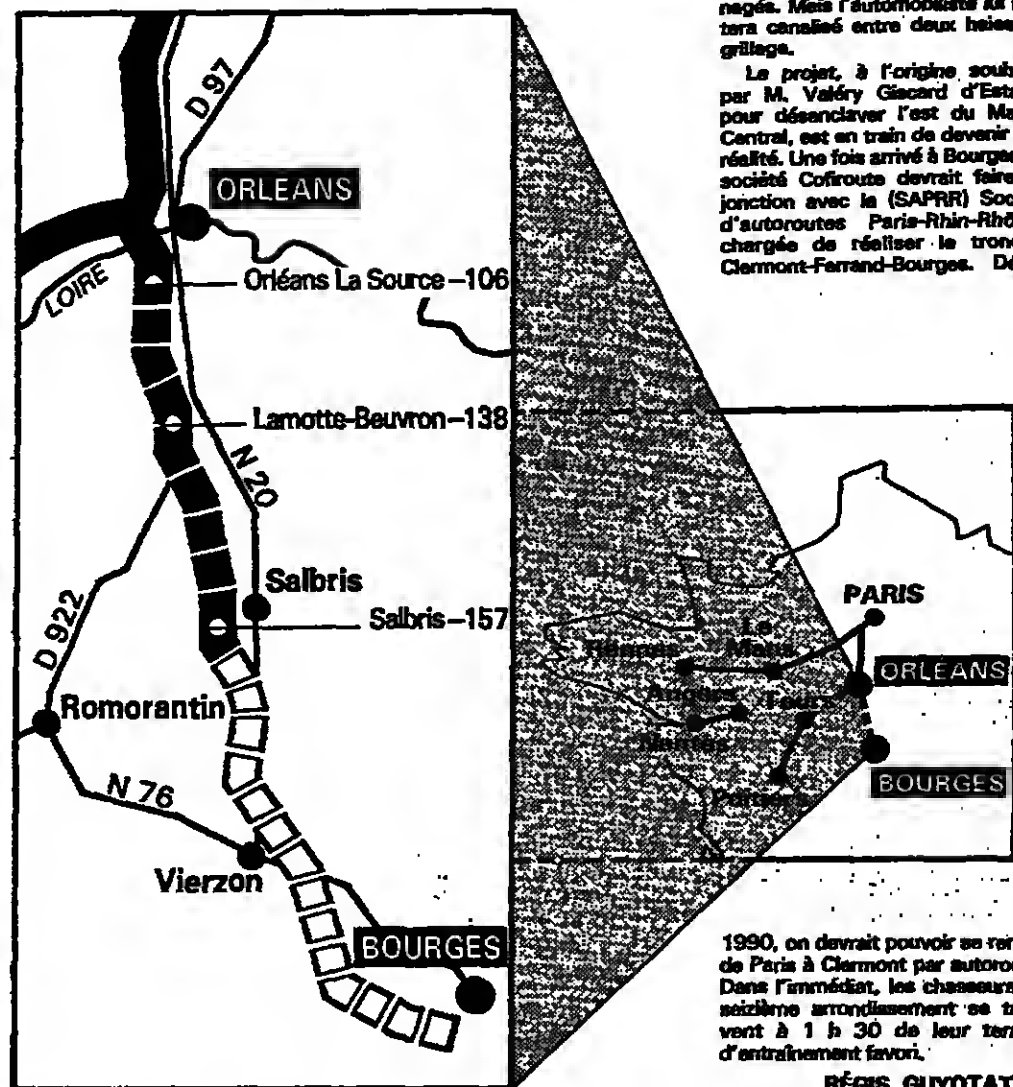
La Sologne est donc victime d'une soignée de taille. Mais il y a

des heureux dans l'opération. Tout d'abord les automobilistes du week-end qui vont disparaître les deux bouchons sur la RN 20 de La Ferté-Saint-Aubin et de Salbris. Ensuite les betradiens. Cofiroute,

le concessionnaire-construteur, converti à l'écologie, a installé au point kilométrique 39 un « crapauduc » pour les aider à franchir l'obstacle sous la chaussée (le système se compose d'un caniveau

récupérateur et d'une buse souterraine), et même reconstruit au kilomètre 35 une « mare de substitution » à proximité d'un lieu de ponte dérélict. Même traitement de faveur pour le gros gibier : sept passages souterrains ont été aménagés. Mais l'automobiliste lui restera canalisé entre deux haies de grillage.

Le projet, à l'origine souhaité par M. Valéry Giscard d'Estaing pour désenclaver l'est du Massif Central, est en train de devenir une réalité. Une fois arrivé à Bourges, la société Cofiroute devrait faire sa jonction avec la (SAPRR) Société d'autoroutes Paris-Rhin-Rhône, chargée de réaliser le tronçon Clermont-Ferrand-Bourges. Début



1990, on devrait pouvoir se rendre de Paris à Clermont par autoroute. Dans l'arrondissement de Bourges, les chasseurs du sixième arrondissement se trouvent à 1 h 30 de leur terrain d'entraînement favori.

RÉGIS GUYOTAT.

Europe des Salles-Lavangayon, dans la Haute-Vienne. Elles semblent dater du début du deuxième siècle et couvrent 60 mètres carrés de surface.

Les coloris sont restés très frais, notamment les bleus, très rares à l'époque romaine, paraît-il.

La direction régionale des affaires culturelles va les faire consolider. Des sondages laissent penser que les autres parties de l'église sont elles aussi recouvertes de peintures romaines.

LORRAIN

NANCY. - Une nouvelle édition 1986-1987 du « Répertoire des organismes de Lorraine concernés par l'action régionale » vient de paraître. Dans cet ouvrage, réalisé par le service « Informations Lorraine » de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Lorraine sont répertoriés 650 organismes (43 cours Léopold, 54042 Nancy. Codex. Tél. : 83-32-83-94).

PROVENCE-ALPES CÔTE-D'AZUR

Pauvre étang de Berre

Pendant des années, la chute spectaculaire des taux de pollution de l'étang de Berre a été citée en exemple à la suite des résultats obtenus par de vigoureuses mesures prises pour contenir les rejets industriels. Hélas, au cours de la dernière réunion annuelle du SPMI, le secrétariat pour les problèmes de pollution industrielle, il a fallu déchanter. La direction régionale de l'industrie et de la recherche a fait savoir qu'une remontée sensible de la pollution industrielle de l'ordre de 25 % avait été constatée depuis l'an dernier à la même époque. Les mesures des communes côtières de l'étang ont une revendication claire : il faut, d'abord, réguler les eaux et ne plus se contenter d'opérations ponctuelles qui ne résolvent rien et sont fort onéreuses.

Une nouvelle enquête va procéder à un état des lieux avant d'envisager un plan de sauvetage. La situation est particulièrement préoccupante dans le canal du Rove, qui reliait naguère l'étang de Berre à Marseille par le tunnel du Rove, ce dernier étant obstrué depuis 1963 par un éboulement. Mais le coût du « débouchage » est tel qu'il ne se justifie pas compte tenu de la faible densité de trafic. Les ingénieurs du port autonome de Marseille vont installer une sorte de drain dans le canal pour tenter d'améliorer la situation.

Cette page a été réalisée par nos correspondants : Etienne Besset, Georges Chénin, Jean Costucci et Christian Tsai. Coordination : Jacques-François Simon.

Les convergences de Paul Bernard

Convergences. Tel est le titre de la revue que la préfecture de la région Champagne-Ardenne vient de publier. Le premier numéro contient, tradition oblige, un dossier économique sur la Champagne. Autres dossiers : les mesures préventives en cas d'accident dans une centrale nucléaire (la centrale de Chozy est dans les Ardennes, celle de Nogent-sur-Seine dans l'Aube), l'histoire de la bataille de Valmy, et Charleville et Rimband.

Dans son éditorial, Paul Bernard, commissaire de la République de la région, auquel vient de succéder M. Theys, écrit : « Les services de l'Etat, qui recueillent de nombreux renseignements, n'en sont pas propriétaires, mais dépositaires. Ils sont tenus d'en faire profiter le plus grand nombre. La communication ne consiste pas à diffuser « en vrac », à imposer son point de vue, mais elle vise à enrichir l'échange... » Belle profession de foi sous la plume d'un représentant de l'Etat.

* Préfecture de la région Champagne-Ardenne, rue Carnot, 51036 Châlons-sur-Marne Cedex.

HAUTE-NORMANDIE

Dieppe et son journal

Le hebdomadaire *Les Informations dieppoises-la Vigie* a offert un abonnement de cent cinquante ans au meilleur des plus jeunes concurrents des 10 et 25 kilomètres de Dieppe, traditionnelle épreuve de course à pied à travers la ville de Dieppe qui s'est déroulée le 19 octobre.

Le journal entend ainsi fêter ses cent cinquante ans d'existence. Né en 1836 sous le titre *la Vigie*, la publication dirigée aujourd'hui par

M. Charles-Louis de La Doucette, est l'une des plus anciennes de France encore en vente dans les kiosques. Son tirage se situe autour de 20 000 exemplaires vendus autour de Dieppe dans une région maritime, industrielle et agricole. Son succès tient, comme pour tous ses confrères de ce type particulièrement vivants en Normandie, à son souci d'approcher un plus près la vie locale.

LIMOUSIN

LIMOGES. - Un important ensemble de fresques romanes vient d'être mis à jour dans l'église Saint-

LE SUCCÈS DES CONTRATS RURAUX

Villageois en Ile-de-France

AVEC l'installation des citadins dans les villages d'Ile-de-France, leur physionomie ne pouvait que se modifier profondément. Ces nouveaux habitants, habitués à un certain niveau de services et à un certain type de vie sociale, demandent lieux de réunion, terrains de sport et de jeux, embellissements et mise en valeur touristique des villages. Et voici donc, avec la disparition des cafés traditionnels, l'évènement des foyers polyvalents.

Les villes nouvelles de la région parisienne ont été conçues en partie pour concentrer l'urbanisme en un point et éviter que les petites communes ne soient défigurées par les lotissements. De ce point de vue, les villes nouvelles ont réussi. Mais comment permettre aux communes rurales de moins de 2 000 habitants de se doter elles aussi d'équipements sans avoir recours aux promoteurs, ce qui augmenterait l'afflux de population ? En effet, leurs budgets ne leur permettent pas de telles opérations. C'est là qu'intervient l'administration, par le biais des contrats ruraux.

Il s'agit d'une subvention accordée aux communes de moins de 2 000 habitants par la région d'Ile-de-France et les quatre départements de la grande couronne. Le taux de subvention de la région est de 45 %, celui des départements de 35 %, avec un plafond de 450 000 F pour les communes de moins de 1 000 habitants et de 650 000 F pour celles de 1 000 à 2 000 habitants. Avec ces plafonds, l'administration, bonne mère, veut prévenir les dépenses somptuaires et les travaux inutiles. Depuis le lancement des contrats ruraux, en 1981, leur succès

va croissant : environ trois cents demandes sont déposées chaque année, et la liste d'attente va jusqu'en 1988.

L'objectif des contrats est de financer des équipements destinés à améliorer le cadre de vie d'une commune rurale. Sont exclus les équipements scolaires, la voirie et l'assainissement. Il est esquivé de la part des communes un effort de réflexion globale sur leur urbanisme. Le programme qu'elles proposent doit comporter au minimum trois opérations. Ces opérations ne vont pas sans poser des problèmes à ces petites municipalités, le plus souvent dépourvues de services techniques. Heureusement, elles peuvent avoir recours aux CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement) financés par les conseils généraux, et dont les projets sont gratuits. Les programmes présentés sont rarement cohérents et ne tiennent pas toujours bien parti de leur patrimoine et de leur caractère rural. Les charges de mission, détachées de la région, aident alors les municipalités à élaborer un dossier qui puisse être retenu.

Ainsi la municipalité de Longnes, dans les Yvelines, voulait construire une grande salle polyvalente, au bord du village. Le chargé de mission propose alors au maire, M. Roger Petit, de racheter plutôt et de transformer un vieux corps de ferme, en vente au cœur du village, près de la mairie et de l'église. Longnes est maintenant pourvu d'un foyer, de hangars communaux, d'une salle voûtée. Une autre subvention a permis la réalisation de salles de classe. Les associa-

tions de Longnes ne sont plus obligées de se réunir dans la commune voisine, et le village a un véritable centre, sans avoir été défiguré.

L'équipement le plus demandé est la salle polyvalente, ou foyer communal. Puis suivent, pile-ratée, les équipements sportifs, les plaines de jeux, les embellissements de la place du village, la restauration de l'église, du lavoir... Nantouillet, village de 179 habitants dans le nord de la Seine-et-Marne, n'avait pas de mairie. Grâce à son contrat rural, il en a su une à disposition, ainsi qu'un foyer rural, et on a même restauré le toit de son église. La vie communale du village en a été radicalement transformée.

Saupoudrage

Les foyers sont absolument vitaux pour préserver une certaine animation de la communauté depuis la disparition des cafés, où l'on pouvait se réunir, discuter, jouer, fêter un mariage... L'aménagement d'espaces verts pour les enfants est également important : à la campagne, le seul espace libre est souvent le rue, bien trop dangereuse aujourd'hui.

Les chargés de mission se plaignent souvent d'un manque d'imagination dans les demandes des municipalités. Peu de réalisations sont aussi modernes que la nouvelle terrasse de la mairie de Saint-Chen-sur-Meuse, en Seine-et-Marne, en brique et verre. Mais, pour la défense des maires, il faut parler au plus pressé. On pensera plus tard à l'austère architecture ou à l'aménagement d'un gîte rural. Et, loin de la démesure dont

a peur l'administration, les projets présentés manquent souvent d'ampleur.

Autre problème : les conseillers généraux et régionaux sont, dans leur écrasante majorité, des citadins. La nouvelle assemblée régionale ne compte que deux représentants des communes de moins de 2 000 habitants, qui représentent pourtant la majeure partie de la superficie des départements de la grande couronne. Et il est difficile de plaider le dossier de la rénovation d'un lavoir devant une assemblée de citadins, habitués à des projets d'une autre ampleur.

Plus important : il est reproché aux contrats ruraux, surtout par les élus socialistes, de ne permettre que des opérations de saupoudrage et de ne comporter aucun volet économique. Il y aurait pourtant beaucoup à faire pour le commerce et l'artisanat locaux.

Il reste que le contrat rural est toujours un événement dans la vie d'une petite commune. L'élaboration du dossier de candidature permet une réflexion inhabituelle sur l'urbanisme. Le dossier lui-même est objet de fierté pour le conseil municipal, car il s'agit d'un beau document argumenté, chiffré, illustré. Les travaux achevés, l'inauguration est une grande fête, avec les présidents du conseil régional et du conseil général, le maire et les personnalités locales, sans oublier les majoritaires. Et autour, il reste des réalisations qui font profondément évoluer la vie des villages.

MARTINE KUS.



Le budget de l'agriculture

Les difficultés de M. Guillaume

M. François Guillaume, le ministre de l'agriculture, a quel- que mal à convaincre tous les élus de la majorité du budget qu'il leur ennuiera. D'abord, l'ancien président de la FNSEA ne sait apparemment pas encore que les représentants du peuple méritent quelques égards. Ainsi, il a mis de fort méchant humeur les membres de la commission de la production, en ne leur consacrant pas autant de temps qu'ils le souhaitent, au point que six d'entre eux ont pu lui poser les questions qu'ils avaient préparées.

Rappel à l'ordre

La commission des affaires étrangères a été plus loin : M. Jean-Marie Dailliet (UDF, Manche) ne supporte plus que la politique agricole française soit décidée par des technocrates européens, et que le gouvernement actuel ait, en accroissant les charges sociales et en maintenant les quotas laitiers, continué la politique de son prédécesseur. M. Dailliet a donc mêlé sa voix à celle de l'opposition, ce qui a eu pour effet d'entraîner le rejet du budget.

Schlumberger vend Fairchild semi-conducteurs au groupe japonais Fujitsu

Schlumberger, premier groupe mondial de services pétroliers, a décidé de se défaire de sa filiale Fairchild semi-conducteurs, l'un des premiers fabricants de « puces » dans le monde, qui n'a cessé depuis son rachat en 1979 d'accumuler des pertes. Deux semaines après le rachat (le Monde du 3 octobre), c'est la première mesure d'assainissement annoncée par Schlumberger, qui, longtemps considérée comme l'entreprise la mieux gérée du monde, a vu ses bénéfices s'effondrer depuis le début de l'année et devrait même, pour la première fois, afficher des pertes au troisième trimestre.

Le groupe a annoncé le 24 octobre qu'il céderait le contrôle de Fairchild semi-conducteurs à Fujitsu, le numéro un japonais de l'informatique. « Cela nous reviendra moins cher et prendra moins de temps que de construire une usine aux Etats-Unis », a affirmé M. Yasufuku, vice-président de Fujitsu. Mais le japonais se défend de vouloir, par ce rachat, tourner les accords de prix sur les semi-conducteurs récemment conclus entre le Japon et les Etats-Unis.

Une société commune sera créée. Fujitsu détendra 80 % de son capital, Schlumberger conservant 20 % des parts. Cette filiale regroupera toutes les opérations semi-conducteurs de Fairchild dans le monde, et celles de Fujitsu en Europe et aux Etats-Unis. Fairchild emploie 11 500 salariés dans le monde, principalement aux Etats-Unis, en Asie du Sud-Est et au Japon, ainsi qu'en Europe, notamment en RFA. La

société réalise un chiffre d'affaires d'environ 3 milliards de francs.

Schlumberger conservera, en revanche, trois anciennes divisions de Fairchild : Seetry et Factron, spécialisées dans les systèmes assistés par ordinateurs, ainsi que Fairchild Weston, qui commercialise des systèmes de mesure destinés, notamment, à la défense.

Bien que le montant définitif de la cession à Fujitsu n'ait pas été rendu public, Schlumberger estime que cette opération devrait en définitive se traduire dans ses comptes par un charge de 200 millions de dollars, l'ampleur de la dépréciation d'actifs dépassant largement la valeur de la transaction.

Pour le groupe, confronté à l'une des crises les plus sévères de son histoire en raison de la chute mondiale des activités de service pétrolier, qui assurent l'essentiel de ses bénéfices, cette cession constitue une mesure d'assainissement importante.

Depuis son rachat en 1979, Fairchild Industrie n'a cessé de perdre de l'argent, et aurait coûté au groupe plus de 1,5 milliard de dollars. Placée dans un secteur en plein marasme, la société a encore vu l'an dernier son chiffre d'affaires chuter de 26 % et ses commandes de 41 %. En dépit d'un allègement considérable de ses effectifs, tombés de 28 000 à moins de 12 000 personnes en sept ans, Schlumberger n'a jamais réussi à remettre Fairchild sur les rails.

Dès lors que les principales activités du groupe - logging (évaluation physique des gisements pétroliers), mesure et régulation,

systèmes assistés par ordinateur - ne parvenaient plus à compenser ces pertes, Schlumberger ne pouvait plus attendre, comme il l'avait fait pendant des années, que la conjoncture électronique s'améliore pour enfin toucher les bénéfices de sa politique de diversification.

Bien qu'on assure un sein du groupe que les négociations avec Fujitsu avaient débuté en juillet, deux mois avant le départ de son président, M. Vaillant, il est clair que le changement d'homme a décidé par les actionnaires à la tête de la société à accélérer les choses. Second de M. Jean Riboud, décédé il y a un an, M. Michel Vaillant avait été, dit-on, l'un des plus chauds partisans de cette diversification dans l'électronique, et il espérait pouvoir conserver Fairchild jusqu'à ce que sa rentabilité s'améliore.

La plupart des observateurs s'attendent que, sous la direction de son nouveau patron, M. Euan Baird, Schlumberger prenne d'autres mesures drastiques afin de tenter de rétablir le niveau de ses bénéfices, lesquels depuis 1980, et jusqu'à l'an dernier, n'étaient jamais tombés en dessous de 1 milliard de dollars (6,5 milliards de francs).

La cession de sa filiale Sedco Forex, achetée il y a moins de deux ans (en décembre 1984), spécialisée dans le forage pétrolier, autre secteur actuellement en déconfiture, ferait partie des hypothèses envisagées. Quant à l'activité principale de Schlumberger, le logging, la baisse de ses effectifs, déjà largement engagée, toucherait le quart du personnel.

V. M.

52 % de Français hostiles à la construction de nouvelles centrales nucléaires

Une majorité de Français (52 %) estiment que l'on doit cesser la construction de centrales nucléaires et 64 % affirment que les responsables du nucléaire ne disent pas la vérité, révèle un sondage Gallup réalisé en août et septembre pour l'Express-Sciences, daté du 24 octobre. Depuis dix ans, les Français étaient majoritairement favorables au nucléaire. Interrogés sur Tchernobyl, les Français se disent persuadés, dans une proportion de deux tiers, qu'une telle catastrophe est possible en France et 79 % affirment que les hommes politiques mais aussi les techniciens ont menti à ce sujet.

Enfin, tout en étant 42 % à penser que les risques liés au nucléaire sont inacceptables, les Français croient dans leur majorité que ce type

d'énergie est intéressant sur le plan économique (55 %) et sont favorables à l'indépendance énergétique du pays (63 %).

Protestations après la divergence de Cantonon. La mise à feu nucléaire (divergence) du premier réacteur de Cantonon (Moselle) le vendredi 24 octobre a soulevé des protestations au Luxembourg et en Sarre. Une plainte a été déposée par un député écologiste contre EDF au grand-duché pour « infraction à la législation sur la radioprotection ». Quant au chef du gouvernement sarrois, M. Oskar Lafontaine, il a estimé que « tous les Etats nationaux mettant en service des centrales nucléaires à leurs frontières font preuve d'un manque de scrupules sans exemple ».

RECTIFICATIF. - Plusieurs « coquilles » ont rendu incompréhensibles certains passages de l'article « Ferruzzi renforce sa position dans Montedison avec l'appui de De Benedetti », publié dans le Monde du 23 octobre.

L'affirmation selon laquelle M. Gardini croit que Montedison « est une entreprise saine où il peut... trouver son profit » a été formulée par un dirigeant de Montedison et non par un représentant d'un « Fenu 33 » inconnu sur la place de Milan.

Montedison a, par ailleurs, acquis l'été dernier 12,5 % des actions de la compagnie d'assurances la Fondiaria en sus des 25 % qu'elle avait déjà en portefeuille. Enfin, après l'attribution d'un partage feutré du pouvoir, il convenait de lire que M. Schimberni avait entraîné le groupe Montedison à l'ENI pour la ramener dans le secteur privé.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

NASA électronique : information contre X

A la suite des difficultés financières de la société NASA électronique, le parquet du tribunal de Paris a ouvert, vendredi 24 octobre, une information contre X... pour banqueroute, infraction à la législation sur les sociétés anonymes et sur les SARL, faux en écritures et usage de faux. Le dossier a été confié à M. Jean-Pierre Michau, premier juge d'instruction. NASA électronique, chaîne de magasins spécialisés dans l'électronique grand public, qui avait été fondée par Thierry Brissaud, avait été acquise par Five-Lille à la fin de 1983. Se reprise par M. Pascal Pluchard a été l'occasion, ces dernières semaines, de la découverte d'irrégularités de gestion. Une procédure de redressement judiciaire a été mise en place le 23 octobre par le tribunal de commerce de Paris. Du coup, M. Pluchard a annoncé, le vendredi 24 octobre, qu'il abandonnait son plan de restructuration.

M. Pierre-Brossolette démissionne de la présidence de Cerus (groupe De Benedetti)

M. Claude Pierre-Brossolette, président de Cerus (Compagnies européennes réunies), holding français de M. De Benedetti, a annoncé dans un communiqué publié le vendredi 24 octobre sa démission de ce poste. Il estime qu'il n'y a plus entre lui et M. De Benedetti la totale confiance qui doit exister entre le président et le principal actionnaire. Le désaccord est né de la bataille pour la prise de contrôle des Presses de la Cité (le Monde du 25 octobre). Il est reproché à M. Pierre-Brossolette, allié de Cerus à double titre - Worms et Cie, dont M. Pierre-Brossolette est associé-gérant, est actionnaire de Cerus et Pechalbrunn, société de portefeuille de Worms et Cie, était l'allié de Cerus dans la tentative de prise de contrôle des Presses de la Cité, - d'avoir voulu privilégier la stratégie financière de Pechalbrunn aux dépens d'une stratégie industrielle, objectif principal de M. De Benedetti.

Euromarché achète Bricorama

M. Vincent Bolloré, PDG de la Société commerciale d'affrètement et de combustibles (SCAC), dont il a pris, il y a quelques mois, le contrôle, a vendu à M. Antoine Baheine, PDG d'Euromarché, la chaîne de magasins Bricorama, filiale intégrée de la SCAC. Avec Bricorama (392 millions de francs de chiffre d'affaires, 21 magasins, 13 franchisés), Euromarché, qui est déjà présent dans le bricolage avec 21 magasins Euroloirs (800 millions de francs de chiffre d'affaires),

renforce sa position dans la distribution de matériels de bricolage et de jardinage.

Chargeurs SA prend une participation de 40 % dans Le Textile Delcor

Le groupe Chargeurs SA vient de prendre une participation de 40 % dans la société Le Textile Delcor, a annoncé, le vendredi 24 octobre, Chargeurs SA. Cette participation devrait être progressivement augmentée, ajoute le groupe. Le Textile Delcor, société spécialisée dans la fabrication et la vente de tissus, notamment pour l'habillement sportswear et l'automobile, a un chiffre d'affaires encaissé de 600 millions de francs environ. Son activité est « complémentaire » de celle de La Lainière de Picardie, autre filiale textile de Chargeurs SA.

Etats-Unis : fusion dans les services pétroliers

Affectées par l'effondrement des cours du pétrole brut, deux sociétés américaines de services pétroliers, Hughes Tool Co. et Baker International Corp., ont décidé de fusionner. Elles donneront naissance à une nouvelle compagnie, Baker Hughes Inc., qui deviendra l'une des principales de ce secteur avec un chiffre d'affaires annuel estimé à quelque 2,4 milliards de dollars et une part de 55 % à 60 % du marché du forage. La transaction s'élevait à 480 millions de dollars.

Hughes a enregistré une perte de 507,5 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 1986, avec un chiffre d'affaires en baisse de 38 %. De son côté, Baker a accusé un déficit de 250,2 millions de dollars pour les neuf derniers mois de son exercice financier clos le 30 juin.

REPÈRES

Budget

Déficit américain record en 1986

Le déficit du budget fédéral a atteint le chiffre record de 220 milliards de dollars en 1986, indique le bureau du budget de la Maison Blanche sur la foi d'estimations. Ce chiffre traduit une légère amélioration par rapport aux 230 milliards annoncés par l'exécutif américain en août dernier, en raison à la fois d'un ralentissement des dépenses et d'un accroissement des recettes budgétaires. Cependant la contraction du déficit de 50 milliards de dollars prévue pour 1987 resterait insuffisante pour respecter le plafond de 144 milliards fixés par la loi Gramm-Rudman de retour à l'équilibre budgétaire ; mais elle marquerait un tournant après plusieurs années de gonflement du déficit.

Prêts

Baisse du taux du Crédit agricole

Le Crédit agricole a annoncé, le vendredi 24 octobre, une baisse du taux de ses prêts. Pour l'agriculture, les taux (non bonifiés) sont de 8,50 % (2 ans) à 10,30 % (15 ans), contre 8,80 % à 10,70 % précédemment. Pour les collectivités locales il vont de 9,50 % (2 ans) à 10,30 % (15 à 20 ans) contre 10,40 % à 11,20 % précédemment. Pour l'habitat ordinaire, les taux à moins de 7 ans baissent à 10,10 % ; de 7 à 15 ans à 10,25 % ; de 15 à 20 ans à 10,50 %.

Prix

Légère accélération aux Etats-Unis

Les prix de détail ont augmenté de 0,3 % en septembre aux Etats-Unis après être acérés de + 0,2 % en août. Cette accélération a pour cause principale la remontée des prix des carburants (+ 2,5 % en septembre après - 4,7 % en août). Le poste « énergie » de l'indice a progressé de 0,7 % en septembre. Depuis le début de l'année, les prix n'ont augmenté que de 0,8 % du fait de plusieurs hausses enregistrées en février, mars et avril. En un an (septembre 1986 comparé à septembre 1985), la hausse est de 1,8 %, elle devrait être d'environ 2 % cette année.

Les hôteliers et restaurateurs demandent la liberté de leurs tarifs

La Chambre nationale de l'hôtellerie et de la restauration (CNHR) et son nouveau président, M. Robert Zoladz, a rappelé qu'il attendait la libération totale des prix. La CNHR affirme qu'elle appellera ses adhérents à « mobiliser » le montant de leurs prestations. La Chambre réclame également la réforme du code des débits de boissons, qui date de 1870 et interdit la possession de plus d'une licence. Enfin la CNHR demande que la TVA sur les hôtels quatre étoiles et quatre étoiles luxe soit ramenée de 18,8 % à 7 % comme dans les autres hôtels, en raison notamment des difficultés que rencontre actuellement ce secteur.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Schlumberger

ACCORD SCHLUMBERGER-FUJITSU SUR FAIRCHILD

Fujitsu et Schlumberger ont annoncé un accord de principe qui prévoit l'expansion de Fairchild semi-conducteurs par le rattachement à Fairchild de la société de semi-conducteurs de Fujitsu aux Etats-Unis (Fujitsu Microelectronics Inc.) ainsi que de certaines activités semi-conducteurs de Fujitsu en Europe. Fujitsu détient approximativement 80 % de Schlumberger carrefour 20 % du capital de la nouvelle société. Aux termes de l'accord de principe, Fujitsu fera un important apport au capital de Fairchild. Le conseil d'administration de Fairchild sera composé de représentants de Fujitsu et de Schlumberger ainsi que d'autres représentants d'entreprises américaines.

Donald W. Brooks, président-directeur général de Fairchild semi-conducteurs, qui sera nommé président-directeur général de la nouvelle société, a déclaré : « La société mettra à la disposition de ses clients les produits, les services et les technologies de Fujitsu et de Fairchild. Les clients actuels de Fujitsu et de Fairchild bénéficieront des l'expansion des capacités de production et de l'accroissement de potentiel de recherche ainsi réalisés. »

L'accord de principe doit être soumis à l'approbation des autorités gouvernementales compétentes et des conseils d'administration de Fairchild et de Schlumberger.

Schlumberger

RÉSULTATS POUR LE TROISIÈME TRIMESTRE 1986

An cours du troisième trimestre, Schlumberger a enregistré une perte de 42 millions de dollars, soit 0,14 dollar par action ; l'an dernier, pour la même période, le bénéfice net était de 208 millions de dollars, soit 0,70 dollar par action. Le chiffre d'affaires pour ce trimestre est de 1,29 milliard de dollars contre 1,56 milliard l'an dernier.

Ces résultats incluent des éléments exceptionnels tels que les gains provenant du règlement du litige avec Data General, ainsi qu'un profit sur la vente partielle de participation dans la Compagnie générale des eaux. Ces gains compensent en grande partie des charges liées à la réduction d'activité dans les secteurs pétrole et électronique, ainsi que la dépréciation de certains investissements.

Euan Baird, président-directeur général, a précisé que les résultats du troisième trimestre sont dus surtout à la baisse continue de l'activité pétrolière, particulièrement aux Etats-Unis, en mer du Nord, en Afrique occidentale et en Amérique latine. Le chiffre d'affaires des services pétroliers est de 551 millions de dollars, soit une baisse de 43 %.

Le chiffre d'affaires de Mesure, Régulation et Composants est de 590 millions de dollars, soit une augmentation de 20 %. Les commandes atteignent 563 millions de dollars, soit une progression de 23 %.

Pour les neuf premiers mois de 1986, le bénéfice net est de 161 millions de dollars, comparé à 724 millions de dollars en 1985 ; le chiffre d'affaires est de 4,29 milliards de dollars comparé à 4,89 milliards de dollars.

Le 23 octobre, Fujitsu Limited et Schlumberger Limited ont annoncé un accord de principe en vue de grouper d'une part Fairchild Semi-conducteurs, d'autre part, la société de semi-conducteurs de Fujitsu aux Etats-Unis ainsi que certaines activités semi-conducteurs de Fujitsu en Europe. Fujitsu détendra environ 80 % de Schlumberger 20 % du capital de la nouvelle société. Suite à cette transaction, Schlumberger enregistrera sur les résultats du quatrième trimestre une perte d'environ 200 millions de dollars dont le montant sera précisé lorsque les termes de l'accord auront été définis.

LOUIS VUITTON

RÉSULTAT CONSOLIDÉ A FIN JUIN

An cours du premier semestre 1986, le chiffre d'affaires consolidé du groupe a été de 729 millions de francs, en progression de 14,5 % sur la même période de 1985, malgré la baisse considérable du dollar. A noter que pour les neuf premiers mois la progression est de 20,9 % par rapport à la période de 1985.

A structure comparable (c'est-à-dire hors Loewe), la progression du chiffre d'affaires au 30 juin est de 12,6 % (18,7 % au 30 septembre). L'effet change défavorable de - 10,8 % a été largement compensé par une croissance en volume fort satisfaisante de + 11,9 %, dont + 9,3 % à nombre égal de magasins et par l'évolution des prix. Aux Etats-Unis, la progression en volume a été de 26,2 %.

Le résultat net consolidé au 30 juin 1986 s'élève à 127,5 millions de francs, soit 17,5 % du chiffre d'affaires, la part du groupe étant de 106,2 millions, soit 14,6 %. L'analyse de ce résultat par branche d'activité fait ressortir une amélioration des performances de l'activité traditionnelle (Louis Vuitton Malletier et The French Company) qui représente actuellement 98,4 % du chiffre d'affaires global. Comme prévu, le résultat consolidé est influencé par les charges inhérentes au démarrage de

Loewe International. A fin juin 1985, le résultat net s'élevait à 121,7 millions de francs (19,1 % du chiffre d'affaires) et la part du groupe à 102 millions (16 %).

L'accélération de la progression du chiffre d'affaires à fin septembre laisse prévoir parallèlement une accélération de la progression du résultat d'ici la fin de l'année.

Le premier semestre 1986 marque le véritable démarrage de l'activité Loewe avec l'intégration de six magasins aux Etats-Unis et en Asie du Sud-Est, la reprise du Japon devant prendre place au 1^{er} janvier 1987.

L'accroissement du chiffre d'affaires à fin septembre de 20,9 % par rapport à la même période de 1985 constitue un indice fort intéressant (18,7 % à structure comparable). Il importe de souligner la façon dont le groupe a pu, du fait de la diversification de sa clientèle, compenser largement les effets de la profonde baisse du dollar.

Les ouvertures de magasins réalisées au cours du premier semestre ou programmées sur le second porteront le nombre de magasins à l'enseigne Louis Vuitton à environ soixante-quinze à fin 1986, auquel il faut ajouter les neuf magasins à l'enseigne Loewe.

La Bourse c'est ma vie

La Bourse sur Minitel. L'évolution de votre portefeuille personnel au jour le jour.



Le Monde sur Minitel 36.15 tapes : LEMONDE LE MINITEL A TROUVE A QUI PARLER. Le Monde PUBLICITE FINANCIERE Renseignements : 45-55-91-82, poste 4330

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

FIDÈLE à son habitude de prendre les gouttes à contre-pied, la Bourse de Paris a effectué cette semaine un quasi sans faute à la hausse. Le malaise qui avait gagné le palais Brongniart à la mi-octobre s'est dissipé comme par enchantement. La liquidation du mois bourgeois s'est déroulée jeudi dans un marché en verve (+ 1,95 %). Octobre n'apparaît pas, au bout du compte, catastrophique, le recul se limitant à 1,62 %.

Quant au score hebdomadaire, il progressait de 3,2 %, l'indice de la Compagnie des agents de change (CAC) remontant pour sa part à 383,1 (+ 3,4 %) en l'espace de cinq séances. Tout avait pourtant mal commencé lundi, rue Vivienne. L'indicateur de séance cédait 1,49 %. Les investisseurs offraient des visages fermés, tout à leurs interrogations sur l'état de santé de la Bourse. Ne venait-elle pas d'enregistrer sa quatrième séance consécutive de baisse ? Le redressement observé le lendemain et les jours suivants ont cependant vu chasser, un peu vite peut-être, les mauvais démons qui tourmentaient les opérateurs.

Premier signal encourageant : le marché obligataire, qui avait connu des instants critiques, a refait surface. De 106,90 en fin de semaine, le contrat à échéance juin du marché à terme des instruments financiers (MATIF) est remonté au-dessus de 109, pour terminer à 109,65 vendredi. Si les craintes d'une reprise de l'inflation restent présentes dans les esprits, elles sont passées au second plan. L'accalmie observée sur le front des monnaies et l'annonce d'une hausse limitée des prix à la consommation aux États-Unis (+ 0,3 % en septembre, contre 0,2 % en août) ont rassuré les investisseurs.

Pour la liquidation, les investisseurs institutionnels donnaient un coup de poise au marché, déjà raffermi par les achats d'investisseurs à découvert. L'abaissement du loyer de l'argent au jour de 7 1/2 % à 7 %, annoncé vendredi, parachèverait le regain de confiance de la place. Hormis les opérateurs britanniques, dont on a dit qu'ils liquidèrent leurs positions à Paris pour concentrer tous leurs moyens sur Londres, avant le Big Bang (dérèglement financier prévu pour le 27 octobre), les étrangers n'ont, semble-t-il, pas vendu. « Ils restent plutôt neutres », confie un banquier.

A l'approche de la privatisation de Saint-Gobain, leur comité de mandat et les demandes de « try-out » auprès des professionnels affluant ; de la part des Américains en particulier. Passeront-ils pour autant à l'action ? Tous les pronostics restent permis. Les réserves portent sur la capacité du marché à absorber un nouveau flux de papier. Compte tenu du niveau élevé atteint ces derniers temps par

Rebondissements

Paris, certains estiment, de surcroît, qu'il y a plus de risques de perdre de l'argent que de chances d'en gagner, en entrant maintenant dans le marché. Les très mauvaises langues ne disent-elles pas qu'il est temps de vendre lorsque les particuliers décident d'acheter...

Une fois encore, les boursiers ont été tenus en haleine par les différentes « affaires » conclues en voie de l'être. Ils ont ainsi pu mesurer l'ampleur des appétits de Francis Brongniart, dont le groupe vient de racheter les Trois Quartiers et Madelon. La prise de contrôle s'est effectuée par l'achat de 37 283 actions, soit 88,89 % du capital de ces grands magasins parisiens, détenus jusqu'ici par la société Paris-France.

Presses de la Cité : Ceres jette l'éponge

Mais l'événement marquant de la semaine a été sans conteste le feuillet des Presses de la Cité. Que de rebondissements depuis l'offre publique d'échange (OPE) lancée le 3 octobre par M. De Vasselot (des Ceres et Pechelloum) et la contre-offre de la Générale occidentale (Gilberte Beaud et Jimmy Goldsmith) du 10 octobre ! Mardi, le conseil d'administration des Presses se prononçait à la majorité contre l'OPE de Ceres et Pechelloum, estimant qu'elle présentait « des risques pour la pérennité de l'entreprise ». Le communiqué précisait en outre que « les titres proposés étaient peu susceptibles de convenir aux actionnaires ayant choisi d'investir dans le secteur de l'édition ».

Un nouveau coup de théâtre se produisit jeudi, avec l'annonce de l'accord intervenu entre les deux candidats à la prise de contrôle des Presses. Ceres et Pechelloum renoncèrent à leur OPE — une décision qui décevait quelque peu les observateurs, — tandis que la Générale occidentale (GO) poursuivait son opération visant à obtenir 55 % des Presses.

La décision de Ceres et Pechelloum, qui démissionnait à Paris égales 22,5 % du capital du numéro deux français de l'édition et constituèrent, avec GO, « le futur pôle d'actionariat des Presses de la Cité », a, semble-t-il, suscité des

Semaine du 17 au 24 octobre

remous internes. Alors que M. Claude Pierre-Brossolette, président de Ceres, était peut-être partisan de céder à bon prix les titres des Presses ramassés sur le marché à M. Goldsmith, M. Minz, directeur général de Ceres, aurait défendu un engagement véritablement industriel, de la même veine que celui de M. De Benedetti dans Valco. Sous les lanternes, on s'expliquait cependant difficilement que Ceres et Pechelloum abandonnent si rapidement une offensive qu'ils ont été les premiers à déclencher.

Vendredi, le marché sanctionnait cette inconstance : le titre des Presses de la Cité perdait plus de 8 %, à 2 699 F, déprimé par un retour assez conséquent de papier qui n'a pas trouvé d'acheteur. On apprenait enfin la démission de M. Brossolette, tandis que la rumeur d'une contre-offre de Hachette grossissait... Autre valeur attaquée, Eres-Lille a subi le contre-coup des malheurs de sa filiale NASA, le leader français de la distribution de matériel informatique grand public. Les deux repreneurs présents, M. Lebarz, puis M. Finckler, se sont, tour à tour, démissionnés, sous l'effet d'un professeur de droit financier. Après la nomination d'un administrateur provisoire, lundi, le tribunal de commerce de Paris se prononçait pour la mise en redressement judiciaire de NASA. Le titre Eres-Lille perdait pour sa part 24,50 %. L'annonce d'une perte nette de 465 millions de francs au premier semestre 1986 a fait office de douche froide.

Dans un marché demeurant affectif, les boursiers revalorisaient le travail réalisé semestriel de Maisons Pêcheux (50 millions de francs de pertes). La Générale des eaux, principal actionnaire, devrait mettre sur pied un plan de restructuration, qui passe notamment par une augmentation de capital. L'augmentation de 55,4 % du bénéfice consolidé de Sommer-Albert était, en revanche, bien accueillie, l'action gagnant 7,1 %.

Alors que deux nouveaux titres — Althos et Dumont — étaient nouvellement cotés en coteaux, l'inflation portait sur le Big Bang anglais. Se traduisait-elle par une certaine désaffection de la corbeille parisienne, qui a retrouvé, jeudi, une affluence record (1,988 milliard de francs de transactions au règlement mensuel). Les agents de change français auront-ils les moyens de conserver leur fonds de commerce, à l'heure de l'hyper-concurrence anglo-américaine, et de l'avancée lente mais sûre des banquiers dans les étages du palais Brongniart. Il est encore tôt pour le dire. Mais n'est-il pas déjà un peu tard pour s'en préoccuper ?

ÉRIC FOTTORINO

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Après un redressement en milieu de semaine, Wall Street a de nouveau perdu du terrain vendredi. L'indice Dow Jones clôturait à 1 832,25 (contre 1 837,04 le 17 octobre).

Le marché a réagi positivement à la progression de 4,9 % des commandes de biens durables en septembre. Mais la forte remontée du dollar enregistré vendredi pourrait compromettre l'amélioration de la situation compétitive de l'industrie américaine.

La progression de 2,4 % du PNB au troisième trimestre a à peu près effacé les optimistes, qui avaient anticipé ce chiffre. La détermination des taux d'intérêt obligataires intervient jeudi, a en revanche mieux disposé le marché. Les primes de bénéfices l'emportent cependant en fin de semaine.

	Cours 17 oct.	Cours 24 oct.
Alcoa	35 1/2	35 1/2
AT&T	54 1/8	56 1/8
Boeing	54 1/8	56 1/8
Chrysler	35 5/8	36 1/8
Du Pont de Nemours	81 3/4	81 3/4
Eastman Kodak	56 1/2	58 1/2
Exxon	68 1/8	66 3/8
Ford	55 1/2	57 1/2
General Electric	63 1/4	64 3/8
General Motors	66 3/4	69 7/8
Goodyear	41 7/8	44
IBM	117 1/2	121 3/8
ITT	52	53 1/8
Mobil Oil	37 7/8	37
Pfizer	68 1/8	69 3/4
Schlumberger	46 1/8	46 1/8
Texas	35 1/8	36 1/4
UAI Inc.	58	58 1/4
Union Carbide	76 7/8	77 1/8
US Corp.	26 1/2	26 1/2
Westinghouse	55 1/8	56 1/4
Xerox Corp.	54 7/8	54 1/4

LONDRES

La tendance s'est effricée pendant cette dernière semaine de transactions traditionnelles avant la grande révolution financière et technologique, le Big Bang, qui doit entrer en vigueur le 27 octobre.

Le volume des transactions a été exceptionnellement faible car la plupart des opérateurs étaient peu disposés à ouvrir de nouvelles positions avant cet événement qui supprimera les commissions fixes, abolira les décrets anti-brokers (agents de change) et les jobbers (contrepartistes) et ouvrira les portes aux professionnels étrangers.

La tendance a aussi été alourdie par des inquiétudes persistantes concernant l'évolution des taux d'intérêt.

Indices « F.T. » du 24 octobre : industrielles, 1 251,65 (contre 1 251,65) ; mines d'or, 262,9 (contre 262,9) ; fonds d'État, 82,53 (contre 82,53).

	Cours 17 oct.	Cours 24 oct.
Boecham	423	415
Bovater	335	335
Brit. Petroleum	666	646
Charter	270	261
Courtauld	289	285
De Beers	769	769
Free State Goldfield	132	130
Gold	935	920
Gr. Union Steels	143 1/8	147 1/8
Imp. Chemical	11 1/16	10 23/32
Shell	606	606
Unilever	16 51/64	16 25/64
Victrex	395	385
Wool Lanes	34 1/2	34 5/8

FRANCFORT

Après une longue période de turbulence, la bourse de Francfort s'est enfin consolidée. D'importants achats, autant de RFA que de l'étranger, dus à la forte hausse du dollar qui a nettement repassé la barre de 2 DM vendredi, ont permis de terminer la semaine en beauté.

A l'exception des banquiers, encore malades en raison de leurs engagements dans le groupe immobilier New Heim, dont les dettes s'élevaient à 17 milliards de DM, la plupart des valeurs les plus représentatives ont clôturé sur forte hausse.

l'indice de la Commerzbank du 24 octobre : 1 968,40 contre 1 950.

	Cours 17 oct.	Cours 24 oct.
AEG	300	319,50
BASF	266,50	274,50
Beier	287	291,50
Commerzbank	306,50	304,50
Deutschebank	776	775,50
Hoechst	255	257,50
Karstadt	475	475,50
Mannesmann	166	170
Siemens	683,50	691
Volkswagen	464	469

TOKYO

Toujours la baisse. Malgré une hausse record enregistrée au cours de la séance de jeudi, Tokyo a continué de se replier sur l'ensemble de la semaine. Mercredi, pour la première fois depuis le 22 mai, le Nikkei est passé sous le seuil des 1 600 yens. Depuis, son record du 20 août (18 936,24), le marché a cédé 16 %. Bien qu'ils disposent de grandes réserves de liquidité, les gros investisseurs sont peu intervenus.

Indices du 9 octobre : Nikkei : 16 162,37 (contre 16 701,34) ; indice général : 1 343,64 (contre 1 405,34).

	Cours 17 oct.	Cours 24 oct.
Abat	410	408
Bridgeway	658	649
Canon	1 050	1 200
Fuji Bank	1 080	1 050
Honda Motor	1 260	1 400
Matsumita Electric	4 080	4 080
Mitsubishi Heavy	472	489
Sany Corp.	3 250	3 080
Toyota Motors	1 900	1 910

Matériel électrique services publics

	24-10-86	Diff.
Alstom-Atlantique	330	+ 10
CIT-Dessau	1 200	+ 28
Crozet	2 382,10	+ 19
Générale des Eaux	1 345	+ 40
IBM	812	+ 24
Intersect	1 500	+ 20
ITT	351,50	+ 18,50
Legrand (I)	4 690	+ 160
Lyonnaise des Eaux	1 380	+ 35
Matra	2 281	+ 11
Mertel	2 510	+ 30
Motors Leroy-Somer	922	+ 12
Moulinex	63	+ 4,90
PM Labinal	840	+ 20
Radio-Technique	898	+ 5
Schubert	224,90	+ 13,60
SEB	569	+ 2
Siemens	2 260	+ 2
Signaux	571	+ 31
Téléphonie Électrique	2 755	+ 35
Thomson-CSF	1 490	+ 15

(1) Compte tenu d'un droit de 20 F.

Produits chimiques

	24-10-86	Diff.
BASF	995	+ 20
Boyer	963	+ 12
Hoechst	848	+ 12
Imp. Chemical	95	- 9
Immut Médicus	4 195	+ 15
Laboratoire Boileau	1 365	+ 15
Norsk Hydro	1 281,10	+ 1,10
Roussel-Uclaf	1 475	+ 105

Bâtiment, travaux publics

	24-10-86	Diff.
Auxil. d'entrepr.	1 480	+ 83
Bouygues	1 360	+ 80
Ciments Français	718	+ 28
Dumez	1 540	+ 110
GTM	526	+ 46
J. Lefebvre	1 080	+ 20
Lafarge	1 340	+ 128
Maitron	1 500	+ 3
Poliet et Chausson	1 600	+ 45
SCREG	474	+ 41
SGE-SB	75	+ 5

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	24-10-86	Diff.
4 1/2 % 1973	1 650	+ 40
7 % 1973	9 861	+ 19
10,30 % 1975	183,10	+ 0,50
10,60 % 1976	104,55	+ 0,45
8,80 % 1977	123,40	+ 0,20
10 % 1978	134,80	+ 0,60
9,80 % 1978	103,85	+ 0,15
8,80 % 1978	100,12	+ 0,02
9 % 1979	101,45	+ 0,15
10,00 % 1979	101,50	+ 0,70
13,30 % 1980	105,69	+ 0,96
16,75 % 1981	107,43	+ 0,17
16,20 % 1982	122	+ 1,95
15,90 % 1982	118,30	+ 1,30
15,75 % 1982	118,30	+ 1,30
CNE 3 %	4 470	+ 30
CNE 6,5 000 F.	102,90	+ 0,90
CNE 6,5 000 F.	102,90	+ 0,90
CNE 5 000 F.	102,90	+ 0,90
CNE 5 000 F.	102,90	+ 0,90

Banques, assurances sociétés d'investissement

	24-10-86	Diff.
Bail Équipement	458	+ 11
Renault (Cie)	1 135	+ 44
Cedex	1 302	+ 190
Chargem SA	1 314	+ 39
CFP	1 258	+ 80
CFI	1 425	+ 8
Enrafance	3 190	+ 80
Heinz (La)	791	+ 40
Imm. P.-Mémont	820	+ 50
O.F.P.	1 409	+ 57
Lucidias	1 126	+ 9
Midi	1 561	+ 61
Médian Bank	445	+ 10
O.F.P.	1 409	+ 57
Paris. de réass.	847	+ 87
Préfabril	1 676	+ 13
Schneider	775	+ 5
UCB	608	+ 34

Valeurs diverses

	24-10-86	Diff.
Aacor	420	+ 3
Agroparc Havas	1 970	+ 110
Ajcomat	2 090	+ 57
Bic	630	+ 44
Bis	1 485	+ 66
COIP	1 149	+ 35
Club Méditerranée	617	+ 71
East	620	+ 10
Europe 1	825	+ 18
Hachette	2 320	+ 135
L. Liquid	751	+ 28
L'Oréal	3 520	+ 20
Navigation Miroc	1 088	+ 53
Nord-Est	181	+ 8,50
Presses Cité	2 499	+ 70
Saatchi	211	+ 11
Stas Romérol	1 200	+ 4

Alimentation

	24-10-86	Diff.
Bégins-Say	495	+ 8
Bouygues	2 345	+ 85
BSN G.-Dumont	4 225	+ 165
Carrefour	3 625	+ 245
Castino	2 253	+ 182
Empirex	2 915	+ 225
Guyane et Gu.	704	+ 3
Leclerc	1 292	+ 37
Marcel	1 488	+ 130
Méat-Hennessy	1 280	+ 137
Nestlé	34 900	+ 100
Occidentale (Gla)	1 630	+ 30
Olda-Caly	164	inch.
Perron-Bigard	1 088	+ 46
Prunelle	1 810	+ 95
St-Louis-Bouillon	735	+ 25
C.S. Sampyart	769	+ 25
Sources Ferrar	892	+ 22
Veuro Cléquet	5 230	+ 160

Filatures, textiles, magasins

	24-10-86	Diff.
André Rouffière	225	+ 5
Agache Wilton	1 140	+ 55
BHV	576	+ 88
CPAD	1 740	+ 60
Dunant-Serviposte	2 300	+ 90
Dary	4 150	+ 235
DMC	531	+ 13
Galeria Lafayette	987	+ 63
La Redoute	2 260	+ 50
Nouvelles Galeries	591	+ 56
Prunelle	564	+ 3
SCOA	79,50	+ 7,40

Mines, caoutchouc, outre-mer

	24-10-86	Diff.
Géophysique	285	+ 3
Imetal	57,85	+ 2,25
INCO	34,40	+ 0,10
Michelin	2 535	+ 285
Min. Péninsule	38	+ 1,60
RTZ	60,30	+ 1,70
ZCI	1,21	+ 0,05

Un achat de 1 milliard de dollars

Mercredi 22 octobre 1986, à midi, l'Air liquide, levant une OPA lancée le 12 août dernier, a versé 1,1 milliard de dollars (environ 7 milliards de francs) aux actionnaires de la société Big Three, quatrième producteur de gaz industriels aux États-Unis. L'opération était suspendue depuis deux mois à l'autorisation de la commission fédérale de la concurrence, qui l'accorda cinq minutes avant l'expiration de l'OPA ; elle débute de 12 % dans le marché américain des gaz trépidés de l'air. Elle lui apporte surtout la production de gaz industriels en grande masse, distribués par 2 000 kilomètres de tuyaux le long du golfe du Texas, dans une zone où est concentré 95 % de la chimie et de la pétrochimie des États-Unis. Elle marque, par son caractère massif (doublement, à 1 200 millions de dollars, du chiffre d'affaires annuel), le point d'orgue d'une reconquête du marché américain amorcée en 1980, avec, en contrepartie, l'engagement de ne plus effectuer de rachats importants avant dix ans. A vrai dire, Big Three, dont la chiffre d'affaires et le personnel équivalent à celui de la division France d'Air liquide, 8,6 milliards de francs et cinq mille personnes, était le dernier producteur indépendant à acquérir.

Sur le plan financier, l'opération se révèle la plus grosse jamais effectuée à l'étranger par un groupe privé français. Avec Lazard Frères de New-York pour banquier-conseil, elle a été financée, à hauteur de 500 millions de dollars, par un crédit à sept ans

et à taux variable (6,30 % actuellement), accordé par la BNP, le Crédit lyonnais, la Société générale, la Banque Morgan, la Banque du Texas, la Fuji Bank et la Commerzbank. Le risque était bon (prêt en dollars pour un achat en dollars, situé aux États-Unis, dans un secteur « sûr »), et les banques se sont battues pour y participer : « Nous avons eu des conditions meilleures que Coca-Cola », a déclaré M. de Royère, PDG de l'Air liquide. Au surplus, ce n'est pas la société française qui donnait sa garantie, mais une filiale américaine à laquelle elle avait apporté une partie de ses participations à l'étranger.

Quant aux 600 millions de dollars restants, ils viennent de France, où

Crédits, changes, grands marchés

LEUROMARCHÉ

A manier avec précaution : le Libid

Le marché international des capitaux continue de se mouvoir. Déjà de tendance, il se comporte avec une âme en peine sans trouver une branche à laquelle se raccrocher solidement. Malgré les signes renouvelés de faiblesse de l'économie américaine, tout semble indiquer que le taux d'inflation des États-Unis pourrait bien remonter aux environs de 5 % au printemps prochain. Le déficit commercial américain demeure un facteur inflationniste important et on ne voit pas comment ce paramètre pourrait se modifier parce que l'Amérique n'a rien à exporter.

La seule évocation d'une poussée inflationniste possible le printemps prochain aux États-Unis, et donc d'une hausse éventuelle des taux d'intérêt, continue d'affecter négativement le marché euro-obligataire à taux fixe, où les vrais acheteurs demeurent rares. Aussi les emprunteurs se rabattent-ils sur le marché à taux variable. Mais celui-ci reste à l'heure actuelle fragile. Il émerge un volume proposé qui n'est pas encore totalement absorbé.

De plus, les euro-prêteurs n'aiment guère le Libid, taux interbancaire demandé à Londres sur les dépôts en euro-dollars, auquel sont indexés un certain nombre d'euro-emprunts récents. La quasi-totalité des banques ont emprunté de 300 millions de dollars sur dix ans proposé la semaine précédente en pair par la Banque européenne d'investissement (BEI), à partir d'un taux d'intérêt flottant qui consiste en la déduction du Libid de dix points de base et qui se traitait vendredi à 99,50-99,55, c'est-à-

dire bien en dehors de la commission globale de 0,20 %, illustre bien la méfiance du marché à l'égard de cet index.

Dans ces conditions, il faut manœuvrer avec prudence. C'est ce qu'a fait la BFCE en lançant, vendredi, en dessous du Libid un euro-emprunt à taux flottant de 600 millions de dollars, dont 350 millions seront finis tout de suite et le solde plus tard. La transaction, qui est garantie par la France, s'étendra sur dix ans, mais les porteurs auront la possibilité d'en demander le rendement anticipé après seulement cinq ans. L'intérêt sera inférieur de deux points de base au Libid et le prix d'émission de 100,10. La commission globale s'élève à 0,15 %. Ces conditions sont certainement loin d'être généreuses, mais la BFCE, grâce à la présence d'un garant aussi prestigieux et recherché que l'État français, aurait pu se montrer encore plus sévère.

Dans cette affaire, la BFCE et le Trésor français ont négocié d'une manière responsable avec le Crédit suisse-First, Boston (CS-FB), qui dirige l'opération en collaboration avec l'American Bankers Trust, le Crédit lyonnais et la banque britannique S.G. Warburg. A elles quatre, ces banques ont souscrit au niveau primaire 240 millions de dollars, ne laissant ainsi sur le marché que 110 millions, et le CS-FB entend bien punir sans pitié les établissements qui tentent de larguer à découvert et à bas prix le papier dont ils ne disposent pas encore.

outre, la structure, auparavant rigide, des commissions prélevées par les banques concernées sera dorénavant laissée au gré des établissements bancaires.

Si l'on se donne la peine de comparer ce qui va se passer dans la City britannique avec la révolution qui s'opère plus silencieusement sur le scène bancaire française, l'importance du « big bang » londonien semble très surprenante et le résultat d'une opération publicitaire conduite de main de maître. Le marché britannique se fait en sorte que d'ajuster ses règles de conduite à celles en vigueur depuis belle lurette sur l'euro-marché. La différence avec les autres places financières est que Londres, qui, pour des raisons géographiques, libératoires (1), économiques et fiscales, attire la plus grande communauté bancaire étrangère dans le monde, s'est, un terme d'un long processus de plusieurs années, tout d'abord ouverte à tous les investisseurs étrangers et à toutes les plus raffinées de l'euro-marché.

La France revient de bien plus loin. Soumis à une supervision étatique très stricte, un contrôle des changes intermittent et la double tutelle d'un actionariat gouvernemental et de syndicats corporatistes plus soucieux de sauvegarder des situations acquises que du bien des usagers, le système bancaire français n'est parvenu à l'âge adulte qu'au cours des trois dernières années. Empêtré dans un isolationnisme superbe et une tradition centenaire, il n'avait non seulement rien imaginé mais aussi rien vu de ce qui se passait dans le monde. Les émissions de certificats d'investissement de plusieurs établissements français, en printemps et à l'été dernier, ratées parce que bâties sur des principes surannés, montrent l'ampleur du problème.

Alors que s'amorce la modernisation de son système bancaire, que le plus grand mouvement de privatisation qu'on ait jamais vu dans le monde se profane, que les marchés se globalisent, qu'ils s'internationalisent et que les techniques se raffinent, la France offre plus d'opportunités aux banques soucieuses de participer à ce grand chambardement qu'aucun autre pays. Le « big bang », il se produit surtout en France et non dans la City.

L'ironie est que ce sont les américains installés à Londres qui en sont le plus conscient et qui entendent investir en bonne et due forme l'ensemble du marché français.

CHRISTOPHER HUGHES.

(1) Libératoire : Qui n'admet, ne reconnaît aucune limitation de la liberté individuelle... (Le Robert).

Beaucoup de bruit pour peu ?

En choisissant le Libor, la Société générale n'a pas eu à prendre de précautions. Le Libor conserve ses attraits, et la Société générale l'a, malgré un petit bouquet passager, expérimenté avec bonheur après avoir lancé, un peu plus tôt dans la semaine, un euro-emprunt « à durée indéterminée » de 300 millions de dollars. Offert à un prix de 100,05 à partir d'un taux d'intérêt semestriel qui sera l'ajout de 0,075 % au taux du Libor à six mois, il est tout d'abord parti en flèche, se traitant d'emblée au pair. Devant la forte demande, le montant de la transaction a donc rapidement été augmenté de 200 millions pour être porté à 500 millions de dollars.

A ce moment-là, dans certains milieux les plus attentifs, les spéculateurs pouvaient inviter les institutions japonaises à restreindre leurs achats d'euro-emprunts perpétuels ont commencé à circuler. Elles ont momentanément affecté la proposition de la Société générale, dont le cours sur le « marché grisé » a alors

fortement baissé. Elles se sont heureusement révisées ensuite. En fin de semaine, l'opération s'était bien reprise et se traitait aux environs de 99,90-99,95, soit à l'inférieur de la commission globale de 0,20 %.

Le lundi 27 octobre, on dit que la City de Londres devrait s'éveiller sur son « big bang » si favorable, devant la démarche de la Banque de Londres pour devenir moins assurée et que la silhouette parfois diffuse de cette vieille dame vénérable qu'est la Banque d'Angleterre pourrait bien s'en trouver requinquée. Mais ne s'agit-il pas, au fond, de beaucoup de bruit pour rien ? En fait, les deux principaux effets du « Big Bang » seront, d'une part, d'abolir la différence antérieure entre « jobbers » et « brokers », faisant des uns et des autres des « faiseurs de marché », (market-makers) aptes à satisfaire les besoins tant des investisseurs institutionnels que ceux de la clientèle privée et, d'autre part, de permettre aux banques étrangères d'opérer, de manière identique, sur le marché britannique. En

LES DEVISES ET L'OR

Remontée imprévue du dollar

Concom, le voilà ! Il s'agit, bien entendu, du dollar, dont le glissement lent avait repris la semaine dernière, et qui a jugé bon, cette semaine, de pousser subitement une pointe très remarquée (près de 3 %), prenant à contre-pied des marchés dévotement nerveux. On l'a vu repasser la barre des 2 DM, s'élever au-dessus de 6,60 F et surtout progresser de 4,5 % à Tokyo, où il a retrouvé son cours du début de juillet dernier, dans une ascension irrésistible. A vrai dire, tout est venu du Japon.

La semaine avait commencé sur une note calme, puis on notait une légère remontée de la devise américaine après les déclarations de M. Karl-Otto Poehl, président de la Banque fédérale d'Allemagne. Dans une allocution prononcée à Londres, il avait estimé que le dollar avait « suffisamment baissé ». Sans doute, ce n'était pas la première fois qu'il exprimait pareille opinion, mais elle fit son petit effet. Les jours suivants, passés dans l'attente des chiffres de la croissance américaine au troisième trimestre, le billet vert se tenait dans ses emurs. Le croisement en question avait été de 2,4 %, en rythme annuel, chiffre bien supérieur à celui du deuxième trimestre, mais très largement anticipé par les milieux financiers.

Tout changea, en revanche, le jeudi. Ce jour-là le dollar, déjà plus ferme à Tokyo, dépassa 156 yens, et s'emballa littéralement vendredi, bondissant au-dessus de 160 yens pour la première fois depuis le 4 juillet dernier, et touchant même 162 yens. Que s'était-il passé ? Tout simplement l'accélération des achats d'obligations américaines par les investisseurs institutionnels japonais, déjà signalée la semaine dernière

dans ces colonnes. On relève, notamment, un achat de 1 milliard de dollars par une banque de placements japonaise. Ce phénomène a deux causes. La première est le sentiment que la baisse du dollar contre yen était terminée, du moins pour le moment, avec un palier de résistance à 150 yens et au-dessus (contre 242 yens le 22 septembre 1985, avant le grand repli). La seconde est la morosité qui s'est emparée des milieux financiers japonais. La Bourse de Tokyo a fléchi de 16 % après le mois d'août, après une hausse un peu inconsidérée il est vrai, et vient, notamment, de connaître plusieurs séances « noires » à la suite les unes des autres.

Dans ces conditions, les grands investisseurs nippons (compagnies d'assurances, caisses de retraite, fonds de pensions, fonds de placements collectifs) se sont retournés vers le marché américain, qui leur paraît nettement plus prometteur. Il est possible également que l'annonce d'une croissance plus forte et, notamment, d'une forte augmentation des commandes de biens durables en septembre aux États-Unis (+ 4,9 %) ait joué un rôle. En tout cas, le fait est là : les Nippons sont revenus en force à New-York, après s'en être abstenus depuis le début de l'année, par crainte des pertes de change.

La hausse du dollar qui s'est alors répercutée sur les places européennes va-t-elle continuer ? La grande majorité des opérateurs restent sceptiques. Pour eux, la tendance reste baissière à moyen terme sur la devise américaine. Au reste, ils empruntent bien que les banques centrales se hâtent de taper sur le nez du billet vert s'il s'envolait trop

haut, et s'il dépassait, disons 165 yens et 2,07 DM. Le recul du dollar avait été décidé le 22 septembre 1985 afin de contribuer au réajustement de la balance commerciale des États-Unis : il n'est pas question de le laisser remonter, et tant la Bundesbank que la Banque du Japon s'y emploieront. La livre sterling n'a guère participé à cette petite fête. Elle n'a pu suivre le dollar, et s'est fort médiocrement fermée par rapport aux monnaies européennes, notamment le mark. Il est vrai que la balance des paiements britannique, en septembre, s'est montrée plus déficitaire que prévu, ce qui n'a pas arrangé les choses. M^{rs} Thatcher a rejeté, une fois de plus, le principe d'une entrée de la livre sterling dans le système monétaire européen, répondant, ainsi, de manière négative à la proposition qui lui en avait été faite, le lundi 20 octobre, par M. Karl-Otto Poehl, de passage à Londres. Tout donne à penser, néanmoins, qu'après les élections législatives britanniques (au printemps prochain) la devise britannique fera son entrée dans le SME.

La remontée du dollar aura fait une heureuse, la Banque de France, qui n'avait plus, en fin de semaine, à soutenir le franc contre le mark, qui, à la veille du week-end, avait décollé de son cours fatidique de 3,2760 F (niveau d'intervention) pour fléchir à 3,2670 F. Pourvu que ça dure !

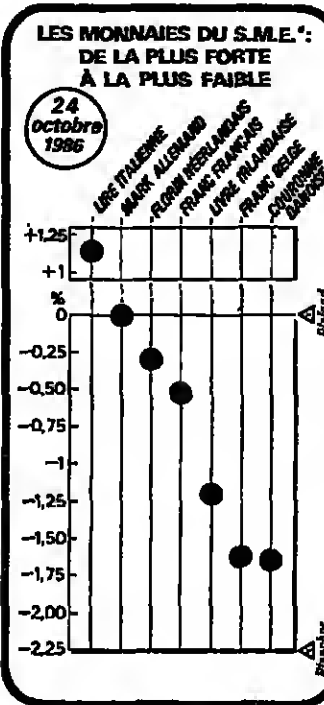
FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 20 au 24 octobre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Libor	8.111	France	France	U. mark	France	Libor	Libor
Londres	1,4115	15,4489	99,7500	20,1442	2,3691	43,5161	0,7114	1,4115
New-York	1,4318	15,4929	61,6993	20,4329	2,4366	44,7228	0,8115	1,4318
Paris	93,754	6,4498	39,7187	326,76	15,1427	289,16	4,7282	93,754
Zurich	2,3821	1,6735	25,1843	39,213	32,539	129,74	4,7282	2,3821
Frankfurt	2,3194	1,6210	25,0544	32,5793	3,2647	72,0242	1,1800	2,3194
Bonn	2,3718	1,6240	30,0895	121,54	—	4,8128	88,5117	1,4400
Breuxelles	2,3262	1,7759	36,5259	121,83	—	4,8123	88,4440	1,4400
Amsterdam	39,5794	41,21	4,3521	25,2226	297,52	—	18,3481	39,5794
Bruxelles	39,7282	41,84	4,3421	25,1777	297,79	—	18,3788	39,7282
Amsterdam	3,1954	2,2338	34,5137	137,75	113,84	5,4418	—	3,1954
Milan	194,57	144,6	201,59	146,15	691,25	33,3096	611,34	194,57
Madrid	195,48	130,8	211,44	143,92	692,45	33,3333	612,42	195,48
Tokyo	227,88	161,45	24,2645	94,4794	78,3756	3,8249	70,2567	227,88
	228,64	154,28	23,8333	95,1264	78,6794	3,7573	69,8258	228,64

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 17 octobre, 4,1158 F contre 4,1958 F le vendredi 24 octobre.



LES MATIÈRES PREMIÈRES

Coup d'arrêt à la baisse de l'étain

Pour la première fois depuis sept mois, les cours de l'étain ont repassés cette semaine au-dessus de la barre des 4 000 livres par tonne sur le marché libre européen. S'ils sont loin d'avoir retrouvé leur niveau d'octobre 1985 — 8 500 livres par tonne —, ils semblent en revanche s'éloigner de la zone critique qu'ils avaient touchée en mars dernier : 3 400 livres par tonne, le prix le plus bas de ces dix dernières années.

Depuis la fin du directeur du stock régulateur de l'étain, qui a entraîné la suspension des cours au London Metal Exchange le 24 octobre 1985, le marché n'avait cessé de perdre pied. L'établissement de l'accord international de stabilisation et l'accumulation de stocks pléthoriques et incouverts de métal apparaissaient comme autant de dépressants. Les dégagements rapides de la spéculation ne faisaient qu'accroître la spirale baissière.

Le frémissement — encore léger — observé ces jours derniers témoigne d'une certaine amélioration de la situation statistique de l'étain. La Malaisie, premier producteur mondial, devrait, cette année, limiter son activité en d'extractions à 27 800 tonnes, contre 36 880 tonnes l'année précédente. Un coup de frein brutal dont les conséquences sociales sont considérables. Avant la crise d'octobre dernier, 460 mines, étaient en service. Fin juin, 175 sites restaient ouverts, employant au total 12 500 mineurs.

Un scénario comparable s'est déroulé en Bolivie. Selon le Conseil international de l'étain (CIE), ce pays devrait pas produire plus de 11 000 tonnes en 1986, contre 16 100 tonnes l'an passé. Certains situent même son volume d'activité à 6 000 tonnes. Malgré la montée en puissance du Brésil (dont l'ambition est de devenir le premier producteur mondial) et de la Chine, l'offre mondiale pourrait s'établir en fin d'année à 127 000 tonnes, en baisse de 20 % sur 1985 (158 000 tonnes). En même temps, la consommation du monde occidental, toujours selon le CIE, augmenterait légèrement cette année pour s'établir à 160 300 tonnes, contre 159 600 tonnes en 1985.

Cet assésinement forcé du marché permettra sans doute aux stocks de s'effriter. Au plus fort de la crise, ils ont représenté plus de 110 000 tonnes, sans compter les 80 000 tonnes environ détenues par le directeur du stock régulateur, M. de Koning. Et ont aujourd'hui rompu d'environ 30 000 tonnes.

Quant à la marchandie d'étain initialement tenue dans le cadre de l'accord international, elle a changé de mains après la fin du conseil de l'étain. Ce stock avait en effet été constitué et financé grâce à des prêts consentis par une quinzaine de

banques, qui avaient « gagé » leur avance sur la marchandie physique achetée. Devant la déroute financière de M. de Koning, les banquiers se sont ainsi retrouvés propriétaires d'une montagne d'étain, dont la valeur n'a cessé, jusqu'à ces jours-ci, de décroître. Si quelques-uns ont préféré vendre une partie du métal sur le marché libre, accoutumés ainsi la chute des cours, pour récupérer une partie de leur mise, la plupart ont eu la sagesse — et les moyens — de conserver l'étain dans l'attente de jours meilleurs. N'étant pas catastrophe de leur côté à Londres qui en ont le plus conscient et qui entendent investir en bonne et due forme l'ensemble du marché français.

CHRISTOPHER HUGHES.

Ceux qui ont temporairement limité les dégâts. Des ordres d'achats émanant de l'industrie donnent actuellement un coup de fouet aux prix, tandis que les producteurs et les détenteurs de stocks pratiquent la rétention pour amplifier le mouvement. De l'avis des courtiers, le marché pourrait retrouver un point d'équilibre autour de 6 000 livres. Il est, en revanche, difficilement concevable de voir les prix remonter à leur niveau de l'an dernier, lorsque l'accord international maintenait à grands frais un plancher de 8 500 livres, malgré la pléthore de métal, la spéculation à la baisse et le recul de la consommation.

Aucun miracle n'est plus à attendre de l'étain, sévèrement concurrencé par l'aluminium et les plastiques dans son secteur de prédilection, l'emballage (55 % des usages totaux). En septembre, les principaux producteurs, réunis à São Paulo, ont formé un projet de stimuler la création d'industries chimiques qui utilisent le métal blanc comme matière première. La chimie ne représente cependant, en 1985, que 7 % des débouchés de l'étain.

ERIC FOTTORINO.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Retour de flamme à Paris

L'excès en tout mit et, si les arctés ne montent jamais jusqu'au ciel, la descente aux enfers a toujours une fin. La semaine dernière, nous nous demandions dans ces colonnes si la baisse violente du marché obligataire et du MATIF n'était pas proche de son plancher, après la séance du vendredi qui avait semblé ouvrir un gouffre sous les pas d'opérateurs trop engagés. Eh bien ! c'est ce qui s'est passé, avec un retour de flamme si brutal que les rendements ont presque reperdu leur demi-point gagné auparavant, et que les cours ont presque regagné les 3 % abandonnés dans leur grande chute.

Selon les indices Paribas, ces rendements sont repassés de 8,60 % à 8,16 % pour les emprunts d'Etat à 60 jours de sept ans, de 8,58 % à 8,18 % pour ceux de deux à sept ans et de 9,32 % à 9,08 % pour ceux du secteur public. Que s'est-il donc passé ? Tout simplement une réaction technique tout à fait classique. Le début de semaine avait plutôt été catastrophique. Le taux du jour le jour sur le marché monétaire passait de 7 3/8 % à 7 1/2 %, certains le voyant monter à 8 % vers la fin de la semaine, dans la partie de bras de fer engagée entre la Banque de France et des établissements bancaires, le retard dans la constitution de leurs réserves obligatoires au 26 octobre. En outre, l'indisponibilité de bons du Trésor reflétait une hausse de 0,20 %, à 8,86 % sur treize semaines. Du coup, l'échéance décembre du MATIF, qui avait touché 105,90 (base 100, 20 février 1980), le vendredi précédent, avant de terminer à 106,30, s'est envolée à 106,30, ce qui reflétait un rendement de 8,75 % environ sur les emprunts du « gisement ». Puis, dans la soirée, la résistance s'organisa. On vit la Caisse des dépôts, le Crédit agricole et plusieurs autres investisseurs institutionnels

commencer « à faire leur marché », à acheter un peu en quantités appréciables (par centaines de milliers de francs). Etait-ce à l'instigation du Trésor, anxieux de casser une psychosé à ses yeux injustifiés et pernicieuse ? C'est possible, mais il est peu probable que les gérants de ces établissements et de leur SICAV aient trouvé tout à fait attrécés les rendements offerts, de 8,75 % à 9 % et même 10 % parfois : que la baisse du taux soit tout à fait arrêtée dans l'immédiat, soit ! Mais qu'elle fasse place à une remontée rapide, c'était tout à fait déraisonnable !

Ce qui était raisonnable, en fait, pour les gérants des SICAV astucieux, c'était de rentrer dans le marché à des niveaux tout à fait loyaux et marchands, ce qu'ils firent. Résultat : ce fut une belle remontée, mardi, timide d'abord, à 106,35, toujours sur décembre, puis au-dessus de 107, puis de 108. La rumeur courut même, sur le marché, que le chroniqueur financier d'un grand quotidien du soir allait annoncer, ce jour-là, la baisse du taux de la Bundesbank le jeudi suivant. Qu'allait-on chercher là ! Le jeudi en question, ladite Bundesbank s'empressa de ne pas bouger. Cela n'empêcha pas le MATIF de poursuivre sa reprise, sans connaître de réaction technique après une réaction aussi brutale, l'échéance décembre passant de 108 à 108,6 jeudi, en dépit de la Bundesbank. Vendredi, le retour à 7 % du taux de l'argent au jour le jour, pour saluer la fin de la période de constitution de réserves bancaires et pour témoigner de l'abondance de liquidités, plongea tout le monde dans le ravissement, et la semaine se termina au voisinage du plus haut (109,40 sur décembre, après 109,75).

Au terme de cette semaine mémorable, qui a secoué le MATIF comme il ne l'avait jamais été si profondément et surtout si longtemps,

plusieurs questions se posent. Tout d'abord, qui a enfoncé le cloz ? Certains parlent d'une grande banque, d'autres, de commis d'agrus de change un peu trop spéculateurs, d'autres encore d'opérateurs aux nerfs trop fragiles, d'autres, enfin, de spéculateurs habiles ? C'est possible. En tout cas, à la veille du week-end, il y avait « du sang sur le carreau » et des plaies béantes. Au-delà de cette tourmente, que le MATIF, il faut le dire, a traversé sans incident de fonctionnement — les fusibles ont résisté, — il faut bien faire un constat : l'écart entre les taux longs et courts, tombé à presque rien au début de septembre dans l'anticipation d'une nouvelle baisse des taux, s'est rétabli, et la marge de risque sur les échéances longues s'est reconstruite.

Cette anticipation ne pouvait déboucher que sur deux événements : la diminution des taux courts ou l'augmentation des taux longs. Comme la résistance de l'Allemagne et l'état du franc rendaient caduque la première hypothèse, c'est la seconde qui a prévalu. CQFD.

Maintenant, il s'y a plus de véritable tendance sur le marché, bien que certains restent confiants dans une nouvelle, et modeste, descente. Le véritable problème est le suivant : on croit à une inflation à 2 %, et le niveau actuel des taux est trop élevé ; on voit sur 3,5 % à 4 % l'an prochain, et les nouveaux accords sont convenables, ou même un peu bas.

En attendant, les marchés de New-York et de Chicago, véritables phares, ont bénéficié du retour des investisseurs japonais, de sorte que les adjudications du Trésor américain se sont effectuées très facilement avec un retour aux rendements d'août, ce qui apaisait les craintes de ceux qui redoutaient une tension à l'occasion de prochains appels dudit Trésor : 29 milliards de dollars.

F. R.

PRODUITS	COURS DU 24-10
Café (Arabica) Trois mois	956,5 (+ 10,5) Livres/tonne
Aluminium (London) Trois mois	831 (+ 4,5) Livres/tonne
Nickel (London) Trois mois	2 610 (+ 9) Livres/tonne
Sucre (Paris) Décembre	1 293 (+ 4) Francs/tonne
Café (London) Novembre	2 135 (+ 148) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 952 (+ 39) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	298 (+ 12,15) Cents/bushels
Métal (Chicago) Décembre	173 3/4 (+ 9,75) Cents/bushels
Soja (Chicago) Décembre	148,80 (+ 2,90) Dollars/c. cents

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

